

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 18 JUILLET 2017

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 07 juillet 2017, accompagnée d'un ordre du jour comportant 64 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 14 juillet 2017 comportant 7 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE~~, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, Mme NAHIME, ~~M. G. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, ~~Mme MARNEFFE~~, M. BEUGNIES, ~~M. Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, je vous suggère d'entamer nos travaux. Je dois excuser l'absence de Monsieur Pascal LAFOSSE, de Monsieur Marc BARVAIS, de Madame Caroline JUDE et de Madame Catherine MARNEFFE. Le PV de la séance précédente, du 20 juin, sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Alors, pour les prochaines séances du Conseil Communal, vous pourriez peut-être déjà indiquer quelques dates, on va vous les préciser bien sûr par écrit. Normalement c'est le 12 septembre, notre rentrée. Suivi alors du 11 octobre, du 14 novembre et du 12 décembre. Parmi les points que nous suggérons de remettre au Conseil, il y a le 4^{ème}, le 24^{ème} et le 37^{ème} et il y a alors des points complémentaires, il y a très exactement sept propositions de motion et puis il y a une série de questions et d'interpellations, il y en a douze.

1^{er} Objet : Surveillance de la place d'Havré par un système de caméras urbaines déplaçables projet

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Sur la surveillance de la Place d'Havré, quand on lit le dossier, en fait, si je comprends bien, c'est juste l'autorisation d'avoir un emplacement qui permettrait d'y mettre une caméra alors

mobile, si je comprends bien, de temps à autre. Et donc, je voulais savoir votre stratégie en la matière puisque des engagements avaient été pris à l'égard des citoyens dans le cadre d'une réunion publique où il avait pris comme engagement d'installer des radars fixes pour tout ce qui relève des excès de vitesse et de la délinquance automobile, mais aussi une caméra de surveillance sur la Place d'Havré qui permettait de lutter contre les rodéos et autre trafic qu'on peut y retrouver. Donc, je voulais, de votre part, avoir un engagement précis, c'est pourquoi nous avons déposé une motion au dernier Conseil Communal pour que ces engagements pris oralement devant la population puissent donner lieu à une prise de décision formelle du Conseil Communal, donc, je réitère cette fois-ci sous forme de question de savoir si l'on peut s'attendre à une caméra fixe ou mobile sur la Place d'Havré et si oui, dans quel délai.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je comprends votre question parce que le libellé pourrait faire croire... Excusez-moi, Monsieur BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je vous remercie, Monsieur le Président. Donc, il s'agit ici je pense plutôt de deux caméras, si j'ai bien lu ou à moins que je me trompe. Nous, évidemment, on l'a toujours dit on n'est pas contre le fait de mettre des caméras quand il y a des événements festifs, par exemple, le Doudou, la Cavalcade de Jemappes, je trouve même que c'est une bonne chose de pouvoir placer à ces moments précis des caméras aux endroits pour faciliter les interventions des agents de police en cas de bagarre ou mouvement de foule. Mais mettre des caméras fixes sur la Place d'Havré, on est persuadés que ça ne résoudra pas le problème de nuisance à Havré. Évidemment que sur la Place d'Havré, il y aura probablement moins de nuisances, mais ces nuisances vont se déplacer peut-être dans le quartier d'à côté ou une rue adjacente et donc les havrésiens ne seront pas pour autant plus heureux. Un deuxième point que je voulais relever, ces différents exemples qui ont été donnés pour témoigner de nuisances et notamment un exemple qui m'a choqué qui est le rassemblement de jeunes. Alors, je ne sais pas pourquoi on considère le rassemblement de jeunes sur la Grand Place d'Havré comme une nuisance, je trouve même que c'est une politique anti-jeunes de dire ça, puisque les jeunes d'Havré, je suis désolé, il n'y a pas de maison de jeunes à Havré, en tout cas ce n'est pas renseigné sur Internet. Les jeunes n'ont pas d'endroit où aller et s'il y a bien un lieu où on peut se rencontrer, c'est sur la Grand Place. Considérer un rassemblement de jeunes sur la Grand Place d'Havré comme une nuisance, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, d'autres. Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. D'autres communes ont elles manifesté via des riverains ou des citoyens des problèmes de sécurité qui nécessiteraient

la fixation de caméras mobiles dans d'autres communes, je pense à Jemappes, à Cuesmes.
Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse, j'ai été distrait. Pourriez-vous avoir la gentillesse de répéter. Excusez-moi.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui. Est-ce que d'autres communes ont elles sollicité via des citoyens ou riverains la fixation de caméras mobiles dans d'autres communes de notre Grand Mons ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, ici, ce n'est pas la mise en place de caméras mobiles mais bien d'un endroit où on pourrait en mettre le jour où on les aurait acquises. Et donc, ma question est de savoir quand est-ce qu'à un moment on aura une discussion globale sur ces caméras déplaçables parce que nous l'avons toujours dit, autant les caméras fixes on est contre, autant les caméras déplaçables, on pense que ça a une certaine utilité, notamment contre les dépôts sauvages, contre les dépôts clandestins, contre notamment de nombreuses incivilités environnementales. Et ici, je me demande un peu comment est-ce qu'on va faire et si on les place à un endroit à Havré parce qu'il y a eu une réunion, parce que des citoyens se sont plaints, demain sans doute à Jemappes, parce que les citoyens se plaignent aussi et à un moment comment est-ce qu'on va prioriser là où on va les mettre, quand est-ce qu'on aura réellement ces caméras, quelles sont les priorités. D'ailleurs, il me semble d'ailleurs que les plans de système de caméras déplaçables sont validées par le Conseil Communal, donc, je me demandais quand est-ce que vous arriverez à un vrai plan sur ce que l'on allait faire de ces caméras déplaçables et surtout quand est-ce qu'elles allaient arriver puisque si on met un système ici en place pour pouvoir les mettre, c'est que j'imagine qu'on va les avoir bientôt. Donc, ma question est quand est-ce qu'on en discute de façon globale au Conseil Communal et non en fonction de telle ou telle demande pour vraiment pouvoir prioriser puisqu'on sait qu'on ne va pas pouvoir mettre des caméras partout et donc à un moment le Conseil Communal a ce rôle-là de prioriser, donc est-ce qu'on va décider que c'est plutôt à Havré qu'il faut en mettre, plutôt à Jemappes, plutôt contre les incivilités environnementales, plutôt dans le quartier de la gare et je pense qu'on aura évidemment chacun nos opinions, il sera important de les partager. Donc, quand est-ce qu'elles arrivent et quand est-ce qu'on en discute un peu sérieusement ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Dans l'ordre, je suggère, Monsieur BEUGNIES, que l'on retire en effet sur les explications fournies dans la note le concept de rassemblement de jeunes comme si ce rassemblement de jeunes, par nature, constituerait un

trouble ou pire un délit. Donc, vous avez raison. Au temps pour moi, je ne l'avais pas vu, mais vous avez tout à fait raison, on ne peut pas le considérer comme tel, ce n'est pas le rassemblement qui occasionne les difficultés mais bien toutes les perturbations, par ailleurs, qu'on soit jeune ou pas jeune, etc. Pour Madame DE JAER, à un prochain Conseil Communal, que ce soit à l'initiative du Collège ou à votre initiative, je n'ai aucune difficulté à en parler. On a eu l'occasion, mais les choses se sont déroulées comme elles se sont déroulées quand on avait invité le Chef de Corps, mais on peut bien entendu débattre et voir quelle est la politique générale. Pour le moment, ce que je peux vous dire c'est que dans les endroits plus problématiques du Grand Mons, nous sommes en train de placer des caméras et comme on l'a indiqué, il n'y a pas que la Place d'Havré il y a aussi Cuesmes, il y a aussi Jemappes, sans compter que du côté de la gare, comme on en discutait il y a un instant dans la zone de Police, le fait d'avoir mis une caméra, bien sûr, déplace automatiquement la délinquance. Au lieu d'être près de la gare, on se cache de la caméra et on va plus du côté du piétonnier. Mais quoi qu'il en soit, je suis tout à fait prêt à en parler globalement en vous disant ceci : si on en met c'est pour permettre à la police, d'abord en ligne directe de pouvoir surveiller certains faits et aussi pour répondre à une demande légitime des citoyens, c'est que parfois il est extrêmement difficile d'identifier qui est responsable de quoi. Et je vous raconte une anecdote qui relève de l'incivilité. La caméra, par exemple, mise à la gare montre à un moment donné deux personnes sortant d'un appartement ou d'un immeuble avec des sacs non conformes, y déposent et bien entendu se moquent du quart et du tiers. J'ai dit à la Police qu'il fallait poursuivre et la Police a fait le travail, et bien entendu quand ils sont allés chez ces gens, la première chose « non, non, jamais, on n'a jamais sorti de sacs, ni rien ». Mais on les a confondus bien sûr avec les images c'était une autre paire de manches. Donc, ça aide de cette manière en termes de sécurité. Maintenant, soyons de bons comptes, penser que mettre des centaines de caméras va donner à la Ville de Mons une allure de sécurité, je pense que la sécurité totale n'existe pas, je vous invite à regarder ce qui se passe en Grande Bretagne, or, une ville comme Londres a des caméras partout et je ne peux m'empêcher, malgré le souvenir douloureux, de rappeler ce qui s'est passé à Nice. S'il y a une ville de France où on ne peut pas faire un mètre sans être filmé quelque part, c'est bien Nice, ça n'a quand même pas empêché plus de 80 morts. Donc, tout ceci pour dire que ça a des avantages, ça a aussi ses limites. Et enfin, je comprends ce que disait Monsieur le Conseiller BOUCHEZ parce que dans le vocabulaire utilisé, « déplaçable » n'est pas la même chose que « mobile ». Je vois votre étonnement, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, non, je vois très bien la différence entre caméra « mobile » et « déplaçable », je vois très bien la législation. Les mobiles sont celles qu'on prend, par exemple, sur un événement, il n'y a pas de souci, mais j'attends la suite de votre interpellation à Monsieur BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais compléter. L'intention de la Police et la mienne n'est pas de placer des caméras et de les retirer quelques jours après à Havré. On placera les caméras et on les maintient et bien sûr en fonction des images des angles, on ajustera. Les deux caméras concernées sont bien entendu déplaçables mais elles ne seront pas déplacées. En revanche, on prend des caméras mobiles notamment pour les dépôts sauvages avec des techniques policières pour pouvoir avoir des images de celles et ceux qui réalisent des incivilités. Moyennant toutes ces explications, on est d'accord ? Oui, Monsieur BOUCHEZ, une deuxième fois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Pour réagir par rapport à vos propos, tout d'abord, nous nous félicitons vraiment du changement de mentalité dans cette ville par rapport aux caméras de surveillance, puisque lorsque Jean-Marc LECOCQ avait émis cette idée lors de la mandature de 2006, à l'époque on ne peut pas dire qu'il y avait grand enthousiasme et j'ai vécu les mêmes réactions lors de la campagne électorale 2012. Je vois que maintenant on est tous d'accord sur le fait qu'on a besoin de caméras. Le deuxième élément, vous nous avez indiqué que les caméras n'empêcheront jamais certains actes et vous citez Nice, Londres, mais je vais justement reprendre vos exemples pour vous montrer que les caméras sont quand même utiles. C'est que, que ce soit à Nice ou à Londres, lorsqu'il y a eu des attentats, les caméras ont, à tout le moins, permis de remonter la trace des auteurs et en tout cas dans le cas de Londres, de pouvoir les arrêter dans un délai extrêmement court. Alors, vous allez me dire que l'acte a déjà eu lieu, oui, je vais vous rassurer, le code pénal n'a jamais empêché de tuer et donc ce n'est pas parce que vous prenez des lois, ce n'est pas parce que vous installez des caméras ou que vous avez de la police qu'il n'y aura plus jamais aucun méfait. Mais néanmoins on peut quand même augmenter ses chances de vivre en sécurité en se dotant des bons moyens. Enfin, vous indiquez que la caméra – et on vient d'avoir le débat, effectivement au Conseil de Police, mais je vois que je ne vous ai pas convaincu, donc je me dis que la répétition va peut-être vous amener à changer d'avis, comme sur le principe de l'installation-même des caméras de surveillance – c'est que quand on nous dit que quand on place une caméra à un endroit, il y a un déplacement juste à côté, ça, nous on l'a toujours affirmé. C'est pourquoi notre position par rapport aux caméras est très claire, soit, on en installe sur l'ensemble du territoire pour avoir un réseau global – quand je dis l'ensemble du

territoire c'est surtout les hypercentres – pour dire qu'il y ait véritablement un usage, qu'il y ait véritablement une utilité. Je prends l'exemple d'une commune bruxelloise qui est celle de Koekelberg qui est limitrophe à celle de Molenbeek et qui, pourtant, a une situation en matière de criminalité qui est très différente de celle de Molenbeek. Les caméras ne sont pas la seule explication mais en tout cas, c'est un paramètre et puis surtout s'il y a un déplacement de criminalité, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous notre rôle est d'assurer la sécurité sur la Ville de Mons. Et donc, si, effectivement, certains délinquants considèrent qu'à Mons en raison de la présence de caméras de surveillance, il n'est plus possible de commettre des méfaits ou on risque en tous les cas d'être poursuivi, ils peuvent toujours aller dans une autre ville à charge pour l'autre ville d'assurer sa sécurité. Mais tenons-nous en aux mandats que les montois nous ont donnés. Donc par rapport à la Place d'Havré, j'entends bien que ces caméras seront permanentes par contre vous ne nous avez pas répondu par rapport à la date d'installation de cette caméra. Et une dernière remarque, les rassemblements, je partage tout à fait l'avis de Monsieur BEUGNIES sur le caractère stigmatisant de fixer le fait qu'il y ait des rassemblements de jeunes, néanmoins il ne faut quand même pas perdre de vue non plus qu'à des heures tardives le rassemblement d'individus quels qu'ils soient en bande et qui génèrent toute une série de troubles est aussi un élément qui peut être vecteur d'un sentiment d'insécurité pour une série de nos concitoyens.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord je voudrais vous remercier de confirmer ce que j'avais dit sur les avantages et les inconvénients des caméras, on poursuivra le débat comme je l'ai indiqué. Je ne vais pas vous donner de date, sachez que le placement des caméras se fera dans les prochaines semaines. Je ne donne pas de date parce que je pense que ce n'est pas désirable, si je puis ainsi m'exprimer, mais donc ce sera fait dans les prochaines semaines. Moyennant toutes ces explications, chez vous c'est abstention, n'est-ce pas ?

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION - CITOYEN: ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 35 voix pour et 2 abstentions

ADOPTE

2^e Objet : CTX/TAXES/autorisation d'interjeter appel du jugement du 24 novembre 2016 – taxe toutes-boîtes

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai deux taxes, des appels. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Simplement pour l'appel, on m'a indiqué et c'est indiqué dans le dossier que la signification n'avait pas eu lieu donc on est toujours dans un délai. Par contre, ce que j'aimerais savoir c'est en ce qui concerne la motivation de l'appel. On a à de nombreuses reprises modifié ce règlement sur les taxes toutes boîtes donc les gratuits d'information, donc ces publicitaires qui en fait, ont fait un petit peu d'information pour dire d'échapper à la taxe. Alors, on a essayé à de multiples reprises de les introduire. Lorsque j'étais échevin des finances on a modifié le règlement pour pouvoir intégrer les années qui n'étaient pas encore tout à fait perdues mais il y en a certaines qui étaient perdues et donc je voulais savoir si les modifications qui ont été engendrées couvrent l'arrêt ou en tout cas le jugement du 24/11/2016 et du 18/05/2017 parce que si pas ça n'a pas de sens d'aller en appel, on risque d'avoir les mêmes résultats que ceux que nous avons connus par exemple sur les années 2005, 2006 ou 2007. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Nos services cherchent par ce biais à avoir une jurisprudence et ne pas prendre le risque de s'arrêter en Première Instance, je crois que même si les montants sont des montants qui ne sont pas exorbitants, je pense que c'est la jurisprudence que l'on veut éprouver. Voir un peu comment la Cour d'Appel se positionne par rapport à ces deux dossiers. Moyennant ces explications, je peux considérer que tout le monde est d'accord ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je devrais me contenter de ces explications, mais je ne vois pas le sens de cette explication. C'est pour aller se faire confirmer en appel qu'on a tort, autant rester en Première Instance. Donc, soit on a un motif d'appel qui est suffisant, soit on n'en a pas. Et donc, je propose au Conseil, soit on risque d'être hors délai en septembre et donc dans ce cas-là on interjette appel, soit je pense que c'est utile quand même de répondre à cette question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais, vous savez, Monsieur le Conseiller que nous sommes toujours attentifs aux professionnels que nous engageons, que nous sollicitons, que nous payons. En l'occurrence, un de vos confrères avocat qui est chargé de ce dossier nous recommande d'aller en appel. À partir de là, il est difficile du haut de notre savoir d'estimer qu'il ne faut pas y aller, donc, voilà, on suit cette recommandation d'un professionnel qui est l'avocat qui nous accompagne dans ce dossier, c'est ni plus ni moins que cela. Est-ce que je peux considérer que tout le monde est d'accord ? Ok.

ADOPTE à l'unanimité

3^e Objet : CTX/TAXES/autorisation d'interjeter appel du jugement du 18 mai 2017 - taxe toutes-boîtes

ADOPTE à l'unanimité

4^e Objet : CTX/SECRETARIAT/ROI – MODIFICATIONS

REMIS

5^e Objet : Règlement de police relatif à l'occupation du domaine public par des chevalets/porte-menus sur la Grand-Place

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui, merci M. le Bourgmestre. En lisant le rapport et toutes les prescriptions techniques, on se rend compte quand même que le secteur n'aura pas beaucoup de latitude, je prends deux exemples qui m'ont interloqué,

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il n'y aura pas beaucoup de quoi ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : On ne donne pas beaucoup de latitude.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mon intention est de ne pas donner beaucoup de latitude.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Voilà, c'est une volonté politique, tant mieux mais le dispositif métallique, par exemple, qui est composé d'un socle, d'un tronc, d'un cadre en guise de partie supérieure de couleur métallisée ou sombre, enfin, c'est d'une précision chirurgicale et alors, le fait d'être limité en nombre, un seul dispositif autorisé par établissement, enfin, moi ce qui me dérange un peu, c'est que vous réalisez un plan commerce 4.0 et qu'on ergote sur chaque détail d'un chevalet qu'on appose devant un commerce, alors, je sais que c'est déjà le cas pour les parasols mais bon, ici, on parle d'un socle, je pense qu'on pourrait quand même laisser un tout petit peu de liberté à nos commerçants et de savoir le dispositif qui, je suis d'accord, doit correspondre à certaines limites au niveau du débordement sur la voie publique, etc... mais on pourrait quand même, je pense, laisser un petit peu plus de liberté, de créativité aux commerçants. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. D'autres interventions. Permettez-moi de vous dire ceci, M. le Conseiller. Je ne partage pas du tout votre opinion et je vais m'en expliquer. La Grand Place de Mons est l'une des plus belles places de notre pays. Nous avons dépensé de l'argent public, des centaines de millions. Nous avons prévu et réalisé une première fois, une uniformisation pour des raisons esthétiques de la Place parce qu'autant je suis très sensible aux questions des commerçants et comment si j'en suis sensible mais les centaines de milliers voire au fil du temps, les millions de personnes qui passent sur la Grand

Place, ont droit et gratuitement à jouir de cette grand Place avec son caractère esthétique formidable. Les chaises qui avaient été réalisées en son temps étaient des chaises originales et elles ont été jugées trop lourdes et puis pour l'anecdote, peut-être que vous vous en souviendrez, quand on a voulu réaliser ces chaises, on avait réuni comme nous le faisons généralement les commerçants et un des commerçants, je ne vais pas vous citer qui, il n'est plus là maintenant, s'est levé et m'a harangué en disant mais « moi, je connais en Chine, des gens qui peuvent faire la chaise à 5 fois moins du prix », bon, on leur a dit, c'est peut-être vrai mais bon, peut-être que si on disait que les entreprises belges le fassent voire européenne « Non, non la Chine, la Chine » et parfois on a des faiblesses et j'en ai eu et j'ai cédé à la pression du commerçant et bien entendu, juste quelques années après, toutes ces chaises se sont déglinguées. Alors, maintenant, après des discussions et des rediscussions et des discussions, il est prévu pour la saison prochaine qu'on en revienne à des chaises qui sont uniformisées et où chaque commerçant pourra mettre un petit coussinet d'un couleur, une petite note de l'autre mais je souhaite vraiment que la Place soit d'une uniformisation comme on trouve dans les plus belles places du monde, à Sienne ou ailleurs et par ailleurs, si vous regardez, par la fenêtre, vous verrez qu'au fil du temps, on a placé des chevalets à deux faces, les unes plus particulières que les autres, bientôt, on va les mettre sur la Grand Place et sur le plan esthétique, il y a un vrai problème. La Place de Mons est une place qui a obtenu, maintenant, deux étoiles aux Michelins et je crois qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que le mobilier urbain en ce compris les chaises, en ce compris les parasols et en ce compris le porte-menu, le chevalet, ce soit dans une dimension esthétique et ce que nous avons recommandé, c'est que l'on essaie puisqu'on leur laisse la liberté de mettre le menu, ça, il n'y a aucun problème avec leur logo, etc mais d'uniformiser, c'est-à-dire non pas exactement les mêmes mais du même type et c'est pour cela que l'on a dit un côté métallique parce que les chaises auront ce côté métallique, donc, il n'y a pas d'oppression de quelque nature ni d'interdit de quelque nature que ce soit mais bien la volonté d'uniformiser sur la Grand Place. Moyennant tout cela, on est d'accord, j'imagine ? Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre mais donc, comme discuté en commission, à tout le moins, je comprends ici, les divergences de vue mais à tout le moins, il est prévu dans le dossier que la mesure soit d'application dans 5 jours, on avait discuté en commission, est-il possible de prévoir un délai, par exemple, la fin de la saison touristique pour que les commerçants puissent se retourner. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous prie de m'excuser, vous avez raison, vous l'avez dit en commission, je vous avais promis de le faire, donc, oui, je propose un amendement à la

décision pour en effet, reporter cela, je dirais à la fin octobre, peut-être même à la fin de l'année, on n'est pas à l'après de quelques semaines, et permettre ainsi la transition d'une manière tout à fait harmonieuse. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Toujours sur le thème puisque vous l'avez indiqué vous-même, cela fait quand même 4 ans, je crois, que les commerçants attendent le renouvellement de leur terrasse. On sait les discussions que cela amènent parce que le Collège n'arrive pas à trancher sur un modèle de chaises, d'ailleurs, je retiens que vous êtes sensible à la pression d'un commerçant qui vous amène à acheter des chaises en Chine mais en tous les cas, il faudrait que ce règlement rentre en vigueur en même temps que l'arrivée du nouveau mobilier urbain, il n'y a pas de raison de demander une uniformité des chevalets, à partir du moment où on n'a quand même pas d'uniformité au niveau des terrasses et non pas dans le chef des commerçants mais bien dans celui de la Ville. Par ailleurs, on peut quand même regretter le caractère assez stricte de l'ensemble des demandes qui sont faites ici, il n'y a vraiment aucune marche de manœuvre qui est laissée aux commerçants, je crois que c'était plutôt cela le sens de l'intervention de M. DUFRANE, on peut, effectivement, vouloir un cadre commun et sans vous rejoindre dans cette volonté, le cadre commun ne doit quand même pas non plus être une uniformité absolue, il est quand même logique que chaque commerçant essaye de se distinguer par quelques petits traits qui de toute façon, font aussi la gaieté, font aussi les couleurs d'une Grand Place mais en tous les cas, est-ce qu'on pourrait aligner les deux sur l'apparition du nouveau mobilier urbain l'année prochaine si tout va bien mais cela ne fait que 4 ans que c'est reporté. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien pour vous montrer ma bonne volonté, je propose alors, que l'amendement prévoit l'obligation des nouveaux chevalets pour le printemps et comme le printemps commence le 21 mars, eh bien, on mettra tout cela, le 21 mars puisque normalement, les nouvelles chaises devraient être installées pour cette époque-là, comme cela, on mettra en concordance. Ca va ? J'en viens à M. le Premier Echevin, je pense que vous souhaiteriez dire quelque mot.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre. Je vous remercie pour la réponse mais on aimerait s'abstenir sur le point pour les raisons que je vous ai évoquées.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah bon, Ah, vous vous abstenez, ah d'accord.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – CITOYEN : OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : ABSTENTION – CDH : OUI - PS OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 8 abstentions

ADOPTE

Entrée de M. G. HAMBYE = 38 présents

6^e Objet : Stratégie de redéploiement du commerce dans le centre-ville de Mons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Premier Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, donc, ce soir, nous présentons au Conseil communal, le plan de redéploiement de l'activité commerciale en centre-ville, c'est un plan qui a fait l'objet d'un long travail qui est un travail de longue haleine, un travail de l'ombre qui a été mené avec nos équipes et de manière transversale pour pouvoir se consacrer à un objectif qui est la densification et la diversification de l'offre commerciale dans la Ville. Ce que ce plan n'est pas pour commencer tout d'abord et pour éviter toute discussion inutile, ce n'est pas un projet de ville bis, ce n'est pas un plan de mobilité, ce n'est pas un plan de sécurisation, ce n'est pas un plan qui vise à repasser en revue les compétences de chacun des membres du Collège mais simplement comme je l'ai indiqué il y a un instant, à remplir un objectif, c'est-à-dire densifier, diversifier l'offre commerciale qui est des problèmes majeurs du cœur de ville et faire en sorte que les chaland puissent avoir envie de revenir dans la Ville compte tenu de l'offre de qualité qui pourrait être ainsi renforcée. Un historique rapide pour vous dire que l'objectif de ce plan n'est pas de lister des déclarations d'intention, c'est la raison pour laquelle il vient aussi tard dans la législature, c'est qu'il s'agit finalement de, je dirais, la présentation de toute une série de mesures qui ont pensées depuis de nombreuses années et qui sont aujourd'hui, en concrétisation qui se voit concrétiser par des chantiers, par des dossiers qui aboutissent ou qui sont en voie d'aboutissement avec des dates, avec des délais et avec des financements qui ont été obtenus, c'est donc un travail de longue haleine, qui a été mené dans un secteur qui n'est pas facile, qui est le secteur du commerce, qui est un secteur aléatoire par excellence et qui est un secteur qui souffre partout particulièrement dans les centres urbains et le magazine Le Point faisait encore il y a une quinzaine de jours un grand article sur le sujet par rapport à la désertification des centres urbains en France et particulièrement, des villes de taille moyenne à l'identique de notre ville en soulignant les difficultés que ce commerce peut rencontrer. La méthode qui a été retenue par le Collège communal est la suivante, elle a été tout d'abord de se concentrer sur des investissements privés pour pouvoir faire en sorte d'attirer des investisseurs dans le

cœur de ville, qui puissent reprendre confiance et redonner confiance au marché sur l'avenir de notre centre-ville, faire en sorte qu'il puisse y avoir des investissements importants qui puissent drainer notamment des enseignes issues du secteur privé et qui puissent elles-mêmes jouer un rôle de locomotive pour attirer des nombreux chalands et faire en sorte que ceux-ci puissent déambuler dans le centre-ville et on l'espère, profiter à l'ensemble des commerçants y compris des indépendants des rues adjacentes au piétonnier. C'est un travail qui a été un travail difficile parce que convaincre des investisseurs de revenir dans le cœur d'une ville comme Mons, ce n'est pas simple, tout comme ce ne l'a pas été à Charleroi, tout comme ce ne l'est pas à Verviers, tout comme ce ne l'est pas dans d'autres villes de taille équivalente et les exemples ne manquent pas en la matière. Nous avons, malgré tout, réussi à convaincre plusieurs groupes de s'installer à Mons et des chantiers sont d'ores et déjà en œuvre, je ne vais pas les lister, ici mais on pourrait en débattre si vous le souhaitez par la suite. Ce que je voudrais faire comme analogie, c'est que finalement le challenge et le défi qui est devant nous pour le centre-ville, c'est un peu celui qui se posaient il y a une quinzaine d'années, je n'étais pas Echevin à l'époque mais la philosophie était et les difficultés étaient les mêmes. Pour les Grands Prés, le centre commercial de périphérie qui a été développé derrière la gare, à l'époque, beaucoup d'investisseurs et beaucoup dans le monde professionnel du Retail ne croyait pas en la capacité de notre Ville qui à l'époque ne savait pas attirer toute une série d'enseignes qui ne voulaient pas s'installer à Mons, je pense à des enseignes comme ZARA notamment ou MANGO, personne ne croyait au succès des Grands Prés et finalement, on sait ce qu'il en est advenu : 8 millions de visiteurs annuels, près de 1.500 personnes qui travaillent sur place, c'est incontestablement un succès pour l'ensemble de la Ville et nous pensons qu'il y a une possibilité pour Mons, moyennant des investissements adéquats de faire cohabiter deux pôles forts de développement commercial dans notre Ville, l'un au Grand Prés et l'autre dans le cœur de ville. C'est également la conviction d'investisseurs privés qui ont décidé d'investir des dizaines de millions d'euros dans le piétonnier puisque comme l'indique ce plan, ce sont pas moins de 60 millions qui sont engagés par le secteur privé après un travail de démarchage extrêmement conséquent et qui devrait aboutir à des ouvertures qui commenceront dès octobre de cette année et qui se poursuivront progressivement en 2018 et en 2019. Le deuxième axe de travail, au-delà des investisseurs privés, c'est évidemment le développement d'une initiative publique forte et ambitieuse en matière de soutien aux commerces, une initiative d'une ampleur sans précédent ni à Mons ni dans d'autres villes de Wallonie, que ce soit à travers le projet de maternité commerciale qui représente plus de 10 millions d'euros et 20 millions si on comprend l'ensemble des budgets identiques qui sont

dédicacés à cette initiative, 20 millions d'euros + 200.000 euros par an dans le cadre du fonds d'impulsion qui vise à soutenir les implantations de nouveaux commerces avec à la fois une prime à l'installation et une prime au loyer, le moins que l'on puisse dire, c'est que la Ville de Mons développe une initiative publique, un entrepreneuriat public disait le professeur de l'UCL, Alain SCHOON, hier, d'une ampleur sans précédent et qui se concrétise là aussi dès à présent puisque comme chacun sait ici, plusieurs bâtiments ont déjà été achetés par la Régie foncière et ce processus d'acquisition va se poursuivre, quant au fonds d'impulsion se sont pas moins d'une quinzaine de projets d'installation de nouveaux commerces indépendants et de qualité qui sont en cours d'examen pour le moment au service depuis son lancement le mois dernier et puis troisième élément de ce plan, c'est évidemment la concertation avec les acteurs de terrain et notamment avec les professionnels du secteur, il y a eu une table ronde le 22 juin dernier avec les professionnels du secteur, que ce soit les agences nationales qui démarchent les enseignes pour les investisseurs immobiliers, que ce soit les grands propriétaires, que ce soit des enseignes, des représentants de commerçants indépendants, des représentants du monde universitaire, des représentants de la presse spécialisée dans le Retail, tous, ont salué le caractère singulier de la démarche de la Ville, le fait de pouvoir à ce point, vouloir développer un programme, je dirais, cohérent de développement à l'échelle du centre-ville et se doter des moyens nécessaires pour parvenir à cet objectif. Enfin, en matière de mise en œuvre, je le disais tout à l'heure, notre volonté est d'être dans la concrétisation et non dans le vœu pieu, c'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui rentrés dans une phase de concrétisation et la vidéo qui présente notamment les projets du piétonnier, je pense explique de manière très didactique et très concrète l'ensemble de ces projets et au final, pour ne pas être trop long, je voudrais souligner quelques caractéristique du document qui est soumis à l'approbation du Conseil ce soir, la première, c'est que, bien entendu, c'est un document qui a été évolutif, alors, j'ai lu dans la presse, certains commentaires disant qu'il y avait eu 5 plans ou ce genre de choses, bon, peu importe les calculs, il s'agit, évidemment, ici, d'un document qui n'a pas été fait en 1 heure ou en un jour, on ne parle pas ici, d'un communiqué de presse rédigé en quelques lignes, c'est un document qui a été préparé depuis plusieurs années, avec les professionnels du secteur, qui a été soumis à plusieurs lectures au Collège. Une première fois, sous le Collège PS-MR avec une validation du contenu et puis, une deuxième et une troisième fois par l'actuel majorité PS-CDH après consultation des professionnels du secteur qui ont permis d'ailleurs de compléter et d'amender le plan proposé au final ce soir par le Conseil communal et puis je précise aussi puisque je l'ai lu que ce plan n'a évidemment rien à voir avec le plan d'actions d'une ASBL para-communales puisqu'il s'agit, ici, d'un plan

transversal pour la Ville d'un montant de 70 millions d'euros, c'est donc, évidemment tout à fait d'autre chose dont il s'agit. Autre singularité et volonté exprimée par le Collège dans ce plan, c'est la volonté de se focaliser exclusivement au niveau des moyens publics qui sont mis à disposition de ce redéploiement commercial sur le commerce local, le commerce indépendant, le commerce qualitatif, le commerce de circuit court et donc, il n'y a pas un euro, je tiens à le rappeler et à le préciser, public qui ira à travers la mise en œuvre des actions qui sont prévues dans ce document vers des enseignes internationales, contrairement à ce que d'aucun, souhaiterait laisser sous-entendre, les enseignes internationales sont amenées par des investisseurs que nous démarchons pour représenter des locomotives capables de drainer du flux mais bien entendu, celles-ci ne bénéficient pas de subventionnement public, tous les moyens publics iront au commerce local. Enfin, terminer avec deux éléments qui sont des éléments de contraintes qui se sont imposées au Collège comme à toutes autorités publiques lorsqu'elle doit travailler en matière de commerces. La première contrainte est une contrainte d'ordre légal, on le sait, depuis que l'Union européenne a libéralisé le secteur du commerce, là où les autorités pouvaient auparavant réguler le secteur et dire « oui » ou « non » à une implantation commerciale significative sur base de critères d'ordre économique, c'est-à-dire, par exemple, dire à un Delhaize qui ne pouvait pas s'implanter en face d'un Colruyt parce qu'il y avait un risque de concurrence et donc, in fine, de fermeture de l'une des deux implantations, aujourd'hui, cette libéralisation empêche, prive les pouvoirs publics d'un tel pouvoir régulateur et c'est évidemment un grand problème pour nous qui souhaitons mettre le focus sur notre centre-ville puisqu'aujourd'hui, quand des projets se développent ou se présentent en périphérie, la volonté du Collège n'est malheureusement pas souvent retenue, en tout cas, respectée, ni par les investisseurs privés qui bien entendu et c'est leur rôle profitent de ce cadre légal libéralisé, ni non plus par les autorités supérieures qui doivent parfois marquer leur accord en lieu et place de la Ville de Mons, en tout cas, à l'encontre plutôt, devrais-je dire de la Ville de Mons compte tenu de cette libéralisation, j'en veux pour exemple, encore, d'implantation d'un magasin BabyKid pour l'équipement des enfants sur l'avenue Wilson à Jemappes, 1.000 m² de commerces dédiés aux enfants après un avis défavorable du Collège, nous avons, maintenant, un avis favorable des autorités supérieures, qui fait que nous devons aller en recours, une fois de plus, pour essayer de lutter contre ce développement de périphérie que nous ne souhaitons pas. J'en profite pour le dire d'ores et déjà, parce qu'on me dira « oui, mais vous avez accepté l'extension des Grands Prés », le Collège assume ce qui s'est fait au Grands Prés notamment l'implantation du magasin IKEA, nous pensons qu'il était mieux pour Mons, d'avoir cette implantation avec le succès qu'elle

génère à la fois en termes de chalandise mais aussi en termes d'emploi non qualifié pour notre Ville plutôt qu'une ville située à 30 km de Mons, en l'occurrence, Valenciennes, qui était en concurrence avec Mons pour l'implantation et oui, il y a une extension de 4.000 m² mais les projets dont nous parlons ici, pour le centre-ville sont des projets de l'ordre de 15.000 m² et la capacité du piétonnier est elle-même limitée dans son développement commercial, donc, l'intérêt, pour nous, c'est de faire en sorte que la vingtaine de cellules vides qui se trouvent aujourd'hui dans cet axe et également celles qui sont dans l'axe de la gare ou ailleurs puissent trouver preneur avec du commerce de qualité encore une fois. Donc, la première contrainte est une contrainte d'ordre légal et puis la deuxième contrainte, bien sûr, certains ne peuvent pas la comprendre mais c'est une contrainte temporelle puisqu'il est évident que ce type de dossier, sont des dossiers de longue haleine, sont des dossiers qui nécessitent beaucoup de temps, du démarchage auprès d'investisseurs pour pouvoir les convaincre de venir à Mons, des prises de décision à leur niveau qui sont parfois des groupes internationaux, le fait de pouvoir ensuite développer un projet architectural, le soumettre à permis, de pouvoir désigner des entrepreneurs, de pouvoir lancer un chantier et au final, de trouver une enseigne qui occupe ces bâtiments et donc, bien entendu, il n'y a pas de baguette magique en la matière, on peut avoir des propos incantatoires mais seuls les faits comptent et en l'occurrence ici, le Collège pense avoir rempli sa mission en convaincant une série d'investisseurs de venir chez nous et en développant une initiative publique qui est une initiative forte. Enfin, dernier élément, il y a dans ce document toute une série de mesures très concrètes que je ne détaillerai pas ici puisque chacun a pu en prendre connaissance et je regrette d'ailleurs que lors de la commission qui s'est tenue vendredi il n'y ait pas eu plus de membre du Conseil et notamment de la minorité pour débattre de ce sujet mais l'idée est de vraiment et je voudrais la mettre en exergue plus particulièrement, de travailler aussi sur la valorisation outre des nouvelles technologies puisque nous venons d'obtenir un budget pour développer une application web pour promouvoir le commerce du centre-ville, mettre l'accent également sur les circuits courts, que ce soit à travers le développement d'un concept store, c'est-à-dire d'un magasin qui permettrait d'accueillir dans le centre-ville des artisans ou des acteurs des circuits courts notamment des produits du terroir pour pouvoir les valoriser dans un lieu qui serait facilement accessible sur le plan financier pour eux, que ce soit à travers une application web spécifique pour toutes celles et ceux qui travaillent dans le domaine des circuits courts, que ce soit par d'autres initiatives que l'on pourrait détailler, je pense qu'il y a là, matière à un développement volontariste de la part des autorités publiques et complémentarément à l'action qui est développée avec les commerçants indépendants qui nous l'espérons, pourront

profiter de ce plan pour s'implanter dans le cœur de ville, nous espérons qu'à l'horizon 2020, nous pourrions avoir un cœur de ville qui soit un cœur de ville vivant, dynamique et dont nous pourrions être fier et pour lequel, à travers tous ces projets, l'ensemble des commerçants qui sont actuellement en activité dans le centre-ville, pourront bénéficier des retombées de ce projet, voilà, un synthèse, bien entendu, de manière lacunaire car le document fait une cinquantaine de pages, les principaux axes que ce document reprend et qui vous est proposé par le Collège ce soir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole ? Oui M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Je pensais que mon collègue allait s'exprimer avant moi mais ce n'est pas grave, il le fera sans doute après. Nous parlons aujourd'hui, de stratégie, une stratégie de redéploiement du commerce dans le centre-ville de Mons, vous avez parlé d'un plan, M. l'Echevin mais le titre, c'est bien « stratégie » et donc, vous parlez d'un plan de longue haleine, effectivement, 11 ans, pour un plan, j'avoue que cela paraît un peu long effectivement mais bon, cela dépend de quel côté on se place. « Stratégie, l'art de diriger ou de coordonner des actions pour atteindre un objectif précis » sic, stratégie pouvant aussi être remplacées du dictionnaire par manœuvre ou ruse nous dit le dictionnaire en question. Dans le cas, de votre plan présenté par l'équipe DI RUPO-MARTIN, il s'agit bel et bien d'une ruse et le secteur privé s'apprête à dépenser 60 millions et le secteur public s'apprête-lui à en dépenser 10 de plus. Une ruse donc, mes chers Collègues, à 10 millions d'euros, 10 millions d'euros de la poche du citoyen car en effet, Mesdames et Messieurs, le centre-ville n'est pas mort d'une crise cardiaque, il n'a pas une maladie rare, rapide, non, le centre-ville se meurt depuis au moins 20 ans et c'est d'ailleurs, pour cela, que nous avons tous cru, commerçants comme responsables politiques à l'apport du centre commercial des Grands Prés qui devait d'ailleurs du chaland au centre commercial mais également dans le centre-ville car l'hyper centre, vitrine de la région pour les touristes ne manque pas d'atout et de qualité. Ce n'est d'ailleurs pas distraction que le sigle de la Ville de Mons présente tous les aspects remarquables de notre ville et que même l'Echevin du Tourisme cette fois nous vante régulièrement le nombre croissant de touristes à Mons, M. le Bourgmestre disait d'ailleurs tout à l'heure que la place de Mons est une des plus belles places du monde, deux étoiles au Michelin mais apparemment, cela ne suffit pas. Je n'ai pas trop envie de passer au crible tout le document présenté, il est long, 37 pages, voilà, c'est je pense peu intéressant d'autant que j'imagine que l'ensemble de mes Collègues l'ont lu mais je voudrais quand même relever quelques points d'incohérence. Ce document qui, pour moi, est plutôt un constat qu'une

stratégie et qui est d'ailleurs, un constat pas mal réalisé du reste mais qui nous explique dans un premier temps, que la Région est touchée pas un reflux économique, cela veut dire en clair, qu'il y a moins de clients potentiels et que les gens sont pauvres, oui mais alors, il faudra m'expliquer dans ces conditions pourquoi il y a toujours autant de monde et de plus en plus de monde au Grands Prés, le document le dit d'ailleurs, en page 2, qu'il y a 8 millions de visiteurs annuellement au Grands Prés, là, ils achètent mais pas au centre-ville.

Personnellement, je ne suis pas persuadé que ce soit un recul économique mais que ce soit dû à plusieurs raisons bien simples qui sont d'ailleurs détectées dans le document, dans le constat présenté ce soir et qui parle de propreté, aménagements urbains, éclairage adapté, sécurité évidemment et parking en suffisance, ça, c'est la mix indispensable à toute réussite commerciale, tout ce qui manque d'ailleurs à notre centre-ville montois car que serait le centre commercial des Grands Prés sans possibilité de se garer à proximité, imaginez un centre commercial sans parking, je vous laisse deviner et encore que serait ce centre-ville sans sécurité et s'il était aussi lugubre que le centre-ville de Mons, je vous laisse imaginer le nombre de visiteurs annuellement. En page 2 toujours, le texte nous indique que l'on ne peut imputer la diminution de la fréquentation du centre-ville au centre commercial des Grands Prés, moi, je suis d'accord avec ce constat, je pense que c'est plutôt une possibilité d'apport de chalands au centre-ville et pas le contraire. En page 13, par contre, on nous dit qu'il constitue un élément concurrentiel supplémentaire, ce n'est pas tout à fait contradictoire quoi que. Enfin, le document nous explique aussi que la multiplicité de l'offre en périphérie a accentué la décline des commerces de qualité, ce n'est pas ce qu'on nous propose aujourd'hui, on nous propose un commerce sans qualité, enfin, PRIMARK, vous savez ce que c'est et vous savez d'ailleurs où ils fabriquent leurs vêtements et qui les fabriquent. Et comment expliquer alors, si nous n'avons plus de commerces de qualité, comment expliquer que dans d'autres centres-villes, il y en est encore, à Lille, à Bruges, à Gand mais aussi à Namur, à Liège et plus près de chez nous, à Louvain-la-Neuve. Vu la dégradation de nos centres-villes, le Gouvernement wallon, VANCAUWENBERGHE à l'époque, a essayé d'apporter une solution, c'est ainsi qu'a été créé la Gestion Centre Ville il y a 20 ans déjà, 20 ans, Mesdames et Messieurs, en 1997, cela devait être un levier pour le centre-ville, la présidence a d'ailleurs été longuement exercée par l'Echevin du commerce, je n'oserai pas aujourd'hui ajouter les coûts de la Gestion Centre Ville aux 10 millions qu'on nous propose de dépenser ce soir. Et qu'est-ce qu'on nous propose plus concrètement dans le plan présenté, le constat et bien, on présente toute une série de solutions qui me paraissent, moi, très intéressantes. Cela me paraît intéressant tout ce qu'on nous propose mais sans le mix dont je vous parlais tout à l'heure, je

pense très sincèrement que c'est inutile de les mettre en œuvre car ce serait de l'argent vraiment jeté par la fenêtre, propreté, aménagements urbains, éclairage adapté, sécurité, parking, c'est indispensable. Sans doute, si on avait réfléchi à cela plus tôt, nous aurions perdu moins de commerçants de qualité et si ce mix avait été mis en place par l'Echevin il y a 10 ou 11 ans, je pense que cela fait 11 ans de vous êtes Echevin du commerce. C'est au moins 10 ans trop tard, Messieurs les responsables et ce n'est pas en fin de mandat que l'on propose des solutions, c'est en début. En fin de mandat, on le fait le bilan et le vôtre est tout sauf bon et pour répondre à votre argument que j'entends déjà, qui consiste à nous dire que nous avons partagé les responsabilités collégiales, vous conviendriez quand même que le groupe MR réclame depuis toujours et ce n'est pas un scoop l'installation de caméras de surveillance afin de rendre l'hyper centre plus sécurisé, ce point est d'ailleurs régulièrement évoqué au Conseil communal et encore en ce début de séance mais aussi la construction de parking confiée au secteur privé qui seul est capable d'en construire suffisamment et de manière pérenne mais ces deux éléments, le parti socialiste n'en a pas voulu, sans doute, je n'ai pas peur de le dire, par dogmatisme. Bref, aujourd'hui, on ne nous présente pas un plan ou une stratégie, on nous présente un constat et ce constat, c'est tout simplement l'échec d'une politique, l'échec de la politique de l'équipe DI RUPO-MARTIN. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. D'autres interventions ? Oui, Madame DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. Même si M. l'Echevin l'a dit, la majorité PS-CDH l'assume, je pense qu'il est important de se rappeler pourquoi on en est là, aujourd'hui et si on en est là aujourd'hui, c'est parce qu'on a mené une politique qui a visé à la création des Grands Prés qui a accepté son extension, qui a fait des pieds et des mains pour faire venir IKEA et qui a accepté l'avenue du Retail Park et à l'époque déjà, même à celle de la création des Grands Prés, nous avons critiqué ces mesures et aujourd'hui, le centre-ville de Namur, nous prouve que nous avons raison puisqu'un des centres-villes qui va bien en Belgique même si évidemment, tous les centres-villes souffrent de la crise économique, en tout cas, un centre-ville qui va bien, c'est celui de Namur où les majorités en place ont refusé que des centres-commerciaux s'installent en périphérie. Concernant ce plan, tout d'abord et nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous ne comprenons pas pourquoi il arrive au Conseil communal alors qu'il est déjà en œuvre, à quoi cela sert de discuter ici, de la stratégie puisque les bâtiments pour la maternité commerciale sont déjà achetés, le fonds d'impulsion est déjà créé et PRIMARK and Co sont déjà annoncés. A un moment, soit, on vient au Conseil communal avec une stratégie, on en discute et on va un peu plus vers si, un peu plus vers cela,

on fait une stratégie consolidée avec l'ensemble du Conseil communal et puis on avance, soit, on avance et on vient au Conseil communal, avec un bilan. Ici, on est entre les deux, ce n'est pas un bilan puisque force est de constater que même si les mesures commencent à être mise en œuvre, elles ne portent pas leurs fruits et ce n'est pas une stratégie dans le sens où c'est une stratégie qui a déjà été décidée largement en amont puisque les mesures les plus prégnantes, en tout cas, de ce plan, celles en tout cas, que la Ville a voulu communiquer via cette petite vidéo par exemple, sont déjà en œuvre. Nous ne partageons pas l'angle d'attaque de façon générale, de ce plan. L'angle d'attaque de ce plan vise principalement, en tout cas, les moyens sont mis principalement-là à augmenter l'offre, ce dont souffre notre centre-ville, c'est d'une crise de la demande. Cette crise de la demande, on s'en rend compte puisqu'à un moment, il y a 15 ans, l'offre, elle était là et elle est partie parce que la demande est partie, ce n'est pas parce qu'il y avait de nombreux chalands qui continuaient à venir dans le piétonnier que les commerces sont partis, les commerces sont partis parce que la demande n'était plus présente et cette demande, elle n'est plus présente à cause de quoi ? Problèmes de mobilité, problèmes de propreté, problèmes de sécurité avec un effet boule-de-neige qui a fait fuir les citoyens des rues du centre et ce ne sont pas malheureusement le fait que de ne faire que des commerces supplémentaires qui changeront durablement la donne d'autant que nous l'avons dit et à des nombreuses reprises, les chalands qui viendront à PRIMARK par exemple, y passeront la journée et risquent bien de ne voir aucun autre commerce ou en tout cas, de ne pas monter jusqu'à notre Grand Place. La mobilité est vraiment le parent pauvre du plan. Un parking payant va être créé. On ne sait pas s'il sera à la Place Nervienne ou au Square Roosevelt, cela fait deux ans qu'on se pose la question. Pourtant ce parking, ce n'est pas une réponse. Les deux parkings payants, le parking de la Grand Place et le parking de la Halle sont loin d'être saturés aujourd'hui. Quand on interroge les Montois, ils ne veulent pas plus d'un parking payant en Ville, ils veulent un parking gratuit. Ce qu'il faut, ce sont donc, des parkings extérieurs en Ville gratuit avec des navettes gratuites. Des pistes cyclables sécurisées, des trajets de bus de moins de 15 minutes partout dans le Grand Mons et l'envie de se promener dans un centre-ville où les piétons sont sécurisés par la diminution drastique des voitures dans les rues commerçantes, ce qui fait qu'on a aussi envie de se promener dans les centres commerciaux, c'est qu'on y est en sécurité, on peut marcher, on peut courir, il n'y a pas des voitures partout. Au lieu de cela, le projet PRIMARK va augmenter le charroi dans la rue des Fripiers qui était devenu semi-piétonne, le projet PRIMARK, c'est faire venir un charroi de voitures dans un centre-ville déjà congestionné, c'est rajouter de la bagnole à la bagnole. Sur l'offre, enfin, puisque ce plan parle principalement de l'offre, nous ne voyons rien de concret

sur la diversification de l'offre en centre-ville. Par exemple, des centres-villes qui fonctionnent bien ont une diversification, il y a de l'HORECA à côté des commerces, on va manger un bout et à côté de cela, on s'arrête pour s'acheter une paire de chaussures. Aujourd'hui, on nous dit beaucoup dans ce plan, qu'il faut de l'HORECA dans le piétonnier mais il n'y a rien de concret, nous restons sur notre faim pour des mesures concrètes. Nous partageons aussi la vision selon laquelle il faudrait plus d'habitants dans le centre-ville, peu importe qu'ils soient dans le piétonnier ou ailleurs et aujourd'hui, qu'est-ce qu'on entend, c'est que les habitants partent puisqu'ils ne sentent pas en sécurité. J'ai entendu M. le Bourgmestre dans sa conférence de presse dire que les 20 policiers allaient sécuriser le piétonnier mais il faut sécuriser l'ensemble du centre-ville pour que des gens y habitent. J'ai apprécié votre objectif de 100.000 visites, 100.000, cela à l'air d'être un chiffre à mon avis, auquel vous tenez beaucoup. Il faudrait qu'il y ait 100.000 habitants et 100.000 visites, donc, cela veut dire qu'on peut finalement se permettre que simplement chaque habitant de Mons aille au moins 1 fois dans le centre de Mons, cela ne me semble pas énormément ambitieux. Si on met l'énergie pour qu'en matière de mobilité, en matière d'accès, les habitants de toutes les communes du Grand Mons puissent venir gratuitement ou en tout cas, en payant peu en venant en bus, en vélo et s'ils doivent venir en voiture, qu'ils puissent se garer à l'extérieur de la Ville et être amené dans le centre-ville par un bus gratuit. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : C'est le Collège qui vous remercie, Madame. M.

BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, M. l'Echevin, je suis un tout petit peu ennuyé dans la manière dont je dois prendre votre plan parce qu'en première lecture, si j'avais oublié que c'était vous qui teniez la plume, sur les constats j'ai presque failli vous féliciter parce que je me suis dit pour quelqu'un qui est en place depuis 6 mois, c'est vraiment chapeau comme travail d'avoir fait un tel constat au bout de 6 mois de mise en place, de dresser des diagnostics pour mener une politique et là, je me suis dit, M. MARTIN pour un nouvel Echevin, quel bon boulot et après, je me suis souvenu que vous étiez Echevin depuis 11 ans, alors, vous avez raison tout à l'heure de dire que vous n'étiez pas Echevin il y a 15 ans, ça, c'est vrai, il faut être précis, vous étiez Echevin, il y a 11 ans et là, je me suis dit, en matière de déclin du centre-ville, M. MARTIN, il en connaît un rayon puisque depuis qu'il est en place, il a accompagné ce déclin au fur et à mesure des années, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chiffres de l'AMCV. L'AMCV dit qu'il y a vraiment une rupture au niveau du centre-ville de Mons qui se fait en 2008 et puis dans les années qui suivent, il y a une accélération de la dégradation plus importante qu'ailleurs et là, je me suis dit, oui, le

constat qu'à fait M. MARTIN, cela vient d'un connaisseur puisque chaque année, il a pu actualiser le nombre de cellules qui se vident, le nombre de chalands qui s'en va et quittent le centre-ville et donc, à partir de là, effectivement, il y a un peu moins de mérite à avoir dressé un bon diagnostic. Par contre, ce qui est assez particulier de votre prise de parole aujourd'hui, et cela, c'est très fort en matière, vous et le Bourgmestre, vous utilisez souvent des arguments me concernant sur parfois mon empressement oratoire ou le fait que je serai dépassé par mes propos mais vous, vous êtes pas mal dans votre genre non plus parce que quand on vous écoute, tout ce qui va bien, c'est grâce à vous et tout ce qui va mal, c'est à cause des autres. Une fois, c'est la loi, une fois, c'est l'investisseur, une fois, c'est le pouvoir supérieur, une fois, c'est le climat global, une autre fois, c'est l'état de tous les centres-villes, donc, ça, c'est les autres, par contre, dès qu'il y a un investisseur qui frappe à la porte de Mons, ça, c'est vous qui avec votre bâton de pèlerin avait réussi à convaincre cet investisseur de venir à Mons. C'est véritablement dommage que vous n'avez pas la même force de conviction pour tous ceux qui sont partis. Si vous aviez pu aller les voir avant qu'ils partent, avec votre force de conviction, pour leur dire « mais restez, tout va bien aller, je suis là », franchement, là, on ne serait peut-être pas dans la même situation parce que les arguments que vous avancez, M. MARTIN, ils sont très partiels et partiels. Tout d'abord, vous nous expliquez que vous n'avez pas le choix d'accepter ou de refuser des centres commerciaux et que toute cette politique-là vous échappe. C'est quand même un petit peu bizarre parce que Mme DE JAER a pris à juste titre l'exemple de Namur mais moi, je vais vous prendre un camarade à vous, je pense que c'est important la solidarité entre socialistes. L'exemple de M. DUVIVIER à Ath, M. DUVIVIER, il n'arrête pas de se vanter que lui, il tient tête à tous les investisseurs privés et qu'à chaque fois qu'un investisseur privé vient à Ath et bien, si le projet ne lui convient pas, il lui dit « merci bonsoir vous pouvez rentrer chez vous », donc, M. DUVIVIER, apparemment, a trouvé une formule que vous n'avez pas trouvée et donc, plutôt que d'aller à Cannes dans ces salons internationaux, il suffirait peut-être juste de faire une mission à Ath pour voir comment M. DUVIVIER arrive à gérer. S'il n'y avait que cet élément-là, on pourrait se dire, c'est peut-être la faute à pas de chance mais sauf que dans l'établissement des différents centres commerciaux, vous nous expliquez que finalement vous, vous avez réussi à en attirer certains mais à en chasser d'autres, alors, c'est vraiment aussi particulier puisque dans le cadre des Grands Prés, vous avez pris la parole sur IKEA, très malin, très bien joué en matière de présentation mais vous nous présentez le dossier suffisamment souvent pour que maintenant, on commence à comprendre les ficelles, c'est qu'IKEA personne ne l'a remis en cause, ce dont tout le monde a parlé, c'est l'extension du centre commercial, c'était de se dire,

est-ce que les cellules commerciales qui ont investis aux Grands Prés, est-ce que les cellules commerciales qui ont quitté le centre-ville pour aller dans les Grands Prés, est-ce qu'à ce moment-là, il n'était pas possible de négocier, de mettre des conditions comme on l'a fait à Charleroi parce que oui, je vais vous prendre un autre exemple socialiste, vous voyez, le parti socialiste peut m'inspirer positivement à certains moments. Charleroi, le Bourgmestre, Paul MAGNETTE a à un moment donné, arrêté une stratégie, là-bas aussi comme à Mons, on a discuté pendant des années et puis lui, en début de mandature, ce qui est toujours plus pratique, il a arrêté une stratégie, il a dit « voilà, ce que nous allons faire », après cela, d'autres investisseurs sont venus et ils leur a indiqué que c'était trop tard, que le choix de la Ville avait déjà été fait et c'est là, M. MARTIN où j'ai envie de venir aux éléments de fonds qui auraient été différents si nous, nous avions eu la barre en la matière, c'est que tout est dit dans votre présentation, vous nous avez dit « ce n'est pas un projet de ville bis, ce n'est pas un plan de mobilité, ce n'est pas un plan de propreté ni un plan de sécurité, là, est l'erreur originelle. Vous vous imaginez que les clients, ils viennent pourquoi ? ils viennent dans une Ville propre où ils peuvent se garer facilement où ils sont en sécurité, où il y a un urbanisme de qualité, où il y a véritablement un projet de ville qui est porteur, vous ne pouvez pas attirer des clients uniquement parce que vous allez changer l'une ou l'autre échoppe ou l'un ou l'autre magasin dans un centre-ville, le travail commercial, c'est un travail global et c'est là, le problème du Collège, c'est que depuis le début, chaque Echevin travaille quelque peu dans son coin, pourtant, vous avez été Bourgmestre, vous avez été Bourgmestre faisant fonction en 2013, il relève de la responsabilité du Bourgmestre, donc, vous à l'époque, M. DI RUPO maintenant, de coordonner cette politique, pourquoi, prenons des chiffres, la zone de chalandise du piétonnier montois, c'est considérablement réduite, selon les chiffres de l'AMCV, cette zone de chalandise était comprise entre 50 et 80 kilomètres au début des années 2000, elle s'est réduite maintenant, à a peine 10 kilomètres, cela veut dire quoi, cela veut dire qu'on fait moins de kilomètres pour venir dans le centre-ville d'où la solution et vous ne pouvez pas dire que je ne l'ai pas préconisé quand j'étais en majorité, vous en rigoliez à l'époque d'où la solution de remettre du logement dans le centre-ville, dans le piétonnier lui-même et je vais y revenir sous quelle forme parce que c'est important par rapport à la densité commerciale. A l'époque, quand j'avais dit qu'il fallait mettre du logement, personne n'avait relevé, c'était une sortie de BOUCHEZ pour se faire voir, il y a les élections, faut bien qu'il se montre mais personne n'avait estimé que c'était un sujet sérieux, depuis lors, je vois que la faculté d'architecture de l'Université de Mons dit la même chose et que même vous, M. MARTIN, vous avez quelque peu évolué, malheureusement, dans votre plan, cela ne s'y

retrouve pas, je suppose que ce sera la version 6.0 dans 6 mois, qui nous dira qu'il faut plus de logements avec une stratégie pour remettre du logement en centre-ville, j'attends avec impatience votre plan du mois de janvier même si j'ai remarqué dans vos annonces que le mois de janvier n'est pas votre mois de prédilection, je reviendrai sur le calendrier de vos différentes annonces parce qu'il y a une régularité, d'ailleurs une régularité par rapport à ce fameux salon cannois, j'y reviendrai. Premier aspect, redensifier en matière de logement. Deuxième aspect, faire en sorte que les gens aient envie de venir et Mme DE JAER l'a très bien dit et c'est vrai que vous nous obligez à répéter tout le temps la même chose, ce débat sur le commerce, on l'a tenu il y a deux conseils communaux, on l'a tenu, il y a trois conseils communaux et donc, je le répète parce que je ne voudrais pas que vous puissiez dire un jour en ressortant un PV, ah, à l'époque, vous ne l'avez pas dit mais effectivement, beaucoup de choses que je vais dire ce soir, je l'ai malheureusement déjà dit, cela aurait été intéressant de ne pas devoir se répéter mais quand vous arrivez à Mons et que vous ne pouvez pas vous garer, qu'est-ce que vous faites, vous allez au Grands Prés, vous allez éventuellement à Saint-Ghislain, vous allez à Bruxelles, vous allez dans toute une série d'autres villes où soit il y a un parking gratuit sur un centre commercial, cela, c'est une chose contre laquelle on ne peut pas lutter soit il y a des parkings couverts, des parkings couverts payants, effectivement, oui mais vous savez pour retrouver sa voiture en bon état, je pense que beaucoup de gens sont prêts à payer 5 ou 10 euros pour faire une journée de shopping agréable. Confier la gestion du parking au privé, cela fait au moins 6 ans que le MR le dit. Jamais, on n'a voulu étudier la solution, pourtant on a réussi à obtenir des résultats, c'était même mis dans le plan de gestion, qu'on allait étudier, on a redemandé à l'Echevin de la Mobilité au dernier Conseil communal, apparemment, il a oublié cette recommandation du plan de gestion, nouvelle majorité, nouvelles idées, certainement mais ici, c'est plutôt la suppression des idées mais pourquoi ce recours au privé ? Pour trois raisons, alors, vous allez nous dire, maintenant, on a les subsides, sauf que les subsides, cela fait 5 ans qu'on court après. Si vous aviez confié cela, à une société privée, il y a 5 ans, elle avait la capacité d'investissement immédiate et vous ne pouvez pas dire qu'on est resté au balcon, moi-même, je vous ai mis en contact lorsque vous étiez Bourgmestre faisant fonction avec une société spécialisée dans le domaine pour voir de quelle manière on pouvait s'inspirer des bonnes pratiques dans d'autres villes en vue de lancer un marché public pour faire jouer la concurrence entre les entreprises du secteur. Deuxième aspect, le deuxième avantage de faire appel au privé au-delà des capacités d'investissement, c'est la capacité d'entretien parce qu'ici, vous avez reçu de l'argent de la Région wallonne mais le souci, c'est quand le parking va être construit, votre budget de fonctionnement restera

toujours à 170 millions d'euros, sauf qu'il était à 170 millions d'euros au début de la mandature, on avait 5 musées de moins, on avait certainement pas le nouveau parking mais qui ne verra pas le jour d'ici les prochaines élections, on n'avait pas toute une série de bâtiments qui ont vu le jour. Si vous confiez cela, à une société privée, elle a également les capacités d'entretien de ce parking. Troisième aspect pour lequel il faut confier à une société privée parce que c'est un métier l'emplacement et la gestion des flux automobiles, ce n'est pas quelques Echevins autour d'une table qui ont des services qui sont trop peu nombreux et donc, ce n'est pas un manque de qualité au service de la mobilité mais c'est très certainement un problème de nombre mais qui ont des services qui ne permettent pas de mener une stratégie globale en matière de mobilité. Je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur la propreté et la sécurité, je pourrais encore citer les caméras de surveillance, la présence de policiers de terrain plutôt que dans des commissariats de proximité qui sont quand même fermés en dehors des heures de bureau comme si la criminalité avait des heures de bureau, je ne vais pas être trop long là-dessus mais en tout cas, pour arriver au même diagnostic que nous avons fait avec le groupe ECOLO, qui est de dire le problème fondamental du centre-ville, c'est que les gens n'y viennent plus et ils n'y viennent plus pas parce qu'il n'y avait pas de magasin. A l'époque où ils ont commencé à ne plus venir, il y avait des magasins mais ils sont partis à partir du moment où il ne trouvait plus des infrastructures adéquates pour pouvoir être présent et pouvoir acheter au niveau de la Ville de Mons et pendant toutes ces années, jamais, on n'a avancé, alors, je vais revenir sur vos différentes annonces parce que c'est vrai qu'en matière de plans et d'annonces, vous êtes imbattables, ça, je dois avouer que c'est assez formidable, alors, j'ai repris, juin 2013, septembre 2015, mars 2016, alors, ici, on a un nouveau plan en juin, je ne compte pas vos annonces sur le parking qui devait être présent, au début, vous étiez « contre » la place Nervienne puis finalement, vous vous y êtes résolus. Je ne reviens pas sur les annonces au niveau de la rue de Bertaimont, multiples, alors, maintenant, vous essayez de vous sauver avec le parking de PRIMARK, je ne reviens pas sur vos annonces multiples avec le passage du centre et vous voyez, vous savez que je suis un adepte des réseaux sociaux, vous me l'avez suffisamment reproché mais les réseaux sociaux ont un grand avantage, c'est qu'ils ont de la mémoire, beaucoup plus que chacun d'entre nous et donc, j'ai par exemple repris une vidéo de Télé MB où vous nous annonciez des travaux en 2016 pour les maternités commerciales, pour PRIMARK, ouverture début 2017, maintenant, j'ai lu que PRIMARK, premier semestre 2019 dans le meilleur des cas. Je pourrais vous en citer d'autres des articles, j'en ai beaucoup mais je ne veux pas que cela soit trop douloureux, M. l'Echevin mais en tout cas, je vous demande juste une chose, votre position n'est pas

simple, je ne suis pas en train de dire « y a qu'à, faut que », nous, nous avons une vision qui est différente de la vôtre, voilà, la vôtre n'est peut-être pas moins respectable mais la nôtre mérite aussi d'être débattue mais en tout cas, ce qui est profondément désagréable, c'est cette capacité que vous avez tous les 6 mois, à venir tel l'enfant Jésus, comme un nouveau-né qui découvre la situation du piétonnier avec plein de superbes idées qui sont en fait du recyclage et du recyclage des idées précédentes, vous devriez d'ailleurs être Echevin du Développement durable parce qu'en matière de recyclage d'idées, cela, je dois avouer que vous êtes vraiment imbattable puisque vous nous resservez les mêmes idées, tous les 6 mois, depuis maintenant le début de la mandature mais par contre, ce qui aurait été intéressant plutôt que de faire une seule réunion le 22 juin dernier de validation de votre plan, c'était pendant toute cette période, plutôt que de travailler seul, c'était d'avoir un débat public large avec l'ensemble des habitants avec particulièrement le Conseil communal et cela vous vous êtes toujours refusé que l'on ait, ici, des débats objectifs sur les questions commerciales, si vous en voulez une preuve et bien moi, je reprends juste la Province de la semaine dernière, on nous avait dit quand BOUCHEZ ne sera plus dans le Collège tout ira mieux, exactement Jacky, Oh parce que Oh là, là, quand je lis la presse, je me dis mais qu'est-ce que ce serait si cela n'était pas paisible. On a M. ANDRE qui ose parce que c'est quand même la chasse gardée de M. MARTIN, le commerce qui ose fait quelques propositions en matière commerciale, cela ne prend pas une heure pour qui se fasse démonter dans des propos peu agréables par l'Echevin de la Mobilité, par sa propre Echevine, bon, voilà, ça ce sont des problèmes internes, cela ne me regarde pas mais en tout cas, j'ai été surpris par ailleurs, quand j'ai découvert votre plan qu'aucune des propositions du CDH n'y soient et donc, moi, on m'avait dit que je ne savais pas m'y prendre pour faire passer mes idées dans ce Collège, on m'avait dit BOUCHEZ, il est trop agressif, il pense qu'à lui, ça ne va pas, on ne peut pas travailler avec un type comme cela et donc, je me suis dit la méthode ANDRE, c'est une méthode douce, c'est quelqu'un de paisible, Yves ANDRE, il est agréable, regardez, il est bien sage, là, il ne dit rien, il a pris des baffes dans la figure, il n'a rien dit, il ne s'est pas plaint.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Restez dans le dossier.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je reste dans le dossier, bien évidemment mais un peu d'emphase pour réveiller la salle parce que j'ai le fameux défaut d'être long mais à partir de ce moment-là, quand je lis le plan, je vois aucune proposition du CDH, aucune des propositions déposées par le MR mais on nous dit « on a consulté », on a consulté largement, vous vous réfugiez derrière deux, trois personnes à qui vous avez présenté le plan à la fin et je vous ai dit, le plan tel que présenté, si on ne connaît pas ni le contexte politique ni la situation

propre à Mons et toutes les évolutions de dossiers, on pourrait se dire que finalement, ce n'est pas si mal que cela comme premier document de travail mais ce n'est pas du tout le cas à l'heure actuelle. On est sur une politique qui patine depuis de nombreuses années et qui n'a pas vu l'apport d'experts. Quelques éléments par rapport au constat que nous aurions aimé voir ou en tout cas, analyses que nous aurions aimé voir dans votre dossier, c'est par exemple, PRIMARK, PRIMARK, c'est aussi très malin la manière dont vous présentez les choses parce que vous amenez tout le temps PRIMARK comme un gain de flux, effectivement, PRIMARK amène du flux et on peut le constater à la rue Neuve, la rue Neuve a quelque peu augmenté son flux même si c'était la rue la plus fréquentée de Belgique en matière commerciale mais effectivement, il y a du flux même chose à Médiacité, il y a du flux avec PRIMARK mais le flux, M. MARTIN et cela se voit que vous n'avez pas de tradition de commerce chez vous, le flux, cela ne fait pas du chiffre d'affaire et cela aurait été intéressant, M. MARTIN, à un moment donné, voir le chiffre d'affaires de L'INNO, le chiffre d'affaire de C&A, le chiffre d'affaire d'H&M ou de ZARA dans la rue Neuve et de nous dire, regardez, ils ont aussi augmenté le chiffre d'affaire, donc, vous voyez, la présence de PRIMARK permet d'avoir une modification du chiffre d'affaire, moi, je peux vous dire que pour les chiffres en ma possession, en tout cas, pour un des magasins cités et on peut en parler en aparté si vous le souhaitez, je ne veux pas mettre ce magasin nécessairement sur la place publique, pour un des magasins, ils ont diminué leur chiffre d'affaire depuis l'arrivée de PRIMARK pourtant ils sont distants de 100 mètres de PRIMARK dans la rue Neuve, donc, c'est une donnée qui peut quand même faire l'objet d'une réflexion, d'un débat, d'un échange surtout que et j'y viens, par rapport au projet de ville, le dernier vrai projet que cette Ville a eu date de 1998. Dans ce projet de ville, il était indiqué, je vous l'ai déjà dit de nombreuses fois mais malheureusement, vous ne revenez pas dessus, il était indiqué que le commerce de qualité serait en centre-ville et que le commerce de masse serait au Grands Prés, un commerce plus général, il n'y a pas de jugement de valeur à travers cela, c'est une réalité objective. A l'heure actuelle, qu'est-ce que vous nous proposez pour le centre-ville, New-Yorker, Basic Fit, le fait que PRIMARK va arriver, que PRIMARK a maintenu C&A, H&M, ah oui, c'est cela votre commerce de qualité, c'est cela le projet de ville qui voulait avoir deux types de commerces distincts selon la zone à Mons et la complémentarité, j'ai retrouvé d'ailleurs une vidéo et je le regarde toujours avec beaucoup de plaisir du Bourgmestre en 2003 sur Télé MB, le Bourgmestre qui nous explique en 2003 que celui qui vend des blues jeans, je n'aurais pas pu l'inventer, il n'y a que lui pour utiliser une telle expression, que celui qui vend des blues jeans dans le centre-ville et bien devrait peut-être réfléchir à se reconvertir parce que Blue Jean en centre-ville, Blue Jean au

Grands Prés, cela fait trop de Blues Jeans pour le Montois et là, on touche le nœud du problème, c'est qu'à notre sens, il faut à un moment donné, assumer politiquement le fait qu'on a dépassé la saturation commerciale à Mons, compte tenu du pouvoir d'achat. Lorsqu'il y a eu l'inauguration de l'extension des Grands Prés, le Bourgmestre a dit « nous sommes maintenant à la capacité maximale », il a tort, nous avons dépassé la capacité maximale, il y a de nombreuses années, si pas, nous n'aurions pas des cellules vides dans le centre-ville, faut pas être fort malin pour comprendre cela, qu'à partir du moment où vous retrouvez avec plus de 30 % de cellules vides, c'est que la capacité maximale est dépassée et que donc, plutôt que de pleurer sur le lait répandu parce qu'on ne va pas détruire les Grands Prés et donc, M. MARTIN, je ne suis pas en train de vous dire et bien voilà, vous avez fait des erreurs maintenant, allez payer vos pêchés tout au long de votre vie, vous et les autres, nous en ce compris, chacun ici, il n'y a pas de problème avec cela mais il faut, c'est être raisonnable et se dire que si on ne fait pas évoluer notre centre-ville, on n'arrivera pas à enrayer la mécanique parce que les maternités commerciales, c'est une initiative, c'est peut-être sympathique, je ne crois pas que cela changera encore une fois la question de chiffre d'affaire pour les commerçants. La maternité commerciale, cela permet de diminuer les loyers, la diminution de loyers veut dire une diminution de charges et une diminution de charges pour un commerçant permet une augmentation de son bénéfice, alors, la plupart d'entre eux n'arrivent même plus à se payer et c'est vrai que c'est un petit avantage de pouvoir avoir quelques euros peut-être de plus ou en tout cas, quelques euros de moins en négatif sur le compte mais ce qui compte pour un commerçant, c'est son chiffre d'affaire, c'est qu'il augmente le nombre de clients, en quoi le fait d'avoir un loyer plus faible va augmenter le nombre de clients, cela n'a pas de sens, ce qui augmente le nombre de clients, ce sont les parkings, c'est la propreté, c'est la sécurité, ce n'est pas le fait que le loyer coûte moins cher, quand vous passé devant un magasin où le loyer est à 1.500 euros ou à 700 euros, le client ne rentre pas plus facilement, alors, vous allez me dire, on va pouvoir amener peut-être 5, 6 commerces un peu plus haut de gamme mais là aussi, M. MARTIN, arrêtez de tromper les gens, particulièrement pour les marques, elles s'installent dans un centre-ville selon une étude de marchés et même les indépendants d'ailleurs, il y a des structures comme AVOMARC qui font ces études de marchés, s'il n'y a pas le pouvoir d'achat dans la ville concernée, la marque ne s'installe pas et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les fameux investisseurs qui soit disant vous avez convaincu, viennent à Mons, ce sont des investisseurs qui sont dans des secteurs plus low cost parce qu'ils font une étude de marchés et malheureusement et cela c'est aussi le résultat de la politique menée par votre famille politique, notre région s'est paupérisée et oui, notre région n'a pas le même tissu

socio-économique que d'autres régions de Wallonie et donc, à ce titre-là, il est plus évident pour une marque comme PRIMARK ou comme New-Yorker de pouvoir aller cibler un cœur avec un pouvoir d'achat qui est plus faible, ce n'est pas moi que le dis, une marque comme ACTION vous explique par exemple que le pouvoir d'achat et que le panier moyen d'un acheteur à Mons est plus faible qu'ailleurs en Wallonie mais par contre, ils ont plus d'acheteurs. Cela, c'est l'évocation même par des chiffres incontestables qui a une paupérisation de nos habitants, c'est-à-dire que nous avons de plus en plus de gens qui vont vers ces grandes chaînes parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessairement d'aller ailleurs mais que même dans ces grandes chaînes, ils n'ont pas accès, ils n'ont pas accès à pouvoir acheter autant qu'ailleurs, cela veut dire qu'il y a un travail colossal à faire sur notre tissu urbain, sur l'aménagement du territoire, sur la mobilité, pour à la fois permettre à nos habitants de pouvoir trouver de l'emploi mais aussi amener des personnes qui travaillent à Mons, dans la région voire plus loin à s'installer à Mons, ces gens paieront des impôts et nous permettront de financer des services publics pour assurer une cohésion sociale, cela, c'est un projet de ville, c'est un projet de ville qui débouchera sur le fait d'avoir un commerce de qualité, vous, votre projet de ville, c'est quoi et franchement, pour un socialiste, je dois avouer que j'ai un peu de mal à comprendre ce que vous racontez le dimanche point levé en chantant l'international et ce que vous nous vendez ici, c'est que comme vous l'indiquez très bien dans le Vif, puisque vous me lisez attentivement, je vous lis aussi, vous dites si PRIMARK ne venait pas, je pourrais démissionner, oui, en boutade mais vous l'avez dit, moi, aussi dans Wilfried, c'était un boutade, pourtant cela ne vous a pas empêché de le mettre dans un communiqué de presse, cela veut dire quoi, cela veut dire que l'Echevin socialiste de la Ville de Mons, il compte sur une société néolibérale comme vous aimez dire, capitaliste à crever pour essayer de redresser son projet de ville alors, là, je trouve qu'on touche vraiment le comble du cynisme politique parce que je sais qu'on n'aime pas parler de grandes idées politiques mais quand on élit sous une bannière politique, à un moment donné, il faut aussi assumer ces principes, alors, vous avez le bon rôle, maintenant de venir nous parler des circuits courts, ah bien oui, ça le petit épicier à côté de PRIMARK, heureusement qu'il est là pour se donner bonne conscience ça heureusement que lui vous permettra de prouver que quelque part, au fond de vous bien enfoui, vous êtes finalement, quelqu'un de gauche, alors, je vais terminer maintenant, M. l'Echevin, juste sur un dernier point. Le dernier point, c'est celui de la Gestion Centre Ville parce que vous nous dites, le plan de la Gestion Centre Ville, il n'a rien à voir, là aussi, j'ai dit que vous étiez l'Echevin du Développement durable mais vous êtes aussi un peu l'Echevin du saucisson. Il y a la tranche, la mobilité, il y a la tranche

sécurité, il y a la tranche propreté, il y a la tranche commerce, cela, c'est vous, il y a la tranche Gestion Centre Ville, c'est vous mais cela ne se voit pas parce que vous n'êtes plus dans la structure mais ne vous inquiétez pas, les gens qui vous y avez mis veillent, je peux en témoigner pour y être présent mais cette Gestion Centre Ville, elle va nous sortir un plan d'activités commerciales et tout ce qu'on veut mais vous ne trouvez pas que ce serait une bonne idée qui ait un plan commun, que la Gestion Centre Ville mène, comme l'a dit Jean-Marc LECOCQ, la mission que quelqu'un que vous connaissez d'ailleurs, un régionaliste comme vous, M. VANCAUWENBERGHE, je sais qu'on l'oublie de temps en temps au PS parce qu'on aime à l'oublier mais il a fait partie de chez vous, c'est quelqu'un de très important chez vous et bien M. VANCAUWENBERGHE quand il a lancé les Gestion Centre Ville, son objectif, c'était d'avoir des outils de professionnels où il y avait autant de privé que de public pour mener une stratégie de développement commercial, sauf que cette Gestion Centre Ville, M. MARTIN, vous l'avez totalement dépecée de sa mission. Cette Gestion Centre Ville ne mène aucune stratégie en matière de développement commercial, n'a aucun rôle dans l'activité des investisseurs et je le sais très bien pour y être parce que vous la confinez à un rôle de gadget, c'est-à-dire, bras armés pour le marché de Noël, grosses associations de commerçants qui mènent le Saint-Nicolas une fois de temps en temps, un petit char, une petite activité carnaval, un pique-nique et alors, surtout, imprimer beaucoup de feuillets pour faire la publicité de tout ce que l'on fait avec bien évidemment votre photo et celle de M. DI RUPO en première page parce que cela, c'est fondamental pour redéployer le commerce quand les gens auront vu ces photos, ils auront une envie folle de venir à Mons pour voir s'ils ne peuvent pas vous rencontrer, vous toucher, faire une photo avec vous, je suis sûre que c'est l'activité qui importe véritablement le chaland et la personne qui vient de l'extérieur mais il n'y a aucune cohésion dans votre plan, ni avec la Gestion Centre Ville ni et ce sera véritablement mon dernier mot avec un autre organe qui pourtant devrait vous être cher et on en parlera lors du huis clos, c'est celui de VisitMons, que faites-vous de tous ces touristes ? On a fait venir plein de touristes spécialement de Flandre avec un profil sociologique que je ne voudrais pas caricaturer, on m'accuserait encore d'aller trop loin mais ce sont plutôt des gens d'un certain âge, avec un certain pouvoir d'achat, qu'est-ce qu'on leur offre comme offre commerciale ? On les amène de pouvoir acheter des Blues Jeans chez des commerces à quelques euros sur le haut du piétonnier, de voir des cellules vides et puis entre tout cela, quelques braves commerçants vaillants qui essayent de tenir le cap mais qui sont trop peu nombreux pour dire de cacher la misère et là, M. MARTIN est le problème, c'est l'absence de cohésion totale dans toutes les politiques qui sont menées parce que vous devez

faire évoluer ce centre-ville, il faut qu'il y ait plus de logements, il faut que ce logement prenne la place à certains endroits du commerce parce qu'1,4 km de commerces, on n'arrivera plus à le remplir, il faut que les touristes aient envie d'acheter à Mons et il faut surtout que le type de magasins présents dans ce centre-ville évolue, ça, c'est une phrase qu'on peut retrouver effectivement dans votre plan mais je ne crois pas qu'on l'entend de la même manière quand on parle d'évoluer parce que pour nous évoluer, ce n'est pas PRIMARK, c'est et je prends en exemple, les centres-villes flamands qui contrairement à ce que vous affirmez depuis le départ ne se base pas sur un mix entre des locomotives commerciales et des enseignes de qualité mais qui ont spécialisé des quartiers soit entre enseignes de qualité ou enseignes de masse et vous n'avez jamais pu me donner un contre-exemple à Anvers, à Bruxelles, Bruxelles à la rue Neuve et l'avenue Louise, Anvers, à le Meir et toutes les rues adjacentes où il y a du commerce de qualité, Lille, le Vieux Lille et son piétonnier, toutes les villes qui ont un commerce qui fonctionne ont spécialisé leurs artères commerciales, vous êtes le seul à ne pas le croire mais je pense que vous êtes trop malin pour ne pas l'avoir compris, c'est que votre seul pari et je pense que c'est un pari cynique, je me permets de vous dire et de compter sur ces multinationales qui vont de façon définitive, transfigurer notre centre-ville mais certainement de la bonne manière. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, M. POURTOIS, je vous en prie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre. J'ai essayé de prendre note des différentes interventions et je me permettrai quelques commentaires et puis j'avancerai quelques propositions d'enjeux sur lesquels à mon avis, on devrait centrer la discussion. Tout d'abord, ce que je trouve assez regrettable dans les longs échanges que l'on vient d'avoir, c'est la logique systématique dans laquelle on se place systématiquement ici, c'est-à-dire de destruction, de commentaires négatifs et bref, toujours, évidemment au travers de raccourcis et de commentaires un peu douteux, de démonter l'entièreté des actions qui se font comme si tout ce qui se faisait systématique était évidemment négatif, c'est tout de même assez dommage, moi, j'ai vu toute la semaine des beaux graphiques, etc... et je l'assume pleinement, je trouve que c'est extrêmement instructif, on voit ces graphiques et puis dedans, on ne voit pas le fait que systématiquement, quand on participe, c'est pour avancer tout d'abord, que la situation, elle est absolument dégueulasse, que rien ne fonctionne et qu'évidemment selon des différentes propositions tout irait mieux. C'est quand même particulier, d'ailleurs, Jean-Marc LECOCQ a dit quelque chose de très juste puisqu'il a conclu une de ses interventions en disant, cela dépend de quel côté de la table on se place, c'est très juste, c'est effectivement très juste puisque que vous étiez de l'autre côté de la table, ces

discussions, vous les souteniez et vous les votiez, aujourd'hui, forcément, elles ne vont plus et je trouve cela vraiment plus que limite, on parle d'ailleurs d'une stratégie de développement, le principe même d'une stratégie, c'est justement d'être non seulement évidemment à viser court et moyen terme mais aussi sur le long terme et donc, forcément, une stratégie de développement qui vaut la peine d'être étudiée, est une stratégie qui se base aussi sur le long terme. Vous m'avez presque convaincu, moi, quand je vous ai écouté, je me suis dit mais en fait, c'est sûr, si le centre-ville de Mons aujourd'hui rencontre des difficultés mais c'est de la faute de DI RUPO et de MARTIN, enfin, cela paraît limpide comme analyse, je veux dire, cela a l'air évident que si aujourd'hui, on rencontre des nouveaux enjeux comme l'E-Commerce, si on rencontre aujourd'hui des difficultés avec l'augmentation des loyers, si on rencontre des nouveaux enjeux comme des nouveaux modes de consommation, c'est forcément la faute de Nicolas MARTIN ou d'Elio DI RUPO, évidemment, c'est un phénomène qu'on ne rencontre qu'à Mons, c'est absolument faux puisque l'entière des centres-villes de taille moyenne souffrent de critères qui sont exactement similaires, alors, le problème, quand on fait des propositions d'actions, c'est qu'on est traité, j'ai lu cela, d'Echevin plan plan, le problème, c'est quand on critique systématiquement ce genre d'actions, on fait très vite, une opposition pan pan, qui ne sert à rien, si ce n'est à essayer de faire parler et qui du coup, s'arrête très vite. On a pris le cas d'Ath, le cas d'Ath, il est super intéressant puisque j'ai devant moi les chiffres, on a cité l'AMCV, je les ai aussi. Densité commerciale en 2016 à Ath : 63 % - densité commerciale à Mons en 2016 : 73 %, donc, c'est tout de même assez intéressant d'utiliser le cas d'Ath, quand dans le même temps, on peut voir que les chiffres ne disent pas la même chose, par ailleurs, je continue dans l'idée des comparaisons puisqu'à un moment donné, on nous dit « attention, on parle de consommateurs avec des comportements différents », par contre, tout au long de l'argumentaire, on se base sur des comparaisons, non seulement, avec des villes wallonnes mais aussi avec des villes flamandes dont le pouvoir d'achat et les attitudes de consommation sont totalement différentes, donc, évidemment, il y a un problème, alors, je pourrais continuer puisqu'on a dit cela fait des années qu'on en parle mais oui, évidemment, cela fait des années qu'on en parle puisqu'un plan précisément comme je le disais prend des années, alors, on nous dit « aujourd'hui, il n'y a rien qui se passe », c'est quand même faux, l'Echevin l'a évoqué et je suppose l'évoquera bien mieux que moi dans ces différentes réponses, comme si rien n'était fait, donc, cela veut dire que les 200.000 euros dégagés pour le fonds d'impulsion, ce n'est pas fait, le but évidemment est d'aider les nouveaux commerçants. Les maternités commerciales, on en parle apparemment, là non plus, ce n'est pas fait, donc, ce qu'on voit, ce

serait donc, de la foutaise, alors, on parle de projets aussi qui arrivent, on a parlé des 750 m² au niveau de l'ancien photographe, au milieu du piétonnier, du City Mall : 7,5 millions d'euros, donc, bref, on a des projets qui apparemment, encore une fois, sont du vent, pourtant dès qu'on parle de concret, on devrait s'en réjouir. On a parlé de Basic Fit et de New-yorker, on a eu justement des considérations sur le type de public que cela allait amener, je trouve cela plutôt limite au niveau de la comparaison, par ailleurs, on a eu cette même comparaison sur le public de PRIMARK, je suis assez surpris d'entendre cela parce que c'est une forme de mépris, enfin, je veux dire, PRIMARK, c'est 2 millions de consommateurs potentiels par an, mais écoutez, est-ce qu'on peut clairement dire que ces 2 millions de consommateurs, on ne les veut pas et des gens ont tout à fait le droit d'aller chez PRIMARK, moi, je le revendique, je n'ai aucune difficulté à y aller et cela ne me dérange absolument pas. Alors, à côté de cela puisqu'on a des grandes discussions parce qu'on fait venir le grand démon capitaliste qui par ailleurs, crée de l'emploi et qu'évidemment on se concentre là-dessus, on rate toute une série d'enjeux qui sont selon moi, fondamentaux, qui sont non seulement l'obtention de fonds, c'est-à-dire que les projets comme ceux-là, il faut les financer, obtenir des fonds, cela prend du temps, il faut monter des dossiers, il faut les défendre, il y a toutes les questions aussi de l'habillage du piétonnier et cela, j'aimerais qu'un de ces quatre, on puisse prendre le temps d'en discuter, que ce soit au niveau de l'éclairage, de la musique, bref, de tout ce qui fait des conditions d'achat, la sécurité, alors, on en a parlé, la dernière réunion qu'on a eu en matière de sécurité, on ne peut pas dire que cela ait été une grande réussite à partir d'un moment donné et puis il y a la question fondamentale et vous savez qu'elle me tient forcément à cœur qui est la question des heures d'ouverture, bref, je ne vais pas revenir là-dessus, selon moi, l'enjeu fondamental, c'est celui de la mixité et moi, j'y crois réellement, c'est-à-dire que l'on doit réellement réussir une arithmétique entre d'une part des grandes enseignes qui vont être ces locomotives et qui vont permettre d'implanter de nouveaux comportements de consommation et puis à côté de cela, des commerces de qualité, on a tendance ici, quand on dualise le débat comme on le fait constamment à oublier, oui des PRIMARK ou des New-Yorker peuvent amener des consommateurs dans le piétonnier qui une fois qu'ils y seront, pourront consommer ailleurs et puis d'autant plus, le partenariat que l'on fait entre le public et le privé notamment en termes d'investisseurs que l'on va chercher, c'est un partenariat essentiel qu'il faut soutenir, par ailleurs, pour la petite information, le lieu Arthuro dans lequel se faisait la conférence de presse est particulièrement intéressant puisque c'est justement un espace qui va être amené à participer avec Co-nnexion aussi par exemple, donc, on voit bien qu'il y a des logiques de partenariat qui se font. Pour en terminer, je pense vraiment qu'il y a

quand même un point essentiel, c'est qu'on a un rôle aussi nous, à notre niveau, à jouer au niveau de la Ville, c'est que si on est dans une logique de critiques systématiques sur l'ensemble des points qui se font, l'image que l'on donne de la Ville n'est absolument pas celle qui pourrait être susceptible d'être intéressante pour des investisseurs, on est d'accord là-dessus, non, je n'ai pas dit que vous étiez responsable, je dis juste que dans tes propos, il faut que tu rendes compte quand même de ce qui transpire dans les propos, c'est qu'on est dans une logique de critiques systématiques...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. POURTOIS, vous vous adressez au Collège pas à moi. Vous vous adressez au Collège.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Vous venez de vous adresser à moi, pour la petite information. Très bien, donc, dans tous les cas, je trouve cela assez fascinant de critiquer la soupe et en même temps de faire les croûtons qui vont avec. A un moment donné, je pense que l'on doit agir de manière responsable et respectable et se dire « ok, il y a des projets qui avancent, est-ce qu'on peut avoir des débats politiques » bien sûr mais à un moment donné, nier les faits sur l'avancement des projets, c'est juste de la malhonnêteté politique. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie.

M. Samy KAYEMBE KALUNGA, Conseiller : Mes chers Collègues, les discours caricaturaux très négatifs que nous avons l'habitude mais il y a quand même dans ce qu'on vient de dire, des choses par l'opposition, des choses contradictoires. On parle de la paupérisation de la population montoise et de la région, moi, ce que j'ai noté ici, c'est que les Grands Prés, c'est 1.500 emplois, 1.500 emplois ce n'est rien en sachant que notre région présente beaucoup de difficultés et des difficultés liées à la formation et l'Echevin m'a signalé comme quoi, ces emplois ne nécessitaient pas une formation, c'était des emplois qui ne demandaient pas à avoir une formation supérieure ou autre, donc, que chacun pouvait trouver cet emploi-là pour pouvoir s'en sortir. Ce que je voulais dire, c'est que quelque part, soit, on n'aurait pas ne pas créer ces 1.500 emplois, alors, à ce moment-là, on participe, quelque part, à la paupérisation qu'on a pu dire, voilà, le pouvoir d'achat de la population diminue de plus en plus, soit, on a cette volonté-là, alors, à ce moment-là, on a discours contradictoire, ici, on a créé 1.500 emplois et il faut quand même le signaler et se dire qu'on doit féliciter cela. Aujourd'hui, on essaye des mesures pour essayer d'avoir une complémentarité entre les Grands Prés et le centre historique. A un moment donné, il faut se dire, tiens il y a quand même des bonnes choses, essayons d'avancer dans ce sens-là. C'est vrai que tout à l'heure, l'opposition pour ne pas le citer, ils ont dit que les diagnostics, la Ville de Mons n'est pas un malade qui a eu une crise cardiaque, elle est malade depuis longtemps, c'est vrai qu'il y a eu

des diagnostics qui ont été posés, des choses qui ont été essayées et qui n'ont peut-être pas fonctionnées et aujourd'hui, il y a notre diagnostic qui est là et qu'on essaye de résoudre le problème. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Je me disais que si on avait un Echevin plan plan, on a très certainement un Conseiller « vent vent » ici, enfin, bon, bref. Je voulais simplement, M. MARTIN, vous remercier d'avoir partagé votre vision, une vision qui était réclamée par l'opposition depuis quelques années tout de même, donc, cela permet quand même d'avoir une vision globale de ce que l'Echevin de l'Economie nous fait gré de partager. En ce qui concerne le plan, vous savez que mes convictions ne permettent pas de soutenir PRIMARK, je pense qu'à l'heure de la mondialisation, on parle souvent d'éthique en politique, il faudrait aussi parler d'éthique en économie et malheureusement, d'aller faire croire qu'on va rendre heureux ou faire accéder la population au mieux vivre en se misant sur des multinationales, je trouve cela regrettable. Par contre, je souligne tout de même dans ce volet le 7^e point sur les circuits courts et c'est bien preuve que vous avez pris en considération l'ensemble des revendications, des débats qu'on a eu dans ces différents conseils communaux et donc, je vous remercie aussi d'avoir tenu compte des différentes critiques de l'opposition et alors, juste une question parce que je pense que beaucoup de commerçants interpellent aussi, que peut-on répondre aux commerçants qui aujourd'hui sont en difficulté et qui vont se voir de par les maternités commerciales peut-être des concurrents qui vont avoir des allègements sur les charges, donc, je pense que c'est une inquiétude qui doit être relayée et je me demandais quelle était la réponse que le Collège apportait à ces commerçants. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. S'il n'y a plus de question, M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci aux différents Conseillers. Tout d'abord, je vais répondre en soulignant l'intervention de M. JOOS, donc, effectivement et cela répondra en partie à la demande de Mme DE JAER tout à l'heure, c'est un débat que nous avons eu à de multiples reprises ici au sein du Conseil communal. Il était important de pouvoir venir au Conseil communal avec des choses qui soient concrètes et donc, oui, on n'a pas attendu, on ne s'est pas précipité en début de législature avec une série de déclarations d'intention parce qu'on savait précisément que si on venait avec des déclarations d'intention, la première réflexion de l'opposition serait, à juste titre, de dire oui mais vous venez avec vos discours, vos effets d'annonces puisque M. BOUCHEZ parle d'effets d'annonces, il aime bien cela et cela ne débouchent sur rien, il n'y a rien de concret, etc... Ici, on vient avec un projet qui justement repose sur des projets qui sont eux, concrets qui étaient largement concertés

avec les acteurs de terrain et avec tous les professionnels du secteur, j'entends encore la représentante de l'UCM Hainaut hier s'exprimer et dire texto devant la presse si nous avons dû travailler sur une stratégie et un document de cette nature, nous l'aurions fait exactement de la même manière mais on ne peut suspecter l'UCM de soutenir particulièrement le parti socialiste, la majorité ou le Collège communal, c'est le moins que l'on puisse dire et donc, nous, nous avons travaillé, c'est vrai avec sérieux en prenant le temps de consulter les acteurs de terrain et avec les professionnels. Vous avez certainement de très bonnes idées, j'ai essayé dans tout ce que vous avez dit de les extraire parce que vous avez parlé beaucoup et longtemps, je n'ai retrouvé 3, la première porte sur le parking, vous nous dites que le Collège n'est pas cohérent, vous venez avec un projet qui est coupé des réalités en matière de sécurité, en matière de logement, en matière de tourisme, etc... comme si évidemment, il n'y avait pas d'approche transversale, la politique du Collège, bon, ce sont des raccourcis, on vous connaît, je ne vais pas vous répondre que mon Collègue Pascal LAFOSSE a travaillé sur le Shop and Go, dans les parkings qui marche très bien puisqu'on est passé d'une rotation de 6 à 17 véhicules par jour, etc... je ne vais pas faire l'inventaire de tout ce que les Collègues ont fait, on a déjà eu des débats ici au Conseil communal, vous essayez de réduire de manière caricaturale le travail qui a été effectué ici, comme à votre habitude, vous noterez quand même que dans le document, il y a toute une série de thèmes y compris ceux-là qui sont évoqués mais manifestement, si vous l'avez lu, vous vous êtes arrêté à la moitié, c'est-à-dire effectivement au constat et non à la stratégie. Alors, vous nous dites vos solutions au MR c'est quoi ? La première, c'est bien entendu, vous, socialiste, vous, majorité PS-CDH, vous n'avez rien compris, je vous l'explique depuis des années ce qu'il faut faire, c'est privatiser bien sûr, privatiser et cela ira beaucoup mieux pour le commerce puisque vous ne comprenez rien, le commerce, ce n'est pas une problème d'offres, c'est un problème de contexte mais privatisons, on a rencontré non pas seulement une société que vous m'avez recommandé à l'époque, M. BOUCHEZ, je les ai toutes rencontrées avec mon Collègue Pascal LAFOSSE, toutes celles du marché en Belgique et que nous disent toutes ces sociétés à chaque fois qu'on leur propose de s'intéresser à la Ville de Mons, trois choses très simples, la première, vos tarifs de parkings sont insuffisants, si on vient, on les augmentera. Les commerçants et les Montois en seront ravis. La deuxième, les poches de gratuité, la place Nervienne, les boulevards, tout cela, on n'en veut plus, il ne faut pas de concurrence interne, il faut faire payer l'intégralité des places de stationnement, les commerçants seront ravis de votre proposition et la troisième, c'est très simple, votre taux de contrôle, c'est-à-dire les agents qui mettent des PV, il est nettement insuffisant, il n'y a pas assez de pression, je suis sûr que tous

les Montois seront sensibles à cet argument parce que je ne pense pas que ce soit le ressenti de la population, c'est le moins que l'on puisse dire quand on met sa bagnole, en général, faut pas très longtemps avant d'avoir un PV et vous, vous voulez donner la gestion de la surface au privé qui va accentuer d'une fois et demi à deux fois le nombre de contrôle et donc, les PV, je suis certain que les commerçants et les habitants seront ravis de vos propositions. Premier axe du MR, la mobilité alors que celui de la majorité, je le rappelle, c'est la gratuité 30 minutes avec la rotation, c'est ce qui a été adopté en Conseil communal sur proposition de mon Collègue Pascal LAFOSSE. Deuxième axe de travail de l'opposition MR, c'est le logement, solution miracle, il y a des cellules vides dans le piétonnier, transformons-les en logement, j'ai encore vos déclarations sous la main, ici, dans les articles de presse, comme si bien entendu, on pourrait transformer, je ne sais pas, les anciennes galeries Anspach en logement, le bâtiment coûte 20 millions d'euros, vous imaginez, il n'y a pas une seule fenêtre, vous imaginez les coûts de transformation, j'imagine que tout le monde sera ravi d'aller habiter dans ce bâtiment à ce prix-là et avec la qualité qu'il peut offrir et puis, si on veut s'appesantir sur le logement, je dirais deux choses. La première vous nous dites, moi, j'avais dit qu'il fallait du logement, oui, tout le monde dit qu'il faut du logement, M. BOUCHEZ, il y a un dossier à la Région wallonne pour la rénovation urbaine qui prévoit d'obtenir des subsides pour tous les axes commerçants du centre-ville, tous, vous l'avez même adopté, vous étiez dans la majorité, vous ne vous en souvenez peut-être plus puisque vous nous dites qu'on n'a pas écouté ce que vous avez dit, d'abord, on a eu l'idée quand même un petit peu aussi de manière autonome, on ne doit pas toujours se référer à vos propositions même si certaines ne manquent pas d'intérêt mais quand bien même, donc, j'espère d'ailleurs que le nouveau Ministre libéral, nous donnera les subsides sur la rénovation urbaine puisqu'on nous a annoncé en commission vendredi, vous savez, ce sera peut-être plus difficile pour Mons, pour avoir des subsides demain quand le Gouvernement wallon aura une nouvelle majorité.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Et on sait qui c'est ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je ne sais pas encore mais donc, voilà.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je ne sais pas, c'est M. MARTIN qui parle d'un Ministre libéral, moi, je n'étais pas au courant mais voilà.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : En tout cas, j'espère que vous serez attentif à relayer les besoins de notre ville dans la prochaine majorité comme nous l'avons été jusqu'à présent avec le Bourgmestre et l'ensemble du Collège mais quand bien même aboutirions-nous à ce projet qui est d'ailleurs déjà en œuvre, je vous rappelle qu'on n'a pas attendu vos déclarations pour mettre des logements au-dessus des commerces, allez Berschka, allez voir le projet City Mall

qui commence le 16 août dans son chantier qui est une fusion de cellules, il y a du logement qui est prévu évidemment aux étages mais quand bien même, est-ce que c'est une fin en soi, est-ce que c'est cela qui va sauver le commerce du centre-ville, remettre 100 habitants ou 150 dans le piétonnier, cela va dramatiquement changer les chiffres d'affaires des commerçants du centre-ville, cela, personne n'en doute. Alors, quant à votre troisième aspect, c'est « vous misez tout sur PRIMARK, vous êtes un mauvais capitaliste, vous avez oublié vos idéaux de gauche, etc... », j'ai expliqué mais il y a pas pire sourd qui ne veut entendre que la stratégie des pouvoirs publics, en l'occurrence du Collège communal ici, c'était d'investir l'intégralité des moyens publics dans le commerce local, le commerce indépendant, alors, oui, je sais que cela vous embête qu'il y ait des investisseurs qui viennent à Mons et qui amènent des enseignes, tout vous embête, tous les succès de la Ville vous embêtent d'ailleurs, parce que dès qu'il y a une avancée positive pour cette Ville, vous montez au créneau ou vos seconds. Un investisseur décide d'investir à Mons des dizaines de millions dans le centre-ville, que fait le MR, tout de suite, on va dans la presse et on dit, cet investisseur est corrompu ou je ne sais pas, il est dans les paradis fiscaux, il faut le discréditer, ah première chose. Deuxième élément, une enseigne locomotive qui va attirer du monde à Mons et je vous laisse vos propos quant au public qui fréquente cette enseigne, vous qui vous targuez de bien connaître les professionnels du secteur, ceux que l'on a rencontré et qui ont pignon sur rue et qui sont très diversifiés, nous disent tout à fait le contraire mais peu importe, cette enseigne dit qu'elle va venir à Mons, qu'est-ce que vous trouvez à dire « c'est pas vrai, c'est des couillonnades, c'est une invention de l'Echevin », non, il y a un chantier à 35 millions d'euros dans le bas du piétonnier mais c'est une invention de l'Echevin bien entendu. Et puis, troisième élément, quand la Ville développe une initiative publique d'envergure comme aucune autre ne l'a fait en Wallonie, la maternité commerciale, M. LECOCQ, estime que c'est du gaspillage d'argent public, nous estimons que c'est de l'accompagnement et du soutien à l'activité commerciale, vous, vous vous référiez à l'article du Vif et les experts consultés par le journaliste, le moins que l'on puisse dire, on ne peut pas le soupçonner vu les titres du Vif ces derniers temps, de collusion avec le parti socialiste non plus, c'est le moins que l'on puisse dire et les experts disaient qu'il faut qu'il y ait une initiative publique, une maîtrise publique pour un certain pourcentage de cellules dans un axe pour pouvoir faire tourner le commerce dans cette cellule, dans cet axe et le faire vivre, le soutenir et tout ce que l'on va faire avec cette maternité commerciale, c'est précisément permettre de faire revenir du commerce indépendant et de qualité dans le cœur de ville, tout comme avec le fonds d'impulsion. Vous centrez tout sur PRIMARK avec vos caricatures habituels, nous travaillons, nous faisons un travail de fonds

avec tous les candidats commerçants qui se présentent à nous aujourd'hui, je l'ai dit tout à l'heure, il y en a une quinzaine, il y en a notamment dans le domaine du CD et du DVD, si on peut éviter d'avoir une FNAC à Mons et qu'on ait un bel indépendant qui vende ce type de produits, eh bien, c'est très bien, on le soutiendra et il s'installera dans le piétonnier. Vous nous dites qu'on ne peut pas mixer le commerce bas de gamme avec le commerce haut de gamme, d'abord, l'histoire nous montre le contraire, dans le centre de Mons, dans le piétonnier, dans les belles années du piétonnier, vous n'étiez pas né, moi, j'étais tout jeune mais je me souviens quand même avoir été chez PRIBA, chez Sarma, aux Galeries Anspach, etc... il n'y avait pas que des petits commerçants indépendants à l'époque, quand C&A s'est installé, vous dites que je n'ai pas de tradition commerciale, vous n'avez pas de chance parce que d'abord, je n'aime pas beaucoup quand on s'attaque aux gens et quand on s'attaque à leur qualité ou à leur défaut, il se trouve que ma mère a travaillé pendant 40 ans dans un commerce du piétonnier, donc, cela tombe plutôt mal.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Elle n'a pas tenu un commerce, M. MARTIN, elle était employée, elle n'a pas tenu un commerce.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Quel que fut sa qualité ou son emploi, M. BOUCHEZ, on n'attaque pas les personnes, je sais que c'est difficile pour vous.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je ne l'ai pas attaqué en disant cela.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : On me traitant de menteur sur les réseaux sociaux, en traitant le Bourgmestre du titre du chef de l'Etat Turc, etc... vous n'attaquez jamais les personnes, c'est bien connu, c'est vos habitudes, on vous connaît, on connaît votre tempérament, on connaît votre caractère mais j'en reviens au fond, nous voulons soutenir le commerce et nous savons que ce n'est pas facile. Bien sûr, pour vous, c'est très simple, c'est la faute à MARTIN, c'est la faute à DI RUPO, on connaît vos simplismes, chacun en tirera les conclusions qui s'imposent selon son sens de la nuance qui n'est pas très développé chez vous mais en revanche, pour ce qui nous concerne, nous mettons des moyens publics, nous attirons des investisseurs privés, nous savons que c'est une mission difficile et nous continuerons à nous atteler à cette mission avec la volonté ferme de soutenir les commerçants qui sont actuellement dans le centre de Mons sans oublier parce que cela, on ne le cite jamais dans vos propos, toutes celles et ceux qui continuent à travailler dans le cœur de ville parce que vous mettez le focus sur les cellules vides, le piétonnier, bien sûr que le focus, il est mis, vous l'avez admis, le Collège fait le même constat que vous mais toutes celles et ceux qui travaillent, ces indépendants, dans la rue des Fripiers, dans la rue de la Coupe, dans la rue d'Havré, dans la rue de Nimy, dans la rue du Hautbois, dans l'axe de la Gare, toutes celles et

ceux-là, vous les oubliez, ils existent, il y a encore une offre commerciale de qualité dans le centre-ville et oui, et oui et c'est pour cela qu'on essaye de les soutenir. Alors, je ne serai pas beaucoup plus long ce soir, je pense qu'on connaît les arguments des uns et des autres, pour ce qui concerne, la référence de Mme DE JAER, tout de même, je ne pourrais pas conclure sans le dire à Namur, nous dire que Namur avec sa majorité est un exemple parce que là, ils n'ont pas fait de centre commercial, enfin, écoutez, Mme DE JAER, j'ai beaucoup de respect pour vous mais enfin, quand même, je vous rappelle qu'il y a eu une consultation populaire sur un projet de centre commercial à Namur avec la majorité qui est en place à Namur, dont votre parti fait partie et les Namurois et les Namuroises se sont exprimés contre ce centre commercial, que fait la majorité actuelle en place à Namur ? Elle poursuit les discussions avec l'investisseur pour réaliser ce centre commercial, je ne veux pas polémiquer inutilement, Namur est un bel exemple, si on pouvait effectivement tendre vers cet exemple, ce serait très bien, on n'a pas la chance d'avoir 20.000 fonctionnaires de la Région wallonne dans notre ville, si on pouvait l'être ce serait bien, je vois que certains veulent supprimer les Provinces, ce sera encore des fonctionnaires en moins dans le cœur de Mons, ça, c'est un autre débat mais en tout cas, ce que nous souhaitons, c'est préserver notre tissu commercial, le conforter et je pense que le document est suffisamment concret et complet pour y parvenir comme nous l'ont dit tous les professionnels du secteur. Merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin pour ce brillant exposé. Pas de signe de la part du public, je suis tenu à rappeler l'ordre et la discrétion du public et je vous remercie d'être présent. Avant que nous ne passions au vote, est-ce que certains souhaitent dire quelque chose ? Il y en a deux. Oui, M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, en tout cas, qu'est-ce que vous êtes nerveux et j'espère que votre nervosité ne trahit pas le fait qu'il y ait une fébrilité par rapport à toute une série de choses qui ont été dites et désolé, alors, que des élus socialistes applaudissent d'autres élus socialistes, je suis très ému, cela me touche mais pour le reste, cela n'a pas valeur de réalité et je l'ai dit, il y a plusieurs de vos déclarations et ce que vous avez voulu ignorer depuis le début dans toute votre intervention très nerveuse d'ailleurs et pourtant, pour gérer une ville, il faut savoir garder son calme, dans tout ce que vous avez dit dans cette intervention, en fait, vous n'avez jamais tenu compte du timing, nous, encore une fois, le beau discours que vous avez fait ici, si vous l'aviez fait alors que vous êtes en place depuis 6 mois, franchement, je vais vous féliciter, par contre, il y a une petite chose que j'ai de plus en plus de mal à supporter, que cela vienne de la part de M. POURTOIS ou de la vôtre, c'est le MR est destructeur. C'est le MR qui détruit la Ville et bien évidemment, je

vais dire CQFD, depuis qu'on est dans l'opposition, depuis un an mais regardez, il n'y a plus rien qui va, avant tout allait bien, d'ailleurs posez-vous la question de pourquoi plus rien ne va, c'est peut-être qu'on n'est plus dans la majorité, je glisse cela comme ça, je pose ça là mais en tout cas, je commence sérieusement en avoir marre qu'à chaque fois que nous faisons un constat, nous au moins, on a le mérite d'apporter une solution alternative, on a le mérite d'apporter une solution alternative, elle ne vous plaît peut-être pas, le ton ne vous plaît pas, le constat de certains de vos échecs ne vous plaît pas mais nous venons avec des propositions et donc, je n'accepte pas quand on dit qu'on détruit la Ville parce que des gens qui font les mêmes constats que nous, il y en a plein dans les rues. A chaque qu'un Montois se plaint d'avoir vu périlcliter son piétonnier, est-ce qu'il est responsable également de la mauvaise image de la Ville, on est en train de nous faire porter le chapeau du fait que le centre-ville n'aille plus bien, c'est parce que bien évidemment, les communications du MR sont tellement destructrices, on nous tient même responsable du fait qu'il y a des problèmes dans la police, ça, il y en a qui a eu le culot de venir nous expliquer que c'était à cause de nous qu'il n'y avait pas de policiers qui voulaient venir à Mons alors que le problème est vieux depuis de très nombreuses années et que ce sont les policiers eux-mêmes qui nous rencardent sur ces informations parce que M. MARTIN, vous qui essayez de vous faire l'avocat des commerçants, pourquoi vous n'avez pas été voir les affiches par exemple, que les commerçants de la rue des Capucins que vous avez évoqué, ont collé pour nous expliquer qu'ils attendent une réouverture de la place Léopold, c'est vous l'Echevin de l'Urbanisme, non, cette histoire de permis par rapport à la gare, vous n'y êtes pour rien aussi peut-être, c'est de la faute des autres, oui, c'est certainement la SNCB, là, c'est la SNCB, excusez-moi, autant pour moi, ça, ça pouvait être de votre faute mais ces commerçants-là, plutôt que de vous agiter ici, sur votre chaise, aidez-les, réouvrez la place Léopold, vous allez recréer du flux justement dans ces rues qui se meurent plutôt que de faire votre test qui met en difficulté par exemple, une série de rues près de la rue de la Terre du Prince et de la rue de la Réunions parce que c'est bien aujourd'hui de faire des effets de manche mais à un moment donné, il y a aussi des faits et alors, vous nous reprochez de parler, vous savez, nous, on ne demande pas mieux qu'assumer les responsabilités et on a d'ailleurs exposé ce qu'on allait faire et je vais quand même détricoter une série de vos caricatures. Le parking, ah le parking, c'est le grand truc, le MR veut donner cela au privé et là, on a senti que vous étiez un peu socialiste, au fond de vous, il reste un petit truc quand même parce qu'on a senti un peu d'aigreur à l'égard du privé pendant la présentation de votre plan, vous étiez content que le privé amène 60 millions mais par contre, sur les parkings, là, on ne l'aime pas beaucoup mais plus sérieusement, à

Verviers, votre homologue, il s'appelle Malik BEN ACHOUR, il est socialiste, c'est lui qui a privatisé les parkings, c'est lui également qui a renégocié la conception avec BESIX PARK pour que la pression diminue, pour que l'on trouve des accords en matière de prix parce que, M. MARTIN, vous savez, je sais qu'au PS, on rase gratis mais il y a des gens qui sont prêts à payer, il y a des gens qui sont prêts à payer quelques euros pour un parking de qualité, pour un parking propre, pour un parking sécurisé pour faire du commerce et à partir de là, vous leur offrez au moins la possibilité d'avoir des places de parking parce que votre stratégie ne fonctionne pas, les fameuses poches de gratuité dont vous parlez, allez voir la place Nervienne un samedi, même un samedi, elle n'est pas pleine, si la gratuité du parking sur la Place Nervienne était la clef pour amener des gens dans le centre-ville mais cela se saurait, elle serait pleine, on ferait la file mais je peux vous amener des photos régulières, si vous voulez, je vais penser à vous, je vais faire des photos, j'habite pas loin, je vais faire des petites photos de la Place Nervienne à différentes heures, pour vous montrer que même gratuite, elle n'est pas remplie, donc, le premier élément, il faudrait peut-être que vous demandiez à un de vos collègues plus ou moins la même génération que vous, même style, je pense qu'il pourrait peut-être vous conseiller utilement sur ce qui a été fait à Verviers, qui ne me semble pas une Ville dans une situation plus simple sur le plan socio-économique parce que cela, c'est le deuxième argument, alors, ça, c'est la manipulation quotidienne, je ne vais pas utiliser d'autres mots parce qu'on va chercher à chaque fois un mot dans chacune de mes interventions pour bien prouver ce qu'on a envie de prouver, je n'ai jamais porté de jugement de valeur sur la clientèle de l'un ou l'autre magasin, jamais mais à un moment donné, il y a des réalités et il y a des magasins qui attirent des types de clientèle différente et ce n'est pas moi en 1998 qui rentrais en première année secondaire, qui a écrit le projet de ville dans lequel votre parti était déjà là, M. MARTIN, votre parti, lui, il était déjà là parce qu'il est là depuis 1953, vous, vous n'y pouvez rien de rien, le commerce, ce n'est pas de votre faute, la sécurité, ce n'est pas de votre faute, la propreté non plus mais le maire, il est socialiste depuis 1953 mais ce n'est pas de votre faute, c'est certainement de la nôtre parce que depuis l'opposition, on fait tellement de mal à la Ville, vous voyez, eh bien, en 1998, ce n'est pas moi qui est utilisé cette distinction entre le commerce de qualité et le commerce de masse, c'est écrit tel quel, c'est écrit tel quel et le document, M. MARTIN, vous l'avez distribué lors des groupes de travail qui ont été mis sur pied pour rédiger un nouveau projet de ville, c'est vous-même qui l'avait distribué ce document et dans ce document, je vous invite à le lire, il y a déjà cette distinction, donc, il n'y a jamais eu aucun jugement de valeur, il faut arrêter d'utiliser le mépris parce que ce qui est méprisable, c'est d'utiliser des individus que ce soit

les fonctionnaires provinciaux, comme vous l'avez fait, alors, vous savez très bien qu'il n'y aura pas de perte d'emploi, c'est d'utiliser les clients de PRIMARK en disant « regardez, le MR vous stigmatise », on n'a rien stigmatisé, on dit juste qu'effectivement, il y a des différences commerciales et que ces différences commerciales se traduisent dans la stratégie parce que c'est un autre point que j'aurais pu vous dire dans votre plan, c'est que votre plan, en fait, on ne sait pas à qui il s'adresse, c'est que quand on développe un centre commercial, on essaye de développer une offre avec un certain type d'enseigne pour un certain type de public et donc, ça détermine la stratégie, le type d'enseigne mais aussi la communication que l'on mène et quel endroit on mène cette communication. Ici, dans votre plan, il n'y a rien, pourtant en commerce, c'est la base, à qui on s'adresse, c'est comme en politique d'ailleurs, à qui on s'adresse, qui on a envie de voir venir, est-ce qu'à un moment donné, on crée des poches de commerces différentes parce que votre argument, sur le fait qu'avant, dans le piétonnier, il y avait tous les types de commerces, alors, il est gentil d'un certain côté parce qu'il a permis de rappeler que finalement, j'étais relativement jeune mais il n'a aucun sens, à l'époque, il n'y avait qu'un seul lieu de commerce dans tout Mons, c'était le piétonnier et donc, bien évidemment, il y avait toutes les enseignes qui étaient présentes au piétonnier mais à partir du moment où vous démultipliez les centres commerciaux à l'extérieur, vous devez spécialiser les lieux de commerce pour s'adresser à des publics différents, si pas, cela n'a pas de sens, donc, votre exemple, sur un piétonnier qui n'existe plus par rapport à un Mons qui n'existe plus, eh bien oui, manifestement, il n'est pas très efficace, d'ailleurs, au passage puisque j'ai parlé des fonctionnaires, j'attends toujours que le parti socialiste arrive à rapatrier les administrations culturelles à Mons ce qui nous aurait amené un volume de plusieurs milliers de fonctionnaires qui seraient à Mons plutôt qu'être à l'espace 27 septembre comme c'est le cas à l'heure actuelle. Alors, je n'ai pas dit non plus parce que vous aimez les caricatures, après vous me le reprochez mais quand on ne veut plus de son nom, on le donne aux autres, je n'ai pas dit non plus que dans votre plan, il n'y avait que PRIMARK, j'ai dit que l'axe fondamental, c'est PRIMARK, c'est que vous ne pouvez pas affirmer devant ce Conseil communal que votre maternité commerciale pourrait à elle seule redresser le piétonnier. Ayez l'honnêteté de dire que l'élément de levier par rapport à ce piétonnier, c'est l'arrivée de PRIMARK et donc, vous n'y êtes pour rien. Que l'élément de levier de votre stratégie, c'est l'arrivée de PRIMARK et que derrière, vous essayez d'aménager la façon dont on pourrait récupérer ce flux autour de l'arrivée de PRIMARK mais ayez cette honnêteté, s'il vous plaît mais si maintenant, vous me dites que la maternité commerciale, à elle seule, va redresser le piétonnier, alors, j'en suis vraiment ravi et je ne vous qu'à accélérer cette

maternité commerciale parce qu'on en verra les effets avant même l'arrivée de PRIMARK. Alors, vous avez également évoqué les subsides, ça, la subsidiologie, c'est une science qui a été inventée certainement dans le chef de certains cabinets de votre formation politique puisqu'il y a ce besoin permanent et d'ailleurs, vous en faites même un argument de campagne qui est de dire « si vous votez pour le Bourgmestre, si vous votez pour moi, j'ai des relais et donc, mes relais vont activer des subsides », je vous donne juste un conseil, M. l'Echevin, si vous le permettez, n'abusez pas de cet argument parce que cela voudrait dire que vos projets ne sont pas bons et que vous obtenez ces subsides uniquement grâce à des accointances parce que vous avez des relais dans les cabinets ministériels, loin de moi, de penser que c'est le cas, je suis certain que tous les fonds octroyés par la Région wallonne depuis 30 ans l'ont été de manière purement objective en permanence, j'en suis certain, je l'affirme, comme cela, M. le Bourgmestre, ne soyez pas inquiet et donc, n'ayez pas peur si vos projets restent de même qualité, quel que ce soit la majorité au niveau wallon, vous continuerez à jouir de subsides mais les subsides, c'est très bien mais cela ne fait pas une politique et vous n'avez pas amené de réponses sur la question de la mobilité, la propreté et de la sécurité, vous avez dit « il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre », il y a M. LAFOSSE qui fait ses achats-minute, si c'était vraiment votre plan global, si c'était votre bible, fallait pas hésiter à l'amener mais ce n'est pas encore fini parce qu'en matière de mobilité, vous ne savez toujours pas où vous allez mettre votre parking, on me dit que les études d'incidence au niveau de la place Nervienne ne donnent pas satisfaction, donc, là aussi, cela va peut-être un petit peu encore bouger mais peut-être pour conclure, M. l'Echevin, je vous l'ai dit, il y en a vraiment ras-le-bol de porter tout le temps la casquette de ceux qui détruisent, alors, vous pouvez le répéter à vos supporters mais à un moment donné, ceux qui ont écouté, auront compris qu'il y a juste un projet de ville alternatif, qu'on fait les constats de ce que vous avez échoué et excusez-nous de ne pas être au pouvoir, nous, je veux dire, on ne demande que cela, d'être aux responsabilités pour appliquer notre programme mais en tous les cas, ce qui est certain, c'est que nous avons un projet alternatif et à travers ce projet alternatif, il y a un premier élément auquel je vous demande de vous atteler tout de suite puisque vous ne nous donnerez pas les clefs, vous ne voulez rien écouter, vous menez cette politique seul depuis 11 ans et d'ailleurs, M. POURTOIS évoquait notre présence dans la majorité, c'est assez formidable ce qu'il a dit parce que moi, je n'étais pas au courant, en mars 2016, lorsque nous étions encore dans la majorité et que vous avez fait un nouveau constat du commerce, je ne savais pas qu'il y aurait une version 5.0 qui allait être adoptée en juin 2017, dites-moi si

vous l'avez dit à l'époque, M. MARTIN, apportez-moi le document parce que si je mens, je ne voudrais pas créer le trouble dans la population, donc, s'il vous plaît, démontrez-moi maintenant que je mens, je préfère cela que de créer le trouble, vous me le reprochez suffisamment souvent mais en mars 2016, il n'était pas question de ce plan, vous nous parlé maintenant, d'un plan que vous avez travaillé pendant des années, de deux choses l'une, soit, vous l'avez travaillé seul avec votre équipe, ce que je n'exclus pas mais alors, vous l'avez caché au reste du Collège et c'est un peu facile de nous faire porter la responsabilité de choses que vous travaillez tout seul, que vous présentez sous le nez des gens, le jour du vote en disant, c'est soit cela, soit on a rien parce qu'il y a urgence et ça, c'est votre méthode au Collège, c'est votre méthode au Conseil communal, c'est d'attendre le dernier jour même au-delà du dernier jour pour dire mais si tu n'acceptes pas aujourd'hui, on perd le subside, si tu n'acceptes pas aujourd'hui, on est au-delà du permis, si tu n'acceptes pas aujourd'hui, que vont dire les commerçants qui attendent depuis des mois, ça, c'est votre stratégie, M. MARTIN, mettre les gens aux pieds du mur mais en mars 2016, à aucun moment, vous nous avez dit qu'il y aurait un nouveau plan, alors, il y a une deuxième version, c'est qu'en mars 2016, il n'était pas prévu que vous fassiez un nouveau plan mais que ce nouveau plan, il s'inscrit dans la lignée de juin 2013, de septembre 2015, de mars 2016, il s'inscrit dans la lignée des plans que l'on remet ponctuellement, que l'on amène pour dire d'essayer de rendre de l'espoir mais moi, je vais vous dire une chose, M. MARTIN, les commerçants, ils n'ont plus besoin d'espoir, ils ont besoin de clients parce que vous citez tout le temps deux commerces qui ouvrent et vous voyez aujourd'hui, je vais m'abstenir de citer les enseignes mais je peux vous dire, je ne le souhaite pas mais je l'ai appris, que d'autres enseignes de qualité, vont encore fermer dans le centre-ville d'ici la fin de l'année, ce n'est pas de la faute du MR, je suis en train de le dire parce que la décision est déjà prise, je ne me serais pas permis d'en parler avant et bien, ça, M. MARTIN, puisque que vous avez de si fortes capacités de conviction, allez voir ces enseignes maintenant, dites-leur ne partez pas, regardez mon plan, regardez PRIMARK, cela arrive, attendez, faites-le, puisque vous en train de nous expliquer que vous avez cette capacité et moi, je ne demande qu'à vous croire parce que les succès de la ville contrairement à ce que vous dites, nous aimerions nous en réjouir mais notre boulot, c'est de faire en sorte que ce qui ne fonctionne pas, fonctionne demain et donc, si vous voulez un Conseil communal où on vous passe la brosse à reluire du matin au soir, effectivement, vous vous êtes trompé de client, si maintenant, vous voulez un Conseil communal où on peut amener des contre-propositions, où on débat du fonds sur ces contre-propositions parce que vous parlez de ma propension à parler des individus mais je vous

rappelle juste qu'à chaque phrase, vous avez émis un qualificatif me concernant qui n'était pas nécessairement agréable mais si vous voulez, c'est qu'à un moment donné, on puisse discuter parce que une dernier point, sur le logement parce que le logement, votre caricature, est l'exemple même de l'incapacité qu'il y a avec vous de débattre sérieusement de quelque chose parce que vous avez la conviction, peut-être autant que moi d'ailleurs, je vais vous rassurer tout de suite, vous avez la conviction d'avoir raison et donc, vous nous dites « BOUCHEZ, il raconte n'importe quoi, ce n'est pas parce qu'on va mettre 100 types au-dessus des commerces, que cela va aller mieux », mais vous m'avez mal écouté, j'ai dit qu'il fallait transformer le centre-ville dans sa globalité, c'est-à-dire que des rez-de-chaussée commerciaux actuels, doivent devenir des halls d'entrées d'immeubles à appartements, comme cela se fait dans les centres-villes flamands et M. POURTOIS insistait sur la différence de pouvoir d'achat entre la Flandre et la Wallonie, je ne voudrais pas, M. POURTOIS, vous faire trop de mal ce soir mais je voudrais juste vous rappeler qu'effectivement, la Flandre est plutôt gouvernée d'autre manière on va dire que la Wallonie et n'est certainement pas sous le joug socialiste depuis tant d'années, peut-être que ceci explique cela mais quoi qu'il en soit dans les centres-villes flamands, il y a toujours un mix entre des immeubles à appartements et des bâtiments commerciaux, nous, ce que nous proposons, c'est d'aller dans cette direction parce qu'on va résoudre deux aspects, même trois, on va densifier le centre-ville, donc mettre plus de clients à proximité, on va retirer certaines enseignes commerciales parce que moi je l'ai dit, j'ose l'assumer politiquement, nous n'avons plus le pouvoir d'achat suffisant et il y a trop de surfaces commerciales en extra-muros pour garantir un piétonnier d'1,400 kilomètre 100 % dédié aux commerces et à un moment donné, il faut le courage politique de le dire aussi aux commerçants que pour faire survivre ce centre-ville, il va falloir le faire muter et enfin, le troisième élément que vous arriveriez à résoudre si vous mettiez des immeubles à appartements dans le centre-ville, c'est que vous allez résoudre vos problèmes de salubrité, vous allez résoudre vos problèmes de sécurité, d'éclairage parce que la présence d'individus particulièrement le soir permet d'accentuer la qualité de vie d'un quartier, d'une rue ou en l'occurrence, ici, du piétonnier, je reste à votre disposition ainsi que l'ensemble de mon groupe pour en discuter sérieusement, mettons les anathèmes de côté, prenez peut-être cela comme beaucoup de critiques mais effectivement, nous avons une stratégie différente, c'est d'ailleurs pour cela que vous avez eu la bonne idée de nous envoyer dans l'opposition parce que si nous avons été d'accord sur tout, nous serions toujours en majorité et donc, au moins, cela illustre l'utilité politique de

l'acte que vous avez posé puisque maintenant les Montois pourront se déterminer entre deux projets de ville bien différents. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je considère pour ma part, qu'après plus de 1 heure et demie sur ce point, conformément à l'article 12, je trouve que cela a été suffisamment discuté et je demande à l'Assemblée si on est d'accord de clôturer les débats ? Il y a une majorité, je m'excuse, M. TONDREAU mais voilà.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je n'ai utilisé aucun qualificatif mais c'est quand même un dossier important 1 heure et demie, je trouve que ce n'est pas trop long surtout que les autres points que vous avez mis sont des points de réflexion qui vont passer en 10 minutes. C'est le seul débat, M. le Bourgmestre que l'on a aujourd'hui, soyez démocrate.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si j'étais à votre place, avec un peu d'altruisme, je laisserai un peu d'espace de paroles à vos collègues aussi, si vous le faites dans un délai bref, je vous en prie, je ne voudrais pas vous en priver mais faites-le d'une manière brève.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je considère que tout ce que M. MARTIN a dit, il y a beaucoup d'inexactitude, pour moi, d'insincérité, vous n'êtes pas sincère dans ce que vous dites, je ne vais pas revenir en arrière, j'essayerai de trouver un autre débat, une autre séance pour pouvoir le dire, il y a quand même un point sur lequel je trouve le plus important, tout pour l'instant est basé sur l'arrivée hypothétique de PRIMARK, tout est basé là-dessus, je l'ai déjà dit depuis des semaines et des mois, vous n'avez aucune preuve, aucune certitude que PRIMARK va arriver, depuis des mois, si pas des années, vous vous faites lanterner par un investisseur, il vous l'a déjà dit en 2015, il vous l'a déjà dit en 2016, on a annoncé l'arrivée de PRIMARK fin 2016, maintenant, on parle de fin 2019, alors, si vous avez des certitudes, il faudrait que vous les disiez, s'il n'y en a pas, il faut aussi prévoir d'autres solutions parce que pour l'instant, tout votre plan est simplement lié à l'arrivée de PRIMARK, vous êtes mains liées et j'attends toujours l'Administrateur délégué de BREG venir nous expliquer exactement ce qu'il en est, je parlerai de tout votre plan une autre fois notamment sur les maternités commerciales où là aussi, je vous prouverai par A + Z que cela ne sera qu'un échec. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Je passe au vote.

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION - CITOYEN: OUI

M. John JOOS, Conseiller : Je vais dire « oui » mais avec le fait que je ne soutiens pas l'arrivée de PRIMARK tout simplement parce que je crois aux Montois, essentiellement, donc,

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on vote sur le point ou la clôture des débats.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On est en train de voter sur le point.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci.

ECOLO : ABSTENTION - MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour et 9 abstentions

ADOPTE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Justifier l'abstention en une phrase, simplement parce que pour des constats, ce n'était pas mal fait mais pour les remèdes comme on l'a indiqué, on proposera tout ce qu'on a développé ici, dans le détail, dans le cadre des élections et les Montois pourront faire leur choix entre un projet de ville qui manifestement, nous a amené à ce résultat concret et un autre qui est certainement porteur d'espoir et qui à notre sens, sera porteur de beaucoup de résultats. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comptez sur nous pour parler durant la campagne électorale, vous pouvez noter que nous le ferons avec beaucoup de plaisir.

7^e Objet : 64-Ouvertures de classes maternelles dites "d'été" au 03 mai 2017

ADOPTE à l'unanimité

8^e Objet : 49/Ecoles maternelles et primaires communales. Modification des horaires des élèves.

ADOPTE à l'unanimité

9^e Objet : Bruyères de Jurbise - accord sur une série de projet d'acte

ADOPTE à l'unanimité

10^e Objet : Bien sis à Mons, rue de Nimy n°12/14 (Cinéma Plaza Art), bail emphytéotique.

ADOPTE à l'unanimité

11^e Objet : Avenue Maistriau - expertise

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Il s'agit de l'expertise des anciens ateliers communaux sis à l'avenue Maistriau, alors, je sais bien que l'Echevin DARVILLE avait des grands plans qui ont été certainement mis à mal par le privé mais je ne pense qu'en janvier alors que nous n'étions pas dans la majorité mais je pense qu'en janvier, des discussions avaient eu lieu avec un éventuel partenaire privé dans le cadre d'un partenariat public/privé qu'on nous vend depuis 4 ans et là, on fait une expertise pour la mise en vente du bâtiment qui était promise à devenir une salle pour les étudiants qui réclamaient depuis plus de 15 ans et donc, je me demande un peu qu'est-ce qui a conduit le Collège à prendre la décision de vendre ce bâtiment ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Voilà, juste pour refaire un petit historique de ce dossier, ce bâtiment, c'est quand même quelque chose quoi parce qu'en 2013, vous déclarez devant nous tous qu'on a organisé la visite de pompiers, qu'on confirme l'existence d'une salle de 900 personnes, vous déclarez également qu'on a des contacts avec l'UMons, donc, on déclare même un budget à la presse, donc, on va vraiment très loin et alors, en janvier 2017, là, j'interroge le Collège sur trois problématiques qui selon moi sont oubliées, c'est le Waux-Hall pour les jeunes, c'est le Skate Park et cette fameuse salle polyvalente avenue Maistriau. Alors, là, on me répond, c'était le Collège qui me répondait parce que vous étiez absent ce jour, on me répond qu'une première procédure a été lancée, qu'un prestataire a été désigné afin de proposer un dossier, ce que vous avez fait à la veille de déposer ce dossier, effectivement, le promoteur se retire et souhaite réorienter ces fonds dans une autre opération et alors, là, on me répond que la procédure a alors été immédiatement relancée et de nouveau, un nouveau prestataire aurait été désigné, celui-ci et je cite le Collège « doit remettre un projet dans les prochaines semaines, en janvier 2017 », je cite les paroles du Collège et on me répond encore du côté de la Ville, quelques vérifications d'ordre juridique doivent être faites, ce qui est bien nécessaire et donc, moi, ce que je regrette, c'est qu'on est en juillet 2017 et qu'on a vraiment quand même un historique du dossier qui est là depuis 2012-2013 et que là, on est en juillet 2017 alors que le Collège me dit en janvier 2017, ne vous inquiétez pas, on va relancer un appel d'offres, on va y arriver et là, on est en juillet 2017 et tout simplement, assez simplement, on vend le terrain et donc, on se dit tout cela pour cela et on se dit qu'il y a eu énormément de procédure qui ont été faites, je ne doute pas du fait que vous ayez vraiment

voulu trouver une solution avec un partenaire privé pour ce dossier, le problème est que là, on se retrouve en juillet 2017 et on vend et donc, c'est vraiment problématique et symptomatique au niveau du dossier, c'est qu'on se rend compte qu'il y a toute une mandature, une législature qui vient de se passer et là, on va nous dire que les étudiants finalement, on va les mettre à Mons Expo, ce qu'on disait déjà en 2012 avant et voilà et donc cette problématique étudiante, il n'y aura pas de salle pour ces étudiants et quand on regarde l'historique du dossier, c'est vraiment dérangeant parce qu'on se dit que c'est à tout le moins un gaspillage de temps, je ne sais pas au niveau des moyens et toutes les expertises qui ont été réalisées mais c'est dommage parce que vous allez vous retrouver en 2018 avec comme solution alternative, pour ces fameux étudiants, c'est de leur dire, finalement, vous allez retourner à Mons Expo, voilà, alors qu'il y avait un beau projet, etc... et que finalement, on se retrouve le bec dans l'eau avec une vente d'un site qui aurait pu selon moi, effectivement, servir à bien d'autres projets sachant qu'on ne sait pas effectivement, vu qu'à mon avis, il n'y aura pas de clauses dans la vente de dire, de ce que le privé pourrait faire ou la personne à qui vous vendez, de ce site avenue Maistriau. J'aimerais bien entendre vos explications, en tout cas, moi, ce que je veux entendre, c'est qu'est-ce qui s'est passé au niveau du Collège entre janvier 2017 où on me dit on relance la dynamique et juin 2017 où il y a un acte unilatéral de vente qui est assez interpellant. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Si je n'ai plus de question, M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vous remercie pour votre question, cela me permet de clarifier la situation et vous comprendrez combien il est difficile même quand il y a une volonté politique d'aboutir dans certains dossiers. Donc, il y avait une réelle volonté politique du Collège, de créer une salle pour les étudiants. Nous avons effectivement lancé immédiatement un PPP, en concertation avec les associations des étudiants, nous avons déjà, à l'époque, contacté les autorités académiques pour voir si elles voulaient intervenir dans le financement, cela a été un refus, donc, nous sommes partis sur un PPP, après de longues discussions aussi bien avec le promoteur qui avait été désigné par un jury où figurait les jeunes, après de longues discussions avec ce promoteur, il a établi des plans et la veille de rentrer son permis, il a décidé d'abandonner son projet. On ne pouvait pas accuser le Collège de quoi que ce soit, les gens sont encore libre de faire ce qu'ils veulent avec leur argent. Nous avons immédiatement relancé le projet, vous savez les procédures de marchés publics, c'est toujours très longs. Nous avons eu de nouveau, une candidature qui a accepté toutes les charges urbanistiques puis on commençait les négociations, nous avons rencontré plusieurs

fois cet investisseur, nous avons rencontré aussi les comités d'étudiants pour leur faire part de l'évolution du dossier puis cet investisseur est venu avec un projet qui ne correspondait pas aux charges urbanistiques donc, qui ne correspondait pas à l'appel lancé, donc, ce projet de facto, devenait illégal par rapport au marché lancé. Le promoteur voulant quand même construire ces nombreux kots, a proposé que la charge urbanistique puisse se faire ailleurs mais il n'y avait pas d'autres possibilités, donc, il a abandonné purement et simplement son projet. Aujourd'hui, nous en sommes là. Nous sommes donc, retournés voir les autorités académiques, nous avons expliqué la situation et ils ont très bien compris la situation. Des échos me reviennent aujourd'hui qu'ils seraient prêts et je dis bien ce sont des échos, j'attends confirmation, donc, ne dites pas encore que je me suis avancé sur les choses, j'essaie de vous dire avec la plus grande honnêteté où nous en sommes dans ce dossier, donc, des échos me reviennent où les autorités académiques seraient prêts à financer une salle pour étudiants, donc, je vais de nouveau organiser une rencontre avec les autorités académiques pour voir ce qu'ils ont besoin pour voir comment on peut les accompagner. A attendant, j'ai demandé au Président du Lotto Mons Expo qui a relancé un marché pour une concession d'exploitation du Lotto Mons Expo de pouvoir mettre un critère dans le cahier des charges pour que les étudiants puissent avoir des conditions qui puissent leur convenir à l'intérieur même du Lotto Mons Expo, donc, comme vous voyez, il ne suffit pas d'avoir la volonté politique, il ne suffit pas d'être au taquet derrière les dossiers, quand un privé décide de se retirer, nous sommes là, complètement impuissants mais nous continuons à faire un maximum pour essayer d'apporter notre soutien dans la création de cette salle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. l'Echevin pour toutes ces réponses. Moi, j'ai encore deux autres questions, alors, avec prudence, vous l'avez signifié, est-ce que cela comprend toutes les autorités académiques ou seulement une université ou est-ce que vous êtes vraiment en train de parler avec toutes les autorités académiques de la Ville de Mons première question et alors, sur cette volonté de vendre le terrain, finalement, c'est assez court entre janvier 2017 et juin 2017, pourquoi finalement, vu qu'on en est là, j'ai envie de le dire malgré la volonté politique, pourquoi ne pas persister dans la chose et de faire de ce terrain de l'avenue Maistriau à termes et peut-être pousser les échéances qui soient plus raisonnables, d'en faire finalement une salle polyvalente. Voilà, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est bien une discussion au niveau du pôle hennuyer universitaire que nous avons eue, tout le monde a été consulté et effectivement, ce serait peut-être un choix de dire, on persiste, allez, on continue, on lance un troisième PPP

mais comme vous dites, le temps passe et passe, le bâtiment commence à être squatté sérieusement abîmé et il y a des demandes de promoteur, j'ai régulièrement des demandes de promoteur pour investir sur cette parcelle et je trouve que nous avons entendu, nous avons fait un maximum, il faut maintenant donner la possibilité à des promoteurs privés de pouvoir réaliser un projet de qualité puisque c'est quand même l'une des entrées de ville, donc, il faut donner un promoteur la possibilité de faire sur ce site un projet de qualité.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Oui, brièvement si vous permettez.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, deux remarques. J'entends d'un côté que le pôle hennuyer et certainement l'Université de Mons, seraient prêts à financer une salle de ce type mais on vend quand même le terrain qui est quand même juste à côté de l'Université de l'ISIMs, de l'ISIC, de l'UMons au promoteur privé alors je veux bien, ici, on est sur un terrain qui a une entrée de ville, qui peut être hyper valorisée alors, je comprends bien que de nombreux promoteurs soient intéressés mais là, on l'a là, l'Université est éventuellement intéressée et on va vendre le terrain, donc, j'essaye de trouver la logique et deuxièmement, par rapport au retrait et je ne ferais pas de mauvaises blagues sur le retrait anticipé, sur la façon de se retirer mais peut-être y-a-t'il un problème de méthode dans le chef de l'Echevin parce que dans tous les PPP qu'il a porté, tous les partenaires privés se sont retirés à la dernière minute, que ce soit au Waux-Hall, que ce soit deux partenaires privés au camping, que ce soit encore une fois deux partenaires privés dans le grand bâtiment à la gare qu'on peut appeler maintenant le bâtiment Mons 2015 vu le temps que l'affiche Mons 2015 reste dessus. Je me demande, M. DARVILLE, quels outils mettez-vous en place afin d'attirer les promoteurs privés et quelle est votre méthode de négociation parce que dans tous les dossiers que vous avez porté en PPP, tous les promoteurs se sont retirés à la dernière minute, alors, pouvez-vous nous expliquer, nous éclairer sur la méthode utilisée ? Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Vous souhaitez encore dire quelque chose, allez-y mais brièvement.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je ne vais pas répondre à ce genre de sous-entendus tout à fait sournois, je ne peux pas répondre en lieu et place d'investisseurs privés. Il leur appartient de faire les investissements comme ils le souhaitent dans le premier cas et dans le deuxième cas, il voulait bien aller jusqu'au bout mais ce qu'il proposait n'était plus légal avec l'appel qui avait été lancé. Si nous avions accepté cette proposition, vous auriez dit, « Oh, l'Echevin accepte des choses illégales pour faire plaisir à un promoteur privé », donc, cela, c'est une chose. Vous dites aussi puisqu'on a le site, pourquoi ne pas donner aux autorités académiques

pour faire leur salle, c'est vrai, on pourrait raisonner comme cela mais le site est quand même pollué, il faut le dépolluer et pour pouvoir avoir une certaine rentabilité, il ne faut pas se contenter de faire une salle, il faut y faire ou du logement ou du bureau, donc, il faut faire un projet urbanistique qui soit quand même rentable pour le privé, donc, ne faire qu'une salle à cet endroit-là, un, ce serait certainement pas rentable et deux, on aurait un bâtiment avec un seul niveau à un endroit où on peut construire des étages et un bâtiment de qualité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – CITOYEN : OUI – ECOLO : ABSTENTION – MR : NON – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour, contre 7 et 1 abstention

ADOPTE

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai une faveur à vous demander et si vous la refusez, c'est bien évidemment votre droit, c'est de pouvoir revenir au point 10 parce que j'ai distrait M. TONDREAU, il voulait intervenir sur ce point. Je vous le demande comme une faveur, si vous la refusez, c'est votre droit, bien sûr dans la police des débats.

12^e Objet : Inh.13.Cimetière de Mons - Pelouse 35 - Résiliation de 58 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez 12^e Objet.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je n'aurais pas ce plaisir, j'en suis bien triste.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Approuvé les cimetières ?

ADOPTE à l'unanimité

13^e Objet : Inh 13 Cimetière de Mons - Pelouse 35 : Résiliation d'3 actes de concession pour non renouvellement sans recherche d'héritiers aboutie

ADOPTE à l'unanimité

14^e Objet : Inh 13 Cimetière de Mons - Pelouse 35 : Résiliation de 4 actes de concession pour non renouvellement avec recherche d'héritiers aboutie

ADOPTE à l'unanimité

15^e Objet : Inh.13.Cimetière de Mons - Pelouse 35 - Résiliation de 94 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie

ADOPTE à l'unanimité

16^e Objet : BE/2015/RU/930.503.00/MF - Rénovation urbaine de Jemappes - Aménagement des espaces publics de la Place de l'Attaque - Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention-exécution 2015.

ADOPTE à l'unanimité

17^e Objet : A/20522/Fonds Invest/ML - Fonds Régional pour les investissements communaux - PIC 2017-2018 - Plan proposé

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Stéphane BERNARD, Conseiller : M. le Bourgmestre, chers Collègues, simplement, je tiens à saluer le travail du Collège et singulièrement, celui de l'Echevine des Travaux et ces équipes pour ce dossier dans lequel je me suis personnellement investi au côté de l'Echevine Mélanie OUALI pour la partie qui concerne notamment Obourg où on a pu décrocher un budget de plus de 860.000 euros pour refaire des rues qui notamment n'ont pas bougées depuis près de 60 ans et donc, je félicite le Collège communal pour cette décision et en outre, ce dossier reprend les réfections de voirie à Jemappes, Ghlin, Nouvelles, Saint-Symphorien. Je sais que le choix de sélection des voiries lorsqu'il concerne des travaux, est un choix cornélien mais judicieux car il apparaît au retour que je peux en avoir, qu'il répond à une demande de nos concitoyens. Je vous remercie une nouvelle fois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Dans ce dossier, ça tombe bien parce que tout à l'heure, vous disiez votre capacité à aller chercher des subsides et à gérer convenablement la Région, je ne partage tout à fait l'enthousiasme de mon Collègue puisqu'on a surtout changé les rues parce que la SPGE n'a plus l'argent de pouvoir intervenir dans les rues que nous avons diagnostiquées initialement qui normalement devaient faire l'objet à la fois d'une réfection d'égouttage et ensuite, d'une réfection de voirie et comme la SPGE n'a plus l'argent pour pouvoir faire la réfection de l'égouttage, on s'est rabattu sur d'autres voiries, donc, vous voyez, au niveau wallon aussi, il y a des choses que l'on peut faire un petit mieux mais bon, je ne citerai aucun nom mais il paraît qu'il y a un monsieur T que vous connaissez qui, effectivement, a pris une partie de l'argent qui était dans les caisses de la SPGE. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – CITOYEN : OUI – ECOLO : OUI – MR : ABSTENTION – CDH : OUI – PS :
OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 31 voix pour et 7 abstentions

ADOPTE

18^e Objet : E/2017/772.183/VT Orchestre Royal de Chambre de Wallonie- Stabilisation du mur de la salle de répétition et réfection de la rotonde - Dépense urgente - Application de l'article L1311-5 du CDLD.

ADOPTE à l'unanimité

Entrée de Mme J. KAPOMPOLE

Sortie de MM. R. MILLER, E. TONDREAU = 37 présents

65^e Objet : Proposition de motion afin d'aménager la rue Camille Toussaint à Havré pour plus de confort et de sécurité - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous commençons les points supplémentaires inscrits à la demande de Conseillers communaux. Le 65^e Objet. Je propose qu'on accepte d'en discuter et je vois que c'est M. BOUCHEZ qui en est l'auteur. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : La rue Camille Toussaint. En tout cas, ce qui est intéressant, c'est qu'à chaque fois, il y a un de vos Conseillers dont je ne citerai pas le nom mais à chaque fois, je l'entends s'esclaffer jusqu'ici, s'il pouvait intervenir sur un dossier, ce serait sympa mais donc, la proposition d'aménager la rue Camille Toussaint à Havré pour plus de confort et de sécurité pour les riverains. Alors, cette rue Camille Toussaint, elle est située dans un endroit un peu particulier puisqu'elle sert pour beaucoup de sortie d'autoroute et donc, premier problème, on a des automobilistes qui viennent de la sortie d'autoroute à des vitesses qui sont manifestement excessive et totalement déraisonnable par rapport à un lieu d'habitations surtout dans lequel, il y a une école et donc, on le sait, il y a déjà un dos-d'âne mais juste devant l'école, donc, il oblige une série d'automobilistes à freiner, certains ne freinent d'ailleurs même pas et donc, cela donne lieu à des bas de caisse qui s'entrechoquent contre le sol faisant beaucoup de bruit, on le sait, il y a plusieurs accidents qui ont entraîné des voitures qui étaient stationnées le long de la rue, donc, premier problème, la vitesse à l'entrée

venant de l'autoroute mais problème également de vitesse venant de Ville-Sur-Haine et également dans ce coin, la difficulté, c'est qu'il n'y a même plus de trottoirs à certains endroits, ça, c'est la première difficulté. La deuxième difficulté, c'est une difficulté de stationnement puisque à la rue Camille Toussaint, il y a une école, l'école d'Havré-Ghislage, comme dans chaque école, il y a bien évidemment des enseignants et quand ces enseignants arrivent le matin, ils doivent bien se garer quelque part et lorsqu'ils se garent sur le petit parking qui a été aménagé en face et bien, il n'y a plus de place pour personne d'autre. Je me suis rendu sur les lieux et j'ai quand même vu qu'il y avait l'occasion d'aménager l'espace de façon totalement différente. Tout d'abord, par rapport à ce parking, on se retrouve avec un parking qui peut accueillir facilement 3 rangées de voitures et qui accueillent une seule rangée à l'heure actuelle, pourquoi ? Parce qu'on a une zone avec des graviers, on a dit là, ce sera le parking, on n'a pas aménagé d'entrée pas aménagé de sorties, on n'a pas délimité des espaces de stationnement, il y a une partie où on mord sur l'herbe du champ qui est juste à côté, il y a une partie en gravier, donc, véritablement on est limité à du stationnement qui ressemble un petit peu à quelque chose de sauvage. Là aussi il y a un danger puisque pour les parents qui viennent chercher les enfants à l'école, ça amène alors à devoir soit se garer plus loin, soit à se stationner en double file et l'endroit est particulièrement étroit, à un point tel que les riverains ont déjà demandé des aménagements urbains pour permettre aux piétons d'être protégés. Alors, dernier point, Monsieur le Bourgmestre, quelques soient les aménagements que nous allons vous proposer d'adopter aujourd'hui, il y a un autre problème et je l'ai dit il est quasi niveau géographique de cette rue Camille Toussaint, Havré-Ghislage, parce qu'on est entre l'autoroute et Ville-Sur-Haine. Alors, il y a beaucoup d'entreprises sur Ville-Sur-Haine, quand j'y ai été, on est en période de vacances pourtant, j'ai vu beaucoup de gros camions défiler, il y a des entreprises de construction, il y a un petit peu d'entreprises qui sont dans de l'industrie plus lourde et ces camions n'ont pas d'autres choix que de traverser cette petite rue pour aller rejoindre les entreprises. Et donc, il y avait – on m'a en tout cas dit et vous allez pouvoir me le confirmer ou me l'infirmier – un projet de contournement de cette rue pour pouvoir amener la sortie d'autoroute au plus près des entreprises et donc éviter des nuisances aux riverains. Il faut se rendre compte qu'en pleine journée, il y a parfois des camions tellement lourds, tellement hauts qui passent, que ça prive totalement de visibilité. Il y a, je vous l'ai dit, à certains endroits de la rue, l'absence totale de trottoirs, ce qui amène quand des riverains sortent de chez eux d'être directement sur la rue et parfois nez à nez avec un bus ou un camion et donc, il y a véritablement, en matière de qualité de vie, quelque chose à faire à ce niveau-là. Et donc, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, la proposition qui vous est

faite aujourd'hui est en trois temps. Le premier est de placer deux dispositifs ralentisseurs supplémentaires, un à l'entrée de la rue, donc, non plus au niveau de l'école mais bien en amont, avant la première maison, pour amener les automobilistes à freiner à cet endroit-là, ce qui – je ne m'en cache pas, si jamais ils arrivent trop vite – il n'y aura pas de dégâts pour les riverains et surtout qui les empêche de reprendre de la vitesse avant l'école et également un dispositif ralentisseur du côté venant de Ville-Sur-Haine. Deuxième possibilité, deuxième proposition qui vous est faite, c'est également d'assurer la présence d'un parking organisé. Donc, je m'en suis déjà ouvert. L'idée serait d'aménager une entrée et une sortie de parking mais aussi d'aménager les places pour faire passer ce parking d'une rangée à trois rangées. C'est tout à fait possible s'il est organisé. Enfin, dernier point, ce serait de demander à la Wallonie, encore une fois quelle que soit la Majorité Gouvernementale, d'étudier, de réétudier ce contournement. Je sais qu'à l'époque une expropriation avait eu lieu mais finalement apparemment soit elle n'a pas abouti, soit on est revenu en arrière, mais d'étudier un contournement pour permettre à cette petite rue Camille Toussaint de pouvoir être déchargée du passage d'un charroi important, lourd et qui met potentiellement en danger à la fois les enfants de l'école d'Havré-Ghislage, mais aussi les riverains. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame l'Echevine, avant de passer au vote, que dites-vous ?

Madame Mélanie OUALI, Echevine : Ecoutez, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Conseiller, malheureusement nous sommes défavorables à la motion proposée ce soir pour les raisons suivantes. Comme vous le savez, certains points ont déjà été indiqués, évoqués lors d'une réunion à Havré à laquelle, je pense, Monsieur le Conseiller, vous étiez présent. En fait, néanmoins le Collège n'est pas tout à fait distrait et bien conscient du problème de sécurité routière, nous avons déjà interpellé le SPW sur la problématique notamment de la vitesse et donc, une limitation de vitesse de 50 km/h a été instauré entre l'accès de la sortie R5 et à l'entrée de l'agglomération. Les aménagements de sécurité évoqués au point 1 et 2 de votre projet de motion, donc, soit à l'entrée et à la sortie d'Havré-Ghislage, sont déjà à l'étude par le Service de Gestion de l'Espace Public de la Police en collaboration avec les Services Techniques de la Ville et en ce qui concerne un autre point de votre motion, l'aménagement du parking, écoutez une étude sera menée afin de quantifier le gain de places réellement réalisable mais en tout cas de l'investigation entre le dépôt de votre motion et ce soir, les Services Techniques, à approfondir, me disent qu'en tout cas tripler ça va être compliqué mais enfin on peut toujours réfléchir à un aménagement et mon collègue, Marc DARVILLE, avait déjà posé la question. On ne peut pas rejeter en bloc mais en tout cas on peut demander de

réaliser une étude, mais tripler paraît compliqué. Ensuite, en ce qui concerne la création d'un contournement d'Havré-Ghislage, ça ne peut pas être sollicité réellement puisque ce n'est pas clairement défini dans le plan de mobilité communale, donc, ça risque d'être compliqué, mais également vu la proximité au nord d'Havré-Ghislage de l'autoroute E42 et la présence sur plus ou moins 6km d'autoroute de trois sorties, ainsi que la présence au sud du canal, on peut fortement douter de cette nécessité. Donc, voilà, nous proposons ce soir de ne pas répondre favorablement à votre motion pour les différentes raisons évoquées, néanmoins certains projets, certains articles pourront quand même être analysés.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Madame l'Echevine, je vais reprendre votre réponse dans le sens inverse. Le contournement, je peux vous dire qu'il a déjà été étudié, donc, dire qu'il n'y a pas d'utilité, ce n'est pas tout à fait exact et quand on entend, en tout cas, les riverains du côté d'Havré-Ghislage, il y a certainement matière. Alors, vous me dites 'on ne peut pas demander l'étude parce qu'il n'est pas dans le plan de mobilité montois', jusqu'à preuve du contraire, je vous promets que j'essaie de ne pas polémiquer, vraiment, mais voilà, le plan de mobilité montois, je ne sais pas trop où on en est, je crois qu'on est à la première lecture de quelque chose. Donc, je pense que ça peut toujours être intégré et je crois que faire la demande à la Wallonie, permettrait au moins de répondre aux riverains. Et si maintenant le SPW nous dit 'il n'y a pas d'intérêt parce qu'il n'y a pas un flux suffisant', 'le coût des travaux est trop élevé par rapport à la déviation' ou 'il y a des problèmes d'un point de vue purement technique', eh bien au moins on a une réponse en bonne et due forme à donner aux riverains. Je pense que c'est une question de respect également. En ce qui concerne le parking, oui, tripler, moi je suis un enthousiaste, mais si même on pouvait doubler, ce serait déjà pas mal, et donc, à ce titre-là, comme pour les deux dispositifs ralentisseurs, je vous remercie pour votre réponse qui sur certains aspects ouvre des possibilités, maintenant j'aurais trouvé qu'il était totalement de bon esprit de voter au moins la motion amendée avec les dispositifs ralentisseurs et l'étude du parking, parce que ça aurait au moins permis pour le citoyen d'avoir une décision formelle et de pouvoir se dire 'ce soir le Conseil Communal a décidé formellement' parce que pour le moment ils doivent se contenter de mots et comme disait Dalida 'Parole, parole, parole', mais à un moment donné, ça ne suffit plus. Donc, ç'aurait été peut-être intéressant de malgré tout de voter la motion amendée. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est nous qui vous remercions.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – CITOYEN : ABSTENTION – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix contre, 7 voix pour et 1 abstention

REJETE

66^e Objet : Proposition de motion demandant à l'intercommunale du Bois d'Havré la remise du rapport demandé par le Ministre des Pouvoirs Locaux, Dermagne, étant la seule intercommunale à ne pas s'être conformée à l'audit de la Wallonie - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, le point suivant, je suggère que le Conseil Communal dans sa majorité refuse d'en traiter. Je vais fournir une explication et la raison du refus que je propose. Un, c'est vrai, il y a eu une erreur administrative et le courrier de la Région Wallonne n'a pas abouti sur les bureaux appropriés, notamment de la présidence ou du responsable administratif de l'Intercommunale. Dès qu'ils s'en sont rendu compte avec la publication par le Ministre des Intercommunales qui avait répondu, pas répondu, ils ont immédiatement pris contact et ils se sont acquittés de leur responsabilité. Pourquoi je demande qu'on refuse de traiter le sujet au Conseil Communal ? Parce que je ne veux pas qu'on transforme ce Conseil Communal en un débat interne de chacune des intercommunales dont nous serions affiliés. Et donc, je préconise qu'on refuse de prendre en considération votre proposition de motion. Oui, je vous en prie, brièvement parce qu'il y aura un refus.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ah, vous savez déjà comment les Conseillers Communaux vont voter ? Vous ne comptez pas sur leur indépendance d'esprit ?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Jusqu'à présent, j'ai confiance en ma Majorité, vous voyez ?

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous avez plutôt raison d'avoir confiance dans votre parti, parce que votre majorité en Wallonie...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, mais ne vous inquiétez pas, occupez-vous du vôtre !

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oh, nous vous savez, on est disponibles, on ne demande rien !

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez-y ! Allez-y !

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais par rapport à votre propos, Monsieur le Bourgmestre, y a quand même deux choses qui me chagrinent. La première, je vous l'ai déjà dit, c'est que vous considérez que les Conseillers Communaux ne sont que des presse-boutons et que finalement, parce que vous avez dit qu'il fallait refuser, tous les Conseillers Communaux socialistes et CDH vont voter comme vous l'avez demandé, je pense que c'est faire injure à leur intelligence et à leur indépendance d'esprit – mais ça, ça vous regarde – mais, alors, surtout, moi ce qui me chagrine un peu plus, c'est qu'on a reproché, par exemple, à un collègue de ma formation politique, Pierre-Yves JEHOLET, de ne pas s'être opposé à tous les points relatifs à Publifin lorsque ses points étaient débattus au Conseil Communal à Herve, commune dont il est le Bourgmestre. Et donc, fort de cela, je me suis dit que j'allais être attentif, je vais essayer de ne pas tomber là-dedans. Je crois que le Conseil Communal – et je ne sais même pas 'je crois', c'est une obligation, il faut lire le rapport de la Commission Publifin dans lequel le Député socialiste d'ailleurs est un proche, il vous doit beaucoup de sa carrière – dans ce rapport, il est clairement indiqué qu'il faut renforcer les pouvoirs de contrôle des Conseils Communaux sur les intercommunales. Parce que cette petite stratégie, d'extraire toute une série de matières vers des intercommunales et puis d'expliquer 'vous savez, ce n'est plus le Conseil Communal qui décide, c'est l'intercommunale', alors, vous pourriez pousser la logique jusqu'à l'extrême ! On pourrait dire que toute la propreté va être gérée par une intercommunale, que l'ensemble de la politique d'urbanisme va être traitée par une intercommunale, que la gestion des salles va être faite par une intercommunale et à la fin on ne fera que valider des comptes et des ordres du jour. Je vois un petit sourire, je sens que je vous tente d'avoir recours à cette technique parce que c'est clair que ça permettrait d'abrégier les débats mais la démocratie est à ce prix, la démocratie est au prix du contrôle. Alors, moi, j'invite les collègues à évoquer ce point pour une raison très simple : c'est qu'on le sait, la rémunération du Président et du Vice-Président a fait polémique. Nous restons sur nos positions, pour nous elle est totalement injustifiable compte tenu du travail. L'argument...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Restez dans l'ordre du jour, si vous pouvez ! Je vais vous interrompre dans deux secondes si vous ne terminez pas !

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : L'Intercommunale du Bois d'Havré est tout à fait à l'ordre du jour. Et ce qui est intéressant c'est que la réponse que vous nous avez faite, c'était de dire que s'il y a une rémunération pour le Président et pour le Vice-Président, c'est eu égard au volume de travail qu'ils doivent faire. Ils doivent renvoyer un rapport au Ministre DERMAGNE, un, sur l'année ! C'est la seule intercommunale en Wallonie qui pourtant était sous le feu des projecteurs parce qu'il y avait eu des interventions au Parlement

de Wallonie, il y a eu des interventions dans ce Conseil Communal, ils se savent sous le feu des projecteurs et vous nous expliquez qu'ils ont fait une erreur administrative ! Si l'erreur administrative, Monsieur le Bourgmestre, c'est de ne pas être capable de mettre un timbre sur une enveloppe pour pouvoir l'envoyer jusque Namur, eh bien moi aussi je suis prêt à toucher une rémunération de 10.000 € brut par an pour mettre un timbre et pouvoir envoyer un courrier, je vous le promets, je le ferai certainement avec beaucoup d'efficacité !

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci ! Donc, j'ai proposé le refus. Ceux qui disent oui, ça veut dire qu'on refuse, ceux qui disent non ça veut dire qu'on accepte. Vous voulez dire quelque chose, Monsieur l'Echevin ? Je ne voudrais pas vous frustrer.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : Oui, oui, effectivement j'étais un peu frustré parce que j'aimerais dire que ce n'est pas l'Intercommunale qui a fait l'erreur, c'est la Région Wallonne. Nous n'avons jamais reçu ce document. Le Président, dès qu'il a appris dans la presse, a pris lui-même tous les contacts et le problème a été réglé immédiatement et la Région Wallonne ne s'en est pas inquiété davantage parce qu'ils se sont rendus compte qu'effectivement il y avait eu un problème de communication.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vraiment très brièvement parce qu'avec vous, quoi que l'on fasse, vous réussissez toujours à prendre longuement la parole.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'essaie d'être bref, mais bon ! Donc, on a appris deux choses dans la réponse de l'Echevin, c'est que première chose, l'Echevin était le seul qui dans toute la Wallonie était certainement pas au courant qu'il y avait un audit des intercommunales wallonnes mené par le Ministre DERMAGNE qui est quand même sa même formation politique et le deuxième élément, la Wallonie s'en est tellement peu inquiété, que le Ministre DERMAGNE a jugé bon de le mettre dans le rapport qu'il a présenté à la presse. Donc, voilà, nous n'avons pas la même lecture du problème, mais nous n'hésiterons pas à poser une question parlementaire également pour en savoir un peu plus. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien. Alors, je répète, je propose le refus. Ceux qui refusent, disent oui, ceux qui acceptent disent non.

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON – CITOYEN : OUI – ECOLO : NON – MR : NON – CDH : OUI – PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour et 7 voix contre

REJETE

67^e Objet : Proposition de motion pour la mise en place d'une convention de partenariat avec l'ASBL Solidarité SDF Mons - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Citoyen John JOOS

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens maintenant à une proposition sur la mise en place d'une convention de partenariat avec l'ASBL Solidarité SDF, Monsieur John JOOS.

Monsieur John JOOS, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Vous le savez, l'exclusion est de plus en plus grandissante dans les villes et notamment ici sur Mons, on parle souvent de la problématique des SDF, des marginaux, des mendiants, encore des événements à Namur ont traduit des tensions, or je pense qu'il y a un travail qui est fait sur le terrain par la société civile, un travail bénévole qui doit être soutenu par nos politiques et qui doit être vu non pas comme un moyen de concurrence vis-à-vis des institutions qui font déjà un travail important sur le terrain. Je pense au Service de Prévention, je pense à toute une série d'ASBL qui sont déjà soutenues et officialisées par ces services-là, qui sont aussi des services accompagnateurs de ces personnes-là. Alors, je ne dis pas que la Ville n'en fait pas assez, je dis qu'il y a d'autres logiques citoyennes qui se développent sur le côté avec la mise en place de réseaux importants sur les réseaux sociaux avec une solidarité citoyenne qui se met en œuvre pour répondre aux problèmes récurrents, urgents de familles, de personnes qui sont sans vêtements parfois, sans aliments parfois, sans meubles, sans une garde-robe, sans paire de chaussures, etc. Donc, il y a des associations qui se mobilisent autour de questions sociétales comme celle de l'exclusion. J'ai été un peu interpellé parce que je pense que je ne suis pas le seul Conseiller Communal, je pense à d'autres conseillers aussi du MR, du PTB, d'Ecolo et même de la Majorité d'avoir rencontré à plusieurs reprises et soutenu à plusieurs reprises cette association qui est Solidarité SDF pour des problèmes de locaux, des problèmes de terrains aussi, pour ce qui s'est présenté à Ghlin et donc, il m'a semblé opportun au vu d'un article qui a été relayé, je pense, par la DH, que cette association de faits qui s'était transformée en ASBL pour essayer de s'officialiser auprès des institutions existantes, afin de recevoir les aides, vous le savez, on ne peut pas forcément soutirer une association de faits donc on les pousse à devenir et à se transformer en association portant un statut juridique permettant des aides et notamment des partenariats comme je le propose aujourd'hui. Et donc, il me semblait important au vu de la situation montoise, de la plainte qui est faite, on a discuté tout à l'heure du commerce, vis-à-vis des personnes au Centre-Ville, je ne porte pas de nom, je prendrai une citation, vous savez que j'aime les citations d'Edgar MORIN qui dit 'on rejette ceux qui nous rejette'. Et donc, je pense qu'il faut à un moment donné penser aussi à

créer des partenariats officiels avec ces associations qui voient les choses sur un autre angle de vue que celui de la politique et du sécuritaire. Et donc, dans ce cadre-là, je propose une convention de partenariat. Je souligne que cette convention, finalement, a déjà démarré. Marc BARVAIS n'est pas là aujourd'hui mais il pourrait en discuter puisqu'il y a déjà eu une première réunion. Il y en a eu d'autres mais là, on a fait une sorte de renouveau, on aime bien le renouveau, eh bien renouveau associatif avec des nouveaux liens, en présentant toutes les difficultés qu'il pouvait y avoir sur le terrain. Et donc, il y a eu une première réunion qui s'est avancée et on tente en tout cas pour trouver des solutions pour que l'association puisse trouver les moyens de poursuivre son travail, sans quoi, elle se verrait, ce qui a été annoncé dans la presse, passer en liquidation de son association, de son ASBL, en tout cas de son statut juridique. Donc, voilà, cette convention comporterait – et je sais que c'est une difficulté pour la Ville – d'apporter un local en sachant qu'il y a un travail qui est fait sur la Maison des Associations avec une charte qui est en cours mais tout ceci n'est pas, encore une fois, effectif, mais au-delà de la mise à disposition d'un local et de moyens logistiques, en tout cas, avoir et permettre l'accompagnement pédagogique de ces associations permettant aux professionnels du terrain d'apporter leur expertise, leur terrain et surtout leur soutien à ces dynamiques citoyennes qui se mettent en place. Et donc, j'estime que c'est une plus-value indispensable, on parle souvent de renouveau politique et un changement d'attitude à avoir vis-à-vis des personnes qui se mobilisent bénévolement. Donc, quand je dis 'bénévolement' j'estime que ce bénévolat est finalement considéré comme un budget supplémentaire apporté par la Ville, apporté par la poche des citoyens, ce sont des gens qui passent des heures, des pensionnés, des jeunes après leur travail, des jeunes chômeurs aussi, il faut le dire qui contribuent de manière positive à vouloir participer à la solidarité sur le terrain. Donc, voilà, je voulais proposer cette motion de partenariat tout simplement.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, mais d'abord, Monsieur le Conseiller, merci beaucoup et... Oui ?

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, merci. En fait c'est pour soutenir, sans réserve, la proposition de Monsieur JOOS par rapport à cette ASBL, ASBL que certains d'entre nous, effectivement, ont eu l'occasion d'aider, par exemple pour des locaux. J'avais juste une question avant qu'on élabore la réponse, c'est que j'ai pu lire dans la presse qu'ils avaient décidé eux-mêmes de jeter l'éponge. C'est un article de la DH aussi, décidément, du 21 juin. Alors, je voulais juste savoir si eux sont prêts à reprendre parce qu'il y a une main tendue de la Ville, nous on la soutient et on soutient le texte sans aucune réserve, mais qu'on ait eu moins cette assurance avant de pouvoir se prononcer. Tout

simplement parce que ce serait un peu ridicule de voter un soutien à une association si elle ne souhaite plus elle-même avancer. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, vous souhaitez rajouter quelque chose, Monsieur JOOS.

Monsieur John JOOS, Conseiller : Je ne vais pas répondre à leur place, je pense que dans le cas de ce qui a été avancé avec le CPAS, l'idée est de ne pas se mettre à charge de la gestion d'une ASBL supplémentée à la gestion d'une dynamique qui fonctionne mais qui est à son épuisement parce que les moyens manquent tout simplement et qu'à un moment donné quand des bénévoles veulent se réunir, bénéficier, ça se fait chez les uns et chez les autres, c'est pas mal, mais disons que ça ne permet pas à l'ensemble des bénévoles. Je rappelle le nombre de bénévoles, il s'agit de 120 bénévoles qui sont actifs. C'est une page aussi sur les réseaux qui comprend plus de 1700 membres et qui de manière continue répondent à des demandes spécifiques des citoyens qui sont en demande par rapport à ça. Moi, je ne peux pas répondre à leur place, ce que je sais c'est que soutenir à la fois une association avec toutes les responsabilités administratives que ça implique au niveau comptable annuel, etc. est extrêmement compliqué pour la société, je dirais, qui n'est pas apte ou qui n'est pas en expérience de pouvoir soutenir financièrement ce genre de structure.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, dans l'esprit de ce qui a été dit, je crois qu'il est important à l'heure où il y a toute une série de polémique aussi sur des personnes qui se représentent en rue, voir sur la question aussi de la mendicité, dans l'esprit de ce qu'a indiqué Monsieur JOOS et du travail considérable que fait cette association, c'est que c'est certainement le moyen plus efficace aussi de faire de la régulation sociale et donc d'assurer un vivre ensemble quels que soient les choix de vie des uns et des autres. J'ai lu une petite polémique aussi par rapport à cela dans d'autres villes, aussi chez nous, et donc je crois qu'au-delà même de l'apport en matière de politique sociale, c'est également un apport en matière de gestion de l'espace public que cette association peut apporter parce qu'effectivement les bénévoles qui y sont connaissent les personnes qui sont là, connaissent le terrain, connaissent le milieu et donc ont un apport qu'aucun d'entre nous autour de cette table pourrait avoir d'un point de vue théorique. Eux sont vraiment dans la relation, dans la pratique et donc encore une fois, un total soutien à la fois à cette structure et à la proposition qui est faite moyennant effectivement la simple remarque technique qui a été opérée. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, merci infiniment et je voudrais saluer le travail de Monsieur John JOOS. Je m'associe, bien entendu, au salut que l'on adresse à tous

les bénévoles, en effet, ils doivent être salués. Le Collège va demander de ne pas voter pour la motion, donc de refuser les termes de votre motion. Donc, on la prend en considération, bien sûr mais on n'acceptera pas, pour les raisons suivantes. La Ville, le CPAS avec les structures associatives mettent en œuvre vraiment un dispositif complet et diversifié à l'attention des personnes sans abri. Vous devez savoir que c'est plus de 50 professionnels qui sont dédiés à un accompagnement spécifique des personnes sans abri sur la Ville de Mons, que des dispositifs locaux, autres que l'ASBL que vous avez évoquée, sont en demande de locaux. Je vais prendre quelques exemples, l'abri de nuit qui accueille une vingtaine de personnes en été, une quarantaine en hiver, souhaite trouver des locaux. Le CPAS et la Ville cherchent ces locaux et pour le moment nous sommes toujours à la recherche sans avoir trouvé. Il y a aussi des structures qui distribuent des colis alimentaires, qui sont également demanderesse de locaux mieux adaptés. On n'est pas en mesure de le faire. Alors, pour ce qui concerne l'ASBL, sans prendre position et c'est vrai que comme Monsieur le Conseiller BOUCHEZ j'ai lu avec attention l'article de la DH du 21 juin, mais ce que je sais c'est qu'il y a ou il y a eu déjà une collaboration étroite entre l'Escale et l'ASBL, le Relais Social Santé, les hôpitaux et ce que je propose c'est d'interroger ces éléments pour voir quelles sont les relations, où ils en sont dans dynamique additionnelle au sujet des SDF. Donc, pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'accepter d'octroyer un bâtiment à l'ASBL. Nous ne disons pas que nous ne le ferons jamais mais pour le moment nous voudrions y voir clair, non seulement après ce que nous avons lu dans la DH, mais également après avoir interrogé les structures qui travaillent avec cette association. Pour le reste, je profite de votre proposition de motion pour vous dire ceci : à la Ville de Mons, il y a le plus grand respect pour les SDF et d'ailleurs on nous le reproche dans bien des enceintes. Là où on n'est pas d'accord et où nous avons sévi et on va renforcer encore des mesures, c'est quand il y a une perturbation soit à l'égard de personnes, soit à l'égard de commerces. Et donc, que ce soit des SDF ou d'autres, l'attitude est celle-là. Et sachez vraiment que le Service de Prévention de la Ville, le CPAS, les différents services de la Ville, la Police travaillent d'arrache-pied pour tenter de résoudre un problème qui est extrêmement compliqué, que toutes les villes connaissent. On continuera dans le respect de ces personnes. Ce sont des êtres humains qui méritent le respect comme tout un chacun mais bien entendu il ne faut pas qu'il y ait une perturbation à l'égard d'autres personnes ou les commerces qui d'ailleurs s'en plaignent. Voilà pourquoi le Collège demande que l'on vote contre votre proposition de motion. Oui ?

Madame Charlotte DE JAER, Conseillère : Je remercie John JOOS pour sa motion qu'on va soutenir et ça me fait penser à une problématique avec laquelle on revient souvent, c'est la

difficulté d'obtenir un cadastre des bâtiments qui sont loués par la Ville à des ASBL, parce qu'ici vous nous citez les ASBL qui cherchent des bâtiments, à côté de ça on n'a pas le listing complet des ASBL qui en bénéficient. Encore dernièrement, une réponse à une de mes questions écrites sur un atelier, on m'a dit 'il y a des ASBL qui l'occupent', je n'ai pas le nom. On sait par exemple qu'il y a une ASBL qui travaille dans le domaine du handicap qui a un bâtiment à 1€ par mois et il y a plein d'autres ASBL qui travaillent dans le handicap qui cherchent aussi des bâtiments, donc pourquoi avoir choisi celle-là et pas une autre ? Pourquoi aujourd'hui nous dire que Solidarité SDF ne pourrait pas avoir un bâtiment mais que ceux qui distribuent des colis alimentaires ? Alors que justement la démarche de John JOOS était finalement assez saine, elle était une démarche de transparence, de venir au Collège en demandant 'est-ce qu'il y a une salle ? est-ce qu'on peut la donner ?' Ici, on reste dans ce flou absolu. Concernant la gestion des SDF en rue, j'aimerais quand même qu'on clarifie si on va interdire la mendicité en rue ou pas puisque votre partenaire, le Chef de Groupe et la Chef de File ont dit ça dans les colonnes de la Province, qu'en tout cas de leur côté il y avait une réflexion pour interdire la mendicité en rue, donc j'aimerais savoir si les SDF vont pouvoir toujours continuer à mendier en rue ou pas. J'entends bien évidemment la discussion sur les comportements inadéquats. Ici, ma question est assez claire et par ailleurs, on attend toujours ce cadastre des bâtiments, mais aussi je trouve ça vraiment dommage de mettre dans la balance 'ah, il y a d'autres ASBL qui y travaillent' alors qu'on sait que certaines ASBL, parce qu'elles l'ont depuis 20-30-40 ans, ont des locaux à des tarifs réduits. Y a notamment un magasin de vins qui a un entrepôt à tarif réduit par la Ville, c'est dans une réponse à une question écrite que j'ai reçue, je pourrais vous l'envoyer Monsieur MARTIN, comme ça vous arrêterez de faire cette tête un peu surprise. Donc, nous, sur la motion de John JOOS, on va la voter mais surtout qu'on ait une vision claire sur les bâtiments qui sont loués par la Ville et sur les bâtiments qui ne le sont pas et qu'on puisse valider avec des critères clairs ce qu'on loue à des ASBL et ce qu'on ne loue pas.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, Monsieur le Conseiller.

Monsieur John JOOS, Conseiller : Je reviendrai avec ce partenariat de toute façon. Juste préciser une chose, tout de même par rapport à la citoyenneté. La citoyenneté, c'est le droit de tous d'exercer son droit le plus légitime de faire de son expérience une action et c'est ce qui fait l'engagement politique de chacun, je pense, autour de cette table. Et la spécificité tout de même de Solidarité SDF – et je comprends la lecture que l'on peut faire qui est parfois stigmatisante de son action, qui est une action apolitique, indépendante, hypercritique parfois et il faut le dire et cette hypercritique-là est liée tout de même à la revendication d'un droit et

ce droit, c'est la citoyenneté. Et donc, ce qui fait la spécificité de la Solidarité SDF, pour avoir été au contact avec cette association, c'est qu'il y a des SDF qui sont impliqués, des personnes qui sont dans la difficulté qui sont impliquées comme acteurs citoyens au sein de cette association. Donc, là, je pense qu'il faudra – je reviendrai, je comprends que la Ville a peut-être besoin de faire le tour des institutions officialisées, décrétées, financées, subsidiées – mais ici, il s'agit véritablement d'une main tendue. On connaît les difficultés que l'on a, on sait de quelle manière ces personnes ont parfois et on parle souvent de crise, de violence, etc. elles ont surtout besoin de soins et de liens. C'est pour ça que je reviendrai de toute façon avec ce partenariat qui me paraît exceptionnel et important et dont la Ville, dans son action sociale, pourrait rayonner autrement sur un autre regard que celui qu'on a eu dans la réunion de travail où je faisais un appel entre la sécurité, sécuritaire et la prévention. Je reviendrai avec cette proposition. Je reprendrai contact avec le Président. On avance sur quelque chose de toute façon, mais on essaiera de maintenir le cap du mieux que l'on peut et j'invite l'ensemble des conseillers communaux et y compris le Collège, vu que vous êtes aussi des conseillers communaux autour de cette table, à venir aussi lancer ce tremplin. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Je voudrai vous dire ceci, pour que nous ne restions pas dans l'ambigüité. Un, juste pour Madame DE JAER, le cadastre des bâtiments vous a été envoyé. Vous me dites oui et il y a juste quelques minutes, vous le réclamiez !

Madame Charlotte DE JAER, Conseillère : Quand j'en ai parlé, Monsieur l'Echevin LAFOSSÉ m'a dit qu'il était faux et qu'il y avait des choses qui n'étaient pas vraies dedans. Et donc, voilà, moi si vous me dites qu'il est vrai, je le publie alors !

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame la Conseillère, vos relations privées avec Monsieur l'Echevin Pascal LAFOSSÉ ne regarde que vous, moi je vous dis simplement que le cadastre a été envoyé et s'il y a des difficultés, il suffit d'en parler, il y a vraiment pas de problèmes à cet égard. Deux, je reviens au cœur du sujet. Pour le partenariat, ça a déjà eu lieu, il n'y a aucune difficulté. Et je voudrais vraiment vous mettre à l'aise. N' imaginez pas une seule seconde qu'une quelconque association et singulièrement une association qui s'occupe des SDF, si cette association contestait de quelque manière que ce soit l'autorité, il y a vraiment aucun problème. Nous sommes en démocratie et ça peut être totalement légitime et le Collège n'éprouve aucune difficulté, nous sommes pour le dialogue. Et nous sommes pour travailler en partenariat. Ce qui fait obstacle aujourd'hui c'est le local. Je voudrais me permettre de vous suggérer ceci, car je connais votre sensibilité sur le sujet – et vous avez

raison – si vous le souhaitez, je veux bien demander à la responsable du Service de Prévention, Madame Dominique DAVID de passer du temps avec vous et ses équipes plusieurs jours si vous le souhaitez, pour que vous puissiez prendre peut-être connaissance de l'ensemble de ce qui se fait. Et vous vous forgerez une opinion. Voilà, je formulerai la proposition, si vous le souhaitez, il n'y a absolument aucune difficulté, la transparence est absolue, mais vous mesureriez la complexité face à laquelle nous nous trouvons. Alors, si on dit oui on approuve la proposition de la motion, si on dit non on refuse la proposition de la motion.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – CITOYEN : OUI – ECOLO : OUI – MR : OUI – CDH : NON – PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix contre et 8 pour

REJETE

68^e Objet : Proposition de motion pour la pluralisation des communications "Initiatives/Projets" de la Ville de Mons - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Citoyen John JOOS

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est toujours vous, Monsieur John JOOS, le 68, il s'agit du pluralisme des communications, je vous en prie.

Monsieur John JOOS, Conseiller : Donc, voilà, deuxième problème fondamental de cette ville, c'est la démocratie. Quand je dis ça, je dis ça aussi face à une opposition que j'estime aussi parfois déconstructive et ce dualisme qui s'est installé, encore une belle démonstration tout à l'heure entre deux partis majoritaires, qui conquièrent le pouvoir, l'un qui veut y rester, l'autre qui veut y arriver, etc. et moi je me dis finalement que la démocratie ce n'est pas que ça. Si on est aussi au Conseil Communal, nous avons été tous ici élus par la population et moi je n'ai jamais été élu pour être conseiller de l'opposition. Je ne me suis jamais présenté d'ailleurs comme ça, je n'ai jamais dit 'je veux être Conseiller de l'opposition, votez pour moi' ou 'je veux être Conseiller de la majorité, votez pour moi'. Je ne pense pas, je pense que c'est une des conséquences d'un système traditionnel qui fonctionne, une sorte de duocratie où par principe, on parle souvent de double langage de la majorité, on peut parler de double langage de la part de l'opposition qui est évincé et qui soudainement... voilà, mais je ne ferai pas de commentaires par rapport à ça, l'idée est de rester constructif et de changer les mentalités, d'essayer d'arriver à reconnaître le travail de chacun par ce que nous sommes tous

ici responsables de ce qui arrive. Les commerces, nous en sommes tous responsables. Les SDF, nous en sommes tous responsables. Parfois, je me suis rendu compte que certaines propositions émanant de l'opposition et certains projets qui sont soutenus positifs par la majorité, ils sont détruits par l'opposition et vis-versa. Quand l'opposition fait des idées constructives, elles ne sont par principe, parfois par rapport à cette opposition-majorité, refusées. Et donc, je me suis dit, finalement ce qui compte c'est la reconnaissance du travail de chacun qui est fait dans le débat du Conseil Communal, à savoir on vote des points, oui ou non, on discute pendant des heures et des heures de projets où on module nos positions et parfois ça aboutit à des accords et malheureusement ce qu'on montre de la démocratie aux citoyens ce sont les débats communaux et forcément quand il y a débat, c'est parce qu'on n'est pas d'accord, et rarement sur les projets sur lesquels on est d'accord, il y a une communication positive qui est faite. Et donc, je trouve que c'est un peu tronquer aussi le citoyen que d'aller démontrer que le Conseil Communal ne représente que la démocratie ou que les échanges qui sont faits ici, puisque de toute façon – et nous le savons – nous n'avons pas été élus par la population de cette manière, c'est une des conséquences de ce que j'appellerais moi, la politique traditionnelle. Ma proposition est claire, c'est que quand un projet est à la fois soutenu par l'opposition et dirigée par le Collège, la Majorité, eh bien c'est d'indiquer quand l'opposition est partenaire d'un projet, dans les communications qui sont celles de la Ville puisqu'il s'agit simplement de traduire le travail politique qui est fait au sein de ce Conseil afin d'informer, je dirais, le citoyen, mais aussi d'essayer de converger vers un projet commun. C'est aussi une difficulté pour l'opposition, alors je sais que la Majorité aura sûrement une autre, en tout cas la responsabilité qui est celle du Collège, a une autre idée de cette idée-là, mais il est difficile parfois pour l'Opposition de soutenir des projets quand cela n'implique qu'une seule communication qui n'est pas forcément celle qui a été soutenue ou traduite par l'Opposition. Donc, il s'agit simplement d'essayer de converger vers des projets communs et de soutenir un projet de société ensemble. Donc, je pense que c'est juste une motion qui interpelle finalement sur un changement d'orientation de la communication de la Ville et de pluralisation de la communication de la Ville. Voilà, je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, Monsieur le Conseiller, d'abord... Oui, vous souhaitez dire quelque chose ? Allez-y !

Monsieur Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, en fait, je pense que le fond n'est pas mal, même si avec mon groupe, on est un petit peu dubitatifs, car nous avons quand même la crainte que le Collège puisse reprendre nos propos dans des cadres extérieurs, que ce soit réseaux sociaux ou la presse, pour soutenir des projets sur lesquels nous pourrions marquer

notre accord pour le bien de la Ville mais que nous ne portions pas nous-mêmes. Par rapport à la duocratie que Monsieur JOOS voulait mettre en lumière, je tiens simplement à lui signaler que n'importe quel conseiller peut apporter les sujets qu'il souhaite au Conseil Communal et qu'il était fort dommage que Monsieur JOOS ait attendu 2016 pour le faire. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je partage une série des considérants sur le fait qu'il y a des projets positifs qui doivent aller au-delà, mais je voudrais quand même rappeler deux choses. La première, c'est que l'essence-même de la politique c'est aussi de s'opposer parce qu'on a des idées, des orientations différentes et donc il faut cesser, je crois, de présenter toute opposition comme quelque chose de négatif. C'est ce qui fait aussi la richesse de la démocratie. Il y a beaucoup de pays où il n'y a pas d'opposition et les gens sont prêts à mourir pour qu'un jour ils puissent s'opposer et ne pas être d'accord entre eux. Quand l'opposition se base sur une confrontation de projets, elle est extrêmement positive parce qu'elle donne le choix à l'électeur et elle permet à l'électeur de pouvoir aussi changer et d'avoir d'autres décisions politiques. Et alors, sur le deuxième aspect, c'est que, moi j'entends bien la démarche qui peut être positives à certains égards, moyennant les remarques qu'a faites Hervé JACQUEMIN, parce qu'effectivement, on pourrait très bien dire 'ça c'est bien mais j'aurais modifié tel ou tel élément, est-ce que dans ce cas-là, alors, ce groupe politique va se retrouver comme étant supporter du projet ou au contraire opposant ?' Je vois un petit peu mal l'opérationnalité, mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas faisable. Ce que je crois – et ça me permet de revenir là-dessus – c'est qu'un combat qui a été mené de longue durée par Ecolo, je crois d'ailleurs que le CDH avait également soutenu ce combat à l'époque, c'était plutôt de rendre les communications de la Ville anonyme. Parce que notre opposition politique s'expose finalement à deux moments dans le débat qu'on a au Conseil Communal et ensuite dans nos propos, dans nos positionnements politiques pour essayer de convaincre la population que notre projet serait meilleur et il n'y a pas que deux partis, je pense qu'Ecolo présente ses projets, vous présentez vos projets, le PTB aussi le fait. Y en a qui font peut-être plus de bruit que d'autres, à tort ou à raison, tout ça ce sont des choses dont on pourrait débattre, mais en tous les cas, à partir du moment où il y a un vote, c'est un projet qui est payé, parce que beaucoup de projets coûtent de l'argent ou au moins de la main d'œuvre et c'est un projet qui appartient à l'ensemble des montois. Et ce qui est véritablement intolérable, c'est que des partis politiques essaient de se l'approprier ou des représentants politiques se l'approprient en mettant leur photo en première page d'un tract, comme si l'idée était leur réalisation seule, alors que tout à l'heure au Conseil

de Police y a peut-être un peu plus d'honnêteté chez certains, mais j'entendais un policier qui disait 'ce que l'on entend dans les débats nous inspire également dans la prise de décision au niveau de la Zone de Police', donc j'en suis ravi, c'est d'ailleurs pour ça que je l'ai souligné et surtout comme si vous aviez fait tout le travail, donc, comme si le débat en Conseil Communal, le vote des élus communaux n'avaient pas de sens. Donc, je pense que pour éviter ce genre de considérations, peut-être, égocentriques ou narcissiques, rendons tout anonyme. En matière de promotion, par exemple les achats-minute, vous m'expliquerez, Monsieur le Bourgmestre, quelle était la plus-value de mettre votre photo et celle de votre échevin de la mobilité sur les tracts de la Gestion Centre-Ville ? Vous m'expliquerez quelle est la plus-value de mettre votre photo et celle de l'échevin du commerce, comme si ça changeait quelque chose pour le citoyen. Je vous rappelle quand même que même si vous avez une majorité absolue – et je vous en félicite de tout cœur même si j'aurai la même énergie et essayer de faire en sorte que ça ne soit plus le cas – rappelez-vous qu'il y a aussi une moitié des montois qui n'a pas voté pour vous. Et cette moitié de montois paie aussi des impôts et cette moitié de montois n'a pas à se voir imposer en permanence votre présence alors que c'est aussi grâce à leur argent que ces projets sont financés. Donc, moi j'irai plutôt dans le sens en retenant les mêmes considérants que Monsieur JOOS, de rendre totalement anonyme l'ensemble de ces communications et j'espère que le CDH qui est dans un grand esprit de renouveau aura la même position quand ils occupaient cette partie des sièges, quand ils étaient dans l'Opposition que maintenant qu'ils sont dans la Majorité. Donc, si vous le permettez, nous déposerons un amendement en ce sens que je rédige, mais ça prend une ligne, vous aurez amplement le temps de le recevoir dans les délais. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien je vous remercie et je n'ai pas envie de vous énerver parce que nous travaillons... Ah, vous voulez dire quelque chose ?

Monsieur John JOOS, Conseiller : Je trouve que ce débat – c'était le but aussi – est intéressant dans le sens où la conception de ce que devrait être la politique, il n'y a personne qui en est le maître. Je dirai aussi que la réalité démocratique dans laquelle on s'inscrit aujourd'hui c'est celle de la représentativité. Jusqu'à preuve du contraire, je m'adresse à mon collègue MR, la Majorité absolue n'a pas été non plus un vote. 'Nous voulons la Majorité absolue, votez pour nous !', non ce n'est pas un projet politique, c'est une des conséquences d'un système. Ce sont les conséquences d'un système qu'il faut assumer et respecter parce que ça peut être aussi vu et traduit comme un déni d'autorité finalement. Les Montois ont choisi une autorité et de ce côté-là, moi je propose simplement de sortir, l'anonymisation j'étais pour, pour l'avoir signalé déjà avant même les élections, mais le problème est que je pense qu'il ne faut

pas déshumaniser la politique. Il y a des hommes derrière, de projets et des idées. Deuxième chose que je soulignerai par rapport aux conséquences, c'est qu'il faut prendre quand même toute la température aujourd'hui du dégoût du citoyen vis-à-vis de la politique. Aller faire croire que systématiquement quand on est dans l'Opposition il faut critiquer et de dire que ceci est quelque chose d'extrêmement positif, je pense que les citoyens en ont ras-le-bol. En tout cas, j'en fais partie. Je pense que nous sommes nombreux. On parle des 50% autres montois, prenons les montois qui n'ont pas voté, prenons les montois aussi qui ont voté les extrêmes et essayons aussi de prendre nos responsabilités et d'essayer de changer les mentalités. Maintenant je trouve que les débats en méritent en tout cas la peine. La proposition est faite, maintenant vous en faites ce que vous voulez.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, tout d'abord je vais vous répondre...

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Juste une phrase, Monsieur le Bourgmestre, par rapport à ça. Je pense que la politique est finalement incarnée aussi par tout le travail de terrain et je dis jusqu'au niveau fédéral ou au niveau de la Région, l'ensemble des communications est déjà anonyme pourtant je pense que ça n'empêche pas à la fois les ministres, les députés, d'essayer d'avoir un contact direct.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien. Monsieur le Conseiller John JOOS, d'abord je voulais vous dire ceci. On va demander qu'on vote contre votre motion mais ça n'a pas empêché et n'empêchera pas le Collège d'indiquer dans ses communications, dans la mesure du possible, la prise d'initiative d'un groupe politique. Nous l'avons fait, par exemple, quand le groupe Ecolo a pris l'initiative de ce qu'on appelle le pack 'Culture', nous l'avons fait aussi dans le cadre d'un projet circuit court mais nous ne voulons pas généraliser cette pratique. Mais nous ferons honnêtement notre travail. Pour ce qui concerne l'anonymisation des communications, j'espère ne pas vous énerver, Monsieur le Conseiller, mais parfois je trouve que vous ne manquez pas de culot ! Moi, je me souviens de votre tête en grand – j'ai d'ailleurs été choqué quand je suis arrivé – au Salon de l'Emploi et j'imagine que... mais laissez-moi, je vous écoute des heures durant, des heures durant je vous écoute ! Vous pouvez m'écouter quelques minutes ! Quand je suis allé au Salon, je vous ai vu devant moi, je suis resté comme ça et je me suis dit 'mais sa tête va créer de l'emploi, c'est quelque chose ! Ça vaut la peine ! Heureusement qu'il est là !' Et après, le choc passé, je n'ai pas posé de questions et puis je reçois au Collège une facture. Vous n'avez même pas payé ! On dit que c'est l'ALE qui aurait payé et puis ce n'est pas l'ALE et la facture revient à la Ville ! De l'argent public, Monsieur le Conseiller ! De l'argent public ! Moi, je vais vous conseiller simplement ça, mais je sais que vous n'avez pas besoin de conseils, je le fais avec humilité et

avec vraiment délicatesse, mettez de temps en temps un miroir, regardez-vous dans le miroir, réfléchissez et puis revenez au Conseil avec un peu plus de modération. En tout cas, votre proposition d'amendement, je demande qu'on la refuse également.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je peux répondre, Monsieur le Bourgmestre ? Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Brièvement !

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je trouve qu'en matière de culot j'ai trouvé mon maître ce soir ! Dois-je compter le nombre de publications avec votre tête depuis 2012 ? Et vous, vous vous acharnez – en tout cas, ce Salon de l'Emploi, on a bien fait de le faire parce que depuis le temps qu'on en parle, Talentum doit être ravi de la publicité – parce que vous vous focalisez sur ce Salon de l'Emploi depuis des années. Vous voulez que je vous fasse un petit plaisir ? Franchement cette pub, ce n'était certainement pas adéquat ! Voilà ! Et donc, si c'était à refaire...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien il ne vous reste plus qu'à la payer !

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, non, non, attendez, je vous ai laissé parler. Vous étiez à la limite parce que vous avez insinué des choses avec l'argent public, machin, vous aimez bien parler des autres mais faites attention aussi à la manière dont les propos sont utilisés. Mais simplement, d'ailleurs, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour le choc que j'ai généré quand vous m'avez vu au salon Talentum, si vous saviez le nombre de fois que moi je suis choqué quand je vois votre tête, vous vous diriez franchement on est quitte et amplement. Mais plus sérieusement et pour être sur le fonds, vous vous imaginez quoi ? Que vous vous en sortez à bon compte parce que vous pouvez reprocher à l'Echevin MR une publicité en 4 ans ! Publicité pour laquelle si vous voulez que j'aille à Canossa, je peux aller à Canossa, il n'y a aucune difficulté avec cela, voilà, les choses sont faites. Ici, j'ai trouvé que le débat était de bonne tenue tel qu'il a été amené par Monsieur JOOS, l'idée est de dire que faisons-nous pour la suite ? Il s'est passé beaucoup de choses en politique, je ne suis pas parfait, mon groupe politique n'est pas parfait, ma famille politique n'est pas parfaite. Il y a beaucoup de choses à corriger, vous le savez que j'aime mener des débats aussi en interne et vous n'êtes pas mon seul objet de préoccupation, même si c'est vrai que vous occupez beaucoup mes pensées, mais néanmoins, Monsieur le Bourgmestre, ici je vous le dis très calmement, je ne vais pas commencer à aller pied à pied et compter tous les éléments, je vous dis juste : que ce soit vous, que ce soit moi, que ce soit un autre, à partir de maintenant, rentons dans une autre façon de faire, je crois que c'est le signal qui a été clair, clairement envoyé par les citoyens. Je sais que le CDH rejoint déjà cette position, et donc, je demande

aux collègues pour l'avenir, ça n'est pas un procès pour le passé, la politique a évolué, les mentalités ont évolué pour l'avenir, de rendre l'ensemble de ces communications anonymes comme cela nous en serons quitte et nous ne serons plus obligés de mener ces débats de bac à sable pour savoir si la taille de ma photo était plus importante que la vôtre, mais comme le nombre des vôtres était plus élevé que la mienne, alors peut-être que cela pourrait compenser, ça n'a pas beaucoup de sens, ça n'est pas digne, ça ne permet pas d'avancer. Donc, mettons-nous d'accord et on l'a d'ailleurs fait pour le parking. Pour le parking, je suis heureux que cette polémique finalement ai permis cette situation. Regardez maintenant l'Hôtel de Ville,
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Restez dans le sujet.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Est un peu plus beau et donc Monsieur le Bourgmestre, s'il vous plait, Chers Collègues surtout, ne soyez pas uniquement les presse-boutons de ce que vous dit le Bourgmestre malgré tout le respect que nous lui devons.
 Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Pour juste un peu d'humour, si je peux m'autoriser, je suis heureux de savoir que je suis dans vos pensées mais gardez vos pensées, moi, mon choix de vie, c'est moi qui décide et je suis très exigeant à cet égard. Mais cela me fait quand même plaisir que vous ayez des pensées.

Alors, je mets au vote d'abord l'amendement, que je lis : « Rendre les communications de la Ville totalement anonyme ainsi que dans les organes para communaux. » Alors, je commence

L'Assemblée passe au vote

PTB : ABSTENTION - CITOYEN : NON - ECOLO : OUI - MR : OUI - CDH : NON - PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix contre, 6 pour et 1 abstention

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors la motion elle-même.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI - CITOYEN : OUI - ECOLO : NON - MR : NON - CDH : NON - PS : NON

Qui donne le résultat suivant : Par 35 voix contre et 2 voix pour

REJETE

Sortie de MM. J.-P. DUPONT, Y. ANDRE = 35 présents

69^e Objet : Proposition de motion demandant le plafonnement salarial immédiat à 100 % du Bourgmestre et du Premier Echevin en faveur de la Ville de Mons - Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens au point 69 et je vais demander de ne pas prendre en considération ce point, je suis vraiment très heureux que vous vous préoccupiez à la fois du salaire du Bourgmestre et du Premier Echevin, que vous vouliez que par rapport à ce que le parti décide, le mien a avancé ou provoqué quelque chose, ça, nous n'avons aucun problème mais sachez simplement que ce n'est pas de la gestion de la Ville, ni de l'intérêt communal. Si quelque chose devait se faire, ça se ferait au niveau régional, au parlement régional, et d'ailleurs, peut-être que vous aurez votre famille politique représentée au gouvernement et donc, vous pourrez proposer cela tout de suite ou bien au parlement national. Donc, moi, je préconise que nous rejetions, que nous refusions de la prendre en considération. Oui.

Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, mais ça fait finalement le prolongement du débat précédent. On a parlé de rénover les pratiques politiques, d'un renouveau et finalement, ce dont la politique souffre le plus à l'heure actuelle, c'est d'un sentiment que la parole politique n'a plus de valeur. Et la parole politique, c'est quelque chose de fondamental parce que à partir du moment où on ne croit plus en la parole politique, c'est tous pareils. Alors, je vais vraiment essayer de ne pas polémique mais je sais que tous pareils, c'est une stratégie que certains, mais ils se reconnaîtront, ont envisagé. C'est de dire comme j'ai des membres de ma famille politique qui sont pris avec les doigts dans le pot de confiture mais que les autres en ont peut-être aussi quelques-uns, on va dire que tous les partis sont dans la même situation. On va adopter des nouvelles règles et puis

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît ! Restez concentré sur le pot de confiture ! Arrêtez s'il vous plaît. Arrêtez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le pot de confiture est une insulte !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous interdire de parler ! Parce que si vous continuez, restez dans le sujet, quelques minutes parce que vous pouvez le présenter, je n'ai pas de difficulté avec ça mais restez dans l'ordre du jour. Je ne vois vraiment pas ce que le pot de confiture vient faire avec.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Donc, vous n'aimez pas la confiture. OK. Vous savez très bien de quoi je parle. Mais voilà, j'ai bien compris que le sujet vous énervait, je peux comprendre qu'il vous énerve. Parce que par rapport à la parole politique, effectivement,

je vous ai entendu. Et vous savez, en tant que bon citoyen montois, moi, j'écoute mon Bourgmestre. Et j'ai vu mon Bourgmestre à la télévision, qui a dit : « maintenant c'est terminé, les 150 %, je m'applique et j'applique à ma formation politique toute de suite un plafond à 100 %. » Et donc, en tant que citoyen montois, je me suis dit « mon Bourgmestre c'est quelqu'un dont la parole a de la valeur. S'il va dire ça à la tribune, même si c'est à la tribune du PS, ça passe à la télé, c'est repris dans la Province, dans la DH. Donc vous devez vous dire que les Montois ont lu ce que vous avez indiqué. Et donc, je me suis dit : « Mais comment mon Bourgmestre va faire pour faire en sorte que son plafonnement arrive à 100 % et non plus à 150. ». Et là, vous savez, j'ai un esprit qui est parfois, peut-être un peu tordu on peut le dire, et je me suis dit : « mais j'espère quand même que les 50 % de différence, il ne va pas les reverser à sa formation politique parce que dans ce cas-là, on en arrive finalement à un jeu de dupes. C'est du financement alternatif de partis, c'est un moyen pour un parti politique d'avoir plus de moyens lors des campagnes électorales, et à un moment donné, vous allez quand même en profiter. Donc, je pense que si le signal envoyé de dire « moi, je ne coûte plus rien aux contribuables, il faut être honnête et transparent avec ce contribuable. L'Union des Villes et Communes a pris attitude en la matière donc vous aurez du mal à dire que ce n'est pas d'intérêt communal, l'Union des Villes et Communes ça me paraît d'intérêt communal, a dit, les mandataires locaux ne peuvent pas refuser leur rémunération. Et vous êtes très bien placé pour le savoir, Monsieur le Bourgmestre, puisque vous aviez déjà tenté une opération de ce type lorsque vous étiez Premier Ministre. Et donc, ce qui vous est proposé ici, compte tenu des difficultés budgétaires de la Ville, compte tenu de la vis qui est serrée par rapport au personnel, c'est de vous inviter ainsi que le Premier Echevin à mettre en œuvre votre parole. Simplement, à tenir vos engagements et que ce différentiel d'argent, eh bien, aille dans les caisses de la Ville de Mons, puisque vous le savez, le plafond à 150% amène une rémunération à 188.000 euros. Si vous la diminuez, à 100%, et eh bien, vous avez un différentiel compris entre 50 et 60.000 euros, cela dépend si vous avez des activités sur le côté ou pas. Je rappelle quand même qu'une économie de près de 120.000 euros pour la Ville de Mons, ça équivaut quasi à 3 agents temps plein sur une année. Donc, il me semble normal et vous vous grandiriez à voter mon texte parce que le fait que c'est mon texte, ça prendrait 5 minutes, sur les réseaux sociaux, j'aurais un petit succès d'estime, vous savez que j'aime bien ça. Vous me le reprochez souvent. J'aurais un petit succès d'estime d'avoir obtenu un vote favorable de la majorité. Mais celui qui s'en retrouverait grandi, c'est vous. Parce que vous pourriez dire : « vous vous rendez compte, j'ai mis un différentiel »

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : salarial, je termine Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, s'il vous plaît.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : j'ai mis mon différentiel salarial au profit des Montois. Par contre, si vous votez contre ma motion aujourd'hui, ça va donner quelle impression ? Ça va donner l'impression que le 2 juillet vous dites quelque chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : si vous ne clôturez pas, je vais vous couper la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui j'entends bien que vous êtes nerveux, Monsieur le Bourgmestre, mais allez, détendez-vous, il fait bon, il n'est pas encore trop tard.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Je vais vous répondre quand même.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Tout va bien. Ce sont bientôt les vacances. J'ai vu que vous partiez bientôt en Italie. Je vous souhaite un bon congé. Mais donc, Monsieur le Bourgmestre, par rapport à cela, je pense que vous grandiriez à tenir votre promesse et en plus ce serait favorable aux Montois, ça serait tout bénéfique pour vous et vous devriez presque me remercier de faire votre campagne électorale. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, Monsieur le Conseiller, je vous mets au défi, vous mentez, oui, vous mentez. Et je vous mets au défi de trouver dans mes déclarations au parti socialiste, le terme « tout de suite ». Ce que le parti socialiste a voté, et donc c'est là où comme par hasard, vous faites des amalgames qui d'ailleurs relèvent d'une époque bien malheureuse du 20^{ième} siècle, vous faites des amalgames. Nous avons au sein de notre parti et j'attends toujours que le vôtre le fasse, pris une décision. Et nous avons indiqué que la décision prenait effet au renouvellement des conseils communaux. Et j'ai dit que bien entendu, déjà à l'époque, je savais ce que je ferais, et que bien entendu, je serai le premier à appliquer la mesure, sous-entendu que tout le monde devra l'appliquer, et je l'appliquerai, je n'imagine pas une seule seconde ne pas le faire, à l'instant de tout le monde. Donc, la vérité, et je répète pour la deuxième fois, je vous mets au défi, rapidement, parce que, bien entendu, ça vous amuse de faire des amalgames. Moi par exemple, je ne m'occupe pas de vous, je constate que vous avez un temps libre formidable, on me dit que vous seriez salarié ou je ne sais quoi du MR, mais je ne sais pas ce que vous faites, si vous donnez des rapports, si vous faites un travail, je vous vois en permanence sur notre ville, ça me fait d'ailleurs plaisir de vous lire, et je me dis parfois « est-ce qu'il ne réfléchirait pas aussi à lui-même, à votre propre statut ? » Moi je ne sais pas comment... tout ceci pour vous dire que je m'abstiens de m'intéresser de ce qui se passe à l'intérieur du MR. Si vous pouviez, tant soit peu, ne pas vous préoccuper de ce qui se passe à l'intérieur du PS, croyez-bien, que cela nous ferait un peu

plaisir. Peut-être que vous n'avez pas envie de nous faire plaisir, pourtant je pensais avoir compris le contraire. Allez... terminé.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, l'aigreur n'est jamais un bon conseil quand il faut répondre, parce que vous voyez, il y a au moins deux différences, la première c'est que vous vous avez pris un engagement public, et je ne mens pas, d'ailleurs je trouve que vous devez être bien nerveux pour dire des choses aussi désagréables et excessives, faire les amalgames avec les années du 20^{ème} siècle, dans cinq minutes vous allez me traiter de nazis tout ça parce que je vous demande d'appliquer vos promesses. Il ne faudrait quand même pas pousser non plus. Mais votre propos se voulait manifestement ambigu, parce qu'en réalité à la tribune vous avez dit « nous votons aujourd'hui le décumul dans les grandes villes, ce qui est notre position depuis des années, et nous votons le décumul financier, et je ne dois pas être le seul à ne pas avoir compris, parce que le journaliste de la RTBF qui vous interroge après, il dit « le décumul de poste, pas le décumul financier, il intervient quand ? » Et là vous répondez : « Il interviendra au renouvellement des conseils ». Mais vous n'avez rien dit sur le décumul financier. Moi ici ma motion parle du décumule financier. La deuxième différence – je vous ai laissé terminer Monsieur le Bourgmestre, pourtant cela n'était pas très sympa vous savez – la deuxième différence, c'est que vous êtes un peu contradictoire, vous dites que vous me voyez à Mons mais que vous me lisez, je vous rassure, à Bruxelles on peut aussi écrire des choses sur Mons, sur un temps de midi par exemple, je mange peu, vous voyez, chacun ses plaisirs, mais si vous voulez me voir à l'œuvre au Mouvement réformateur, je vous invite demain à 10H00 au siège du parti où nous avons réuni l'ensemble de nos élus provinciaux pour leur expliquer comment nous allons faire pour supprimer les provinces, parce que le niveau de pouvoir politique provinciale ne se justifie plus à nos yeux, et nous, nous travaillons pour de vraies économies en faveur du citoyen, et donc vous voyez, mon président a indiqué la suppression des provinces il y a quinze jours, nous sommes déjà au travail pour le réaliser, vous, je vois que vous voulez garder vos 60.000 euros encore quelques mois, cela ne vous grandit pas Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais passer au vote, mais je vais quand même vous dire ceci, Monsieur le Conseiller. Moi, je vous ai toujours respecté, même si je trouve que vous exagérez d'une manière qui est insensée et c'est vrai que vous détruisez tout ce que vous touchez, mais je vous respecte. Ce que vous êtes en train de faire, je n'oserais pas le qualifier, je vous demande d'y réfléchir un instant, je passe au vote. Si vous dites oui, c'est oui au refus, si vous dites non, c'est une acceptation, donc c'est non au refus.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre... il y a un fait personnel. Puisque vous vous permettez de donner la leçon, je vous renvoie simplement votre compliment, réfléchissez aussi à vos actions et à la différence entre vos actions et vos propos sur l'ensemble de votre carrière, je peux vous dire qu'il y a matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui ,oui ... allez...

L'Assemblée passe au vote

PTB : NON - CITOYEN : OUI - ECOLO : OUI - MR : NON - CDH : OUI - PS : OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 29 voix pour, 6 contre

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc on refuse la prise en considération. J'en viens alors à Madame DE JAER sur la sauvegarde du caractère piétonnier de la Grand Place et de la rue de Chaussée. Je vous en prie. J'imagine que nous acceptons bien sûr, c'est d'intérêt communal, et vous cède la parole.... Occupez-vous de vos salades...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On s'en occupe, on lit la majorité, Monsieur le Bourgmestre, qu'en pense Yves ANDRE ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

70^e Objet : Motion de sauvegarde du caractère piétonnier de la Grand-Place et de la rue de la Chaussée - Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. Vous le savez, notre volonté, c'est évidemment d'augmenter la proportion de la Ville qui serait piétonne, notamment dans l'intramuros, mais ce n'est pas ici le propos de ma motion, puisque ma motion porte sur les deux seuls endroits qui resteront piétons après l'arrivée de PRIMARK, à savoir la rue de la Chaussée et le centre de la Grand-Place, et donc il ne s'agit pas dans cette motion de vouloir interdire aux voitures de circuler, je pourrais faire une autre motion pour en discuter, il s'agit de préserver ce qui est déjà aujourd'hui puisqu'on sait que si nous décidions de remettre des voitures dans la rue de la Chaussée, cela impliquerait des travaux importants et coûteux, que, par ailleurs, l'ensemble de ces voitures se retrouveraient sur la Grand Place, sans possibilité vraiment d'en partir, à moins d'en créer des nouveaux accès, qu'en plus le fait que des voitures passent dans la rue des Capucins, dans la rue d'Havré et dans la rue de Nimy

n'attirent pas plus de chalands, et donc, nous voulions ce soir au Conseil communal, réitérer la volonté de l'ensemble des groupes politiques ou non à conserver ce caractère piétonnier pour ce qu'on appelle notre piétonnier, et pour la partie de la Grand Place qui est piétonne actuellement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, est-ce que je puis m'autoriser deux suggestions ? Simplement pour que nous soyons conformes à ce que vous venez de dire. Dans vos attendus, j'aimerais que vous le supprimiez ou qu'on le modifie mais autant le supprimer parce que vous dites « attendu que la Place de Mons devrait être libérée des voitures pour y garder un espace convivial où notamment nos enfants peuvent jouer » D'abord, je vous assure...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : on peut rajouter le centre de la Grand Place comme cela on voit de quoi on parle : la fontaine et compagnie... Je vous fais une suggestion ...A votre propre suggestion, je m'en excuse...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : on n'a pas encore dit non, il y a juste à deux moments où il y a des véhicules, quand il y a des mariages, qu'est-ce qu'on fait ? Vous êtes sensible aux enfants, moi aussi, mais aux mariages, vous n'êtes pas sensible aux mariages ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai mon avis sur les mariages, je l'ai déjà exposé ici, visiblement, vous n'écoutez pas, je suis tout à fait ouverte au mariage pour tous, il n'y a pas de souci là-dessus. OK, je vais dire qu'on garde la même chose qu'actuellement sur la Grand Place. Ça va ? C'est bien cela mon propos. En tout cas dans cette motion-ci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : « Attendu que la Grand-Place de Mons devrait préserver son statut actuel et y garder un espace convivial où notamment nos enfants peuvent jouer... » et alors le point unique « Le conseil communal réaffirme sa volonté de garder la rue de la Chaussée piétonne et de ne pas faire arriver un charroi... je mettrais supplémentaire de voitures... il faut rajouter la Grand Rue. Donc d'abord sur les deux amendements.

L'amendement qui dit que le Conseil réaffirme sa volonté de garder rue de la Chaussée et de la Grand rue. Qui est pour ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : je trouve ce débat un peu surréaliste, parce qu'il n'y a personne qui a évoqué de remettre un jour le caractère piéton du piétonnier en cause, si ce n'est un membre de la majorité. Et donc, je ne crois, pas, puisque vous m'invitez à me concentrer sur l'essentiel, à m'occuper de mes salades comme vous l'avez dit très élégamment, ce n'est pas à nous de régler les problèmes que vous avez dans votre majorité, et donc, par ailleurs, le membre concerné a quitté la salle opportunément il y a de ça une motion, c'était un petit peu trop gros pour qu'on ne le voit pas, et donc, Monsieur le Bourgmestre, nous, les choses sont claires on ne veut pas participer à ce vote, vous n'avez qu'à régler vos

problèmes entre vous et montrer que vous pouvez tenir votre majorité, mais je vois qu'au bout d'un an on revient finalement à des situations qui sont encore bien pires que ce que vous avez pu connaître par le passé.

M. Elio DI RUPO, Conseiller : Ok, dans les votes, on ne met rien. C'est possible cela Madame la Directrice ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : vous voulez qu'on sorte au moment du vote ? On peut sortir au moment du vote il n'y a pas de souci, mais on ira voir Yves ANDRE pour lui demander un petit peu son avis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, restez. Bon alors, l'amendement tel que je viens de l'indiquer.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – CITOYEN : OUI - ECOLO : OUI - MR : refuse de voter - CDH : OUI - PS: OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le deuxième amendement « Attendu que la Grand Place de Mons devrait préserver son statut actuel et y garder un espace convivial où notamment nos enfants peuvent jouer

Même vote pour tout le monde ? Ok, même vote. Et alors, pour la motion elle-même, même vote pour tout le monde ? Ok.

L'Assemblée passe au vote

PTB : OUI – CITOYEN : OUI - ECOLO : OUI - MR : refuse de voter - CDH : OUI - PS: OUI

Qui donne le résultat suivant : Par 30 voix pour

ADOPTE

71^e Objet : Motion concernant l'adaptation de la Ville au dérèglement climatique - Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, j'en viens Madame encore à vous sur les villes au dérèglement climatique. On en pris, et je vous en remercie, la note de présentation que nous avez adressée, on se demandait, compte tenu du caractère complexe du sujet mais qui est

important, est-ce que vous ne participeriez pas à un groupe de travail, qu'à la fois l'échevin de l'urbanisme et l'échevine du développement durable pourrait animer avec vous pour voir un peu concrètement ce que nous pouvons faire avant d'approuver une motion de quelque matière que ce soit.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : le problème, c'est qu'il y a beaucoup de mes motions où on me dit qu'il va se passer des choses après et il ne se passe rien. Par exemple, les rues en jeux, je vais revenir là-dessus, j'attends toujours que Monsieur l'échevin de la Mobilité m'envoie le courrier qu'il a envoyé à la Ville de Liège, cela n'a toujours pas été le cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous m'aviez dit que vous l'aviez vu.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, le courrier envoyé sur les rues en jeux, jamais Monsieur le Bourgmestre, et par ailleurs, j'ai vu qu'il y allait avoir une rue en jeux au Domaine d'Epinlieu et je m'en réjouis mais en attendant, je n'ai jamais été invitée à en discuter en commission comme cela avait été acté au PV et je n'ai jamais reçu copie du courrier. Donc voilà, moi je veux bien en discuter, mais si c'est pour que ce soit...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : l'échevin et l'échevine me promettent ...

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : je peux prendre d'autres exemples, par exemple on avait aussi voté une motion qui allait permettre que dans les endroits où les personnes allaient pouvoir aller aux toilettes, donc les endroits de la ville, il y aura un logo qui y sera apposé, et le logo aurait dû être placé à partir du mois de mai 2017. Aujourd'hui il n'y a rien eu, donc moi j'ai l'impression qu'on dit beaucoup de choses aujourd'hui, et qu'après ce n'est pas suivi de fait, exception faite du pacte culture qui a bien eu lieu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous suggère ceci, parce que...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : je vais vous proposer quelque chose, je propose au secrétariat communal déjà de acter que je redépose ma motion, quoi qu'il arrive, donc je ne dois pas renvoyer un mail ce soir ni demain ni jamais au conseil communal d'octobre, pour nous laisser le temps d'avancer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : le code ne dit pas cela mais on va considérer que vous l'avez envoyée, mais alors, s'il y a eu des promesses actées de groupes de travail qui n'ont pas eu lieu, faites m'en la liste, si on a promis qu'il y avait des groupes de travail, il doit y avoir des groupes de travail. Si tel est le cas, donnez-moi la liste et ...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : ça va, j'enverrai une liste au secrétariat communal et vous en copie et je redépose la motion pour le conseil communal d'octobre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est juste pour signaler que si groupe de travail il y a, on veut bien y être associé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais tous les conseillers sont toujours admis dans tous les groupes.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : il y a parfois des courriers ou des mails qui se perdent je pense.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyez rassuré à cet égard. Bien, alors, j'en viens de mémoire aux questions. La première question concerne Monsieur ROSSI sur le fond social de l'eau et Madame l'Echevine y répondra.

M. Bruno ROSSI, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Alors que l'eau est un bien vital, elle représente un coût certain pour les ménages, soit une dépense annuelle moyenne de 350 euros. Dans ce contexte, la Wallonie mène une politique visant à garantir à tous un accès à l'eau, c'est le sens du fond social de l'eau. Il a pour but d'aider financièrement les ménages fragilisés et d'assurer une solidarité entre tous les consommateurs. Aujourd'hui, plus de 6500 ménages wallons en difficulté de paiement ont recours à ce fond. Après plus de 10 ans d'existence, une optimisation des moyens du fond social de l'eau s'imposait. La réforme adoptée prévoit l'établissement d'un droit de tirage unique, qui sera communiqué en début d'année à chaque CPAS et aux distributeurs. Il s'agit d'une simplification du système existant. Aujourd'hui, les bénéficiaires du fond social de l'eau sont les consommateurs en difficulté de paiement communiqués par les distributeurs, mais il peut également s'agir du consommateur dont le CPAS établit qu'il éprouve des difficultés temporaires ou non à acquitter sa facture d'eau. Il n'est donc pas nécessaire d'être en défaut de paiement pour faire appel au CPAS. Le fond social de l'eau prévoit également une enveloppe pour ce qu'on appelle le fond d'amélioration technique. Ils pourront être consacrés pour intervenir sur des fuites d'eau ou pour la fourniture d'appareil visant à réduire la consommation d'eau. Il s'agit donc d'attirer une politique de prévention au côté du paiement des factures. Quelles dispositions le collège et/ou le CPAS prend-il pour assurer la diffusion de ces informations auprès de la population ? Un article pourrait-il être consacré au fond social de l'eau dans le prochain bulletin communal et/ou sur le site de la ville par exemple ? Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Monsieur le Conseiller, merci pour votre question. Effectivement le service guidance du CPAS a pour vocation de soutenir et d'aider les personnes, les familles, les foyers qui ont des difficultés financières, et parmi les dossiers qui

sont gérés par ce service, on retrouve effectivement le fond social de l'eau, il permet comme vous venez de l'expliquer d'aider les personnes, les foyers, les familles qui ne peuvent assumer pleinement leur facture d'eau, qu'ils soient en retard de paiement ou d'ailleurs qui voient arriver des difficultés. Alors en 2016 le CPAS de Mons s'est vu octroyer une enveloppe totale de 163156 euros. 378 dossiers ont été introduits, 258 ont été acceptés, pour un montant total de 159024 euros. Donc les bénéficiaires de cette aide ne sont pas uniquement des personnes qui bénéficient du RIS, donc il s'agit de public différent, et en effet, comme vous le signalez, toute personne qui a des difficultés financières peut s'adresser à l'aide générale du CPAS et elle est redirigée alors vers une guidance. L'information relative à cette aide est prévue sur le site internet du CPAS, elle y est, et elle est largement diffusée par les assistants sociaux. Et comme vous pouvez le constater entre les montants que je vous ai donnés sur l'enveloppe qui a été attribuée au CPAS de Mons et les montants qui ont été attribués, donc quasiment la totalité de l'enveloppe, on peut donc dès lors en déduire que la communication mise en place est suffisante et que le public qui est visé par la mesure est bien rencontré.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci beaucoup. Alors, j'en viens à une autre question, sur l'aménagement des laminoirs de Jemappes, et cette question est celle de Monsieur Jacquemin, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : tout à fait Monsieur le Président, je vous remercie.

Depuis 2006 la Spaque travaille à la réhabilitation de l'ancien site des laminoirs à Jemappes. En 2015, d'après ce que j'ai trouvé, nous parlions de la création d'un grand parking de 14000 m² si je ne m'abuse, en attendant le développement d'un zoning spécialisé dans le milieu du sport mais aussi d'éventuels logements. Est-ce qu'on pourrait nous préciser l'état actuel des travaux, les projets en cours, et les projets futurs déjà conclus sur ce site ? Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci pour cette question. En fait c'est un dossier de l'IDEA mais j'ai quand même quelques éléments de réponse à vous donner. A ce stade, le terrain dont question, situé en face de Mons Arena reprend les sites des anciens laminoirs et des verreries de Jemappes. Il est compris dans un périmètre de sites à réaménager, ce qu'on appelle un sar. Pour la partie ouest du site dite « Laminoirs de Jemappes » les travaux de réhabilitation viennent d'être achevés par la Spaque en vue d'y aménager à terme une petite zone d'activité économique mixte gérée par l'IDEA. Elle accueille d'ores et déjà un parking de plus de 500 places à destination de Mons Arena. Les terrains de ce parking actuellement propriété de l'IDEA sont sur le point d'être cédés à la ville qui en assurera la gestion.

La réhabilitation de la partie du site dit « Verrerie de Jemappes » est actuellement en cours par la Spaque. Ces terrains sont également destinés à accueillir de l'activité économique mixte. Aujourd'hui, en dehors de la zone parking, rien n'est encore décidé quant au devenir de ce site, l'IDEA ne manquera pas de revenir vers la Ville dès que la réflexion aura abouti ; voilà donc à ce stade du dossier ce que je pouvais vous dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui... normalement il n'y a pas de débat, mais... A titre exceptionnel, si c'est deux mots je ...

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : c'était juste pour être sûr d'avoir bien compris, donc, il n'y a pas de projet de logement et c'est un peu au point mort depuis 2015 quoi. OK.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Zone économique mixte. Alors, j'en viens aux interpellations. La première, de Monsieur ANTONINI sur la redynamisation de Jemappes.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, dans le cadre de la revitalisation du centre de Jemappes, une demande récurrente de plusieurs commerçants serait de proposer le retour du marché sur la place. En effet, quoi de plus vitalisant pour un centre que d'avoir une activité commerciale de façon hebdomadaire. Je pense aussi, et ce, suite aux travaux réalisés sur cette place, que la réappropriation de l'espace public est importante, que cette place soit animée ne peut qu'encourager le commerce local ; la mise en valeur de la place de l'Hôtel de Ville est primordiale. La rue du Docteur Liénard peut aussi être un bon prolongement pour les maraichers, expérience faite lors des événements en 2015 et 2016, Jemappes 1900 et notamment la Dolce Vita. C'est pourquoi je sollicite la réflexion avec les acteurs économiques locaux. Aussi, et ce, toujours dans le cadre de la revitalisation, et surtout afin de sécuriser les piétons, je me demandais s'il n'était pas possible d'envisager de délimiter un trottoir à l'aide de potelets de sécurité amovibles à partir du café « Le Belvédère » jusqu'au coin de l'ancien local de la CSC. En effet, les personnes sortant des différents commerces se trouvent directement sur la voirie publique qu'empruntent les automobilistes, lesquels mettent bien souvent les piétons en danger. Certes, redynamiser un centre ne se fait pas en deux coups de cuillères à pot, une réflexion et une stratégie doivent être élaborées avec les acteurs de terrain, un travail de fond en tout cas doit être mis sur pied. La population néanmoins reste très attentive aux actions menées. Je tiens à remercier l'échevine des travaux qui a tout du moins fleuri la place comme l'année dernière. Voilà, donc je sollicite les différentes réflexions en espérant avoir retenu votre attention afin que ces petites actions puissent rendre un second souffle aux commerces du centre ; je vous remercie d'avance pour votre intérêt.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Monsieur l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci Monsieur le Conseiller pour votre interpellation qui a retenu toute notre attention. Comme vous, nous partageons le sentiment que la présence du marché de Jemappes sur la place aurait tout son sens en terme d'animation de l'espace, néanmoins si cette idée est séduisante d'un premier abord, il est quand même utile de tenir compte de toute une série de points dont le premier porte sur le fait que l'occupation de la place générera la suppression temporaire du stationnement. Le second est qu'il sera bien entendu nécessaire de consulter les acteurs du périmètre, je pense notamment à l'école, et aux riverains, de sorte à s'assurer que la cohabitation potentielle entre les deux sera sereine, et enfin, il faudra faire face probablement puisque nous avons déjà eu l'occasion de tester sur le sujet, à l'opposition des commerçants ambulants, qui pour certains risquent de ne pas suivre lors du changement potentiel de lieu. Dans l'intervalle, nous avons en tout cas demandé au service de développement économique d'examiner votre proposition sur le plan technique, j'ai ici tout une série de considération sur les métrages rendant ou non la possible occupation ; en résumé je peux vous dire que c'est techniquement faisable sur la place, mais si on supprime tout emplacement de parking, il y a un problème additionnel qui se pose, c'est la présence des véhicules des maraichers eux-mêmes, qui pour le moment à la rue du Marchés peuvent les installer derrière leur étal, ce qui ne sera pas possible sur la place en tant que tel. En revanche, sur les rues adjacentes, sur la rue du Docteur Liénard ou au niveau de la rue du Flamand, là, les conditions de sécurité ne sont pas rencontrées pour que l'on puisse installer des maraichers, compte tenu du couloir de sécurité qui est requis, donc en l'état actuel des choses, c'est vrai que l'idée soit intéressante, il faut qu'on consulte, on l'a déjà fait au niveau des maraichers, l'avis n'était pas favorables, il y a des contraintes techniques qui font que par ailleurs pour les visiteurs du marché et pour les commerçants adjacents à la place, cela risque d'entraîner des désagréments, parce que la suppression du stationnement pourrait avoir des effets négatifs sur l'activité actuelle, à la fois des commerçants fixes de la place, mais aussi des maraichers potentiellement pour leur déplacement potentiel. Alors, pour le reste, au niveau des potelets, nous allons avec les services du Bourgmestre regarder ce qu'il est possible de faire au niveau de la police administrative, on se tient en tout cas à votre disposition si vous le souhaitez pour travailler ensemble sur d'autres mesures de redynamisation du cœur de Jemappes, mais comme vous le savez, il y en a toute une série d'autres qui sont pour le moment en cours, mais sur lesquels je ne m'étendrai pas plus longuement. Voilà, merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Monsieur ANTONINI.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Est-ce que lors des diverses concertations citoyennes qui vont être organisées, n'est-il pas utile d'en faire une plus spécifique, commerçants et riverains du centre afin d'éventuellement élaborer l'idée, le projet tout au moins ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : On peut le faire, mais la difficulté majeure, c'est celle des maraichers ; si un moment donné ils n'ont pas l'espace suffisant pour installer leur camion, on risque de perdre des maraichers. Vous connaissez comme moi la difficulté de maintenir les marchés de village, on le voit à Flénu ou ailleurs, et donc, si certains comme ils l'ont dit à nos agents placiers quittent Jemappes tout simplement parce qu'on transfère l'activité du marché et que par ailleurs, pour les commerçants actuels, la suppression des emplacements de parking génère une difficulté complémentaire, on sait toute l'histoire qui a été celle de la suppression du parking sur la place de Jemappes et la manière dont les commerçants l'ont réclamé, en tout cas, ont réclamé son retour, cela risque de poser plus de difficulté que d'apporter des solutions, donc, l'idée est séduisante, moi, je trouve qu'elle a tout son intérêt, malheureusement, à priori, elle va se heurter à toute une série de problématiques techniques qui font que cela risque d'être compliqué, maintenant, on peut tout à fait envisager d'autres pistes d'animations de la place, on peut envisager avec des marchands ambulants fixes, une activité un autre jour que le jeudi matin, donc, voilà, on est ouvert à toutes les possibilités, à toutes les suggestions et on pourra en rediscuter ensemble si vous le voulez par après.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Oui, M. le Conseiller John JOOS au sujet de la fermeture des restos du cœur. Je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Je voulais interpeller au vu de l'actualité de la fermeture des restos du cœur, qui est quand même une institution importante dans les villes et bon je ne vais pas me préoccuper, en tout cas, de tout ce qui a été les liens entre la Fédérale des Restos du cœur et celle de Mons, je pense que cela ne fera pas avancer le débat mais ce qui m'interpelle énormément, c'est la manière dont la Ville pourrait en tout cas soutenir les activités importantes de cette association dans l'attente de solutions, donc, je vais la lire, c'est beaucoup plus simple. Nous apprenons via la presse, la suppression la cessation d'activités de l'ASBL montoise les restos du cœur. Rien ne sert d'évoquer ou de débattre au sein de ce conseil des raisons de la fermeture par sa fédération « Les restos du cœur » vu qu'à priori la Ville n'intervenait pas dans la gestion de cette structure que par des collaborations ponctuelles. Il est tout de même à souligner que c'est une douzaine d'employés et de nombreux bénévoles qui ont perdu leur occupation ce 15 juillet, date de la fermeture définitive. Cependant, notre responsabilité est de se soucier du comment maintenir les différents services que bénéficiaient des milliers de citoyens en situation parfois extrêmement

précaire sur le territoire. Depuis janvier 2017, 481 dossiers ont été traités, 662 adultes et 646 enfants ont été aidés par colis alimentaires, 123 sans-abris sont inscrits au service repas chaud. Nous pouvons donc largement doubler ces chiffres sur le plan annuel. Que vont devenir ces victimes collatérales de la fermeture du Resto de Mons? Nous avons lu beaucoup de choses dans la presse au sujet d'une éventuelle reprise de l'ASBL qui semblerait très compliquée tant sur le plan financier que structurel. Dès lors, comment la ville et le CPAS (SOREAL) comptent ils contribuer à maintenir les activités importantes (redistribution des colis et repas chaud) pendant cette période dont la durée est toujours incertaine ? Quelles sont les pistes déjà mises en œuvre et envisagées ? Serait-il possible de nous en faire le bilan ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, M. le Conseiller et vous pouvez être rassuré que le Collège partage une grande partie de vos inquiétudes, je voudrais simplement dire que c'est vrai que la situation que nous vivons avec les restos du cœur, elle est désolante. D'abord, pour les bénéficiaires mais également pour les travailleurs de l'ASBL. Je ne vous cache pas que malgré nos efforts et mon Chef de Cabinet a participé à une réunion aujourd'hui, on y voit toujours pas très clair dans la suite possible de l'activité des restos du cœur montois. Une réunion qui était dite « De la dernière chance » mais forte heureusement, ce n'est qu'au cimetière qu'on parle de dernière chance, elle s'est tenue ce matin à laquelle participait le CPAS, malheureusement, la Fédération des restos du cœur n'y était pas et ce que nous savons parce que ce sont deux instances privées, c'est qu'il y aurait, un sérieux conflit entre la Fédération nationale d'une part et l'ASBL montoise d'autre part et bien entendu, la Ville n'est en rien concernée par ce différend, d'ailleurs, nous mettons gratuitement, le bâtiment à disposition, il y avait eu à la demande de la Fédération, un acte de renom de notre bail de location, nous avons au Collège, décidé de suspendre cela pour avoir un maximum de chance de trouver une solution avec l'ASBL Resto du cœur de Mons. Bien entendu que pour nous, aider les plus démunis est une priorité absolue et pour les bénéficiaires du Resto, le relais social via SOREAL et l'ESCALE envisagent la distribution des dons alimentaires pour les familles qui se ravitaillaient habituellement au Resto du Cœur notamment grâce à un food truck installé dans la cour de l'ESCALE et qui serait mis à disposition, alors, on dit « par la Fédération » mais on doit encore reprendre contact notamment avec la Fédération car un flou règne toujours au niveau de l'ASBL. Je parle sans mes notes, je crois savoir qu'une nouvelle équipe ou en tout cas, il y a un renouvellement partiel de l'équipe et les gens, je ne connaissais pas du tout les gens précédents, je connais quelques personnes de l'actuelle organisation, ce sont des gens très sérieux et j'espère vraiment que ces personnes seront

capables de trouver une solution avec la Fédération. Vous devez aussi savoir que l'ASBL Resto Montois d'un côté et la Fédération ne se parlent plus que par Avocats interposés, c'est quand même quelque chose d'inimaginable et donc, on me dit aussi que les opérateurs locaux disposent des vivres nécessaires et suffisants pour assurer la distribution de nourriture, donc, voilà, on travaille pour pallier la situation et croyez bien que nous continuons à rester extrêmement vigilant, on devrait aussi y voir plus clair la semaine prochaine car il y aurait, donc, rappelez-vous, tout à l'heure, j'ai bien fait de le dire, qu'il y avait aujourd'hui, une réunion de la dernière chance, maintenant, on me dit qu'il y aura la semaine prochaine, une réunion de l'ultime contact entre l'ASBL et l'Assemblée, cela se passe le 26 juillet, on verra à la lumière de cette rencontre, comment on peut trouver une solution. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, sans m'avancer sur les questions de personnes dans ce dossier parce que vous vous inquiétez de savoir ce que je fais de mes journées, je peux vous dire que c'est un dossier que je connais pour l'avoir suivi avant qui ait ce problème d'agrément, cela fait des années qu'il y a un problème avec la Direction, je n'ai pas à juger des individus mais en tout cas, il y a un problème selon la Fédération avec la Direction actuelle des Resto du Cœur de Mons, il y a une personne de la Direction, effectivement, la Directrice qui est partie, ce n'est pas le cas nécessairement de tout le monde ni même du Conseil d'Administration, il y a un renouvellement qui n'est que partiel, j'ai cru comprendre que c'était cela le problème mais je crois qu'il faut être extrêmement concret dans le dossier, l'agrément a été retiré à l'ASBL Montoise, vous l'avez dit mais cela veut dire que pour retrouver cet agrément, il faut que la Fédération accepte de pouvoir le rendre, on aura donc, déjà une période de latence, quoi qu'il arrive, il y aura plusieurs mois à assurer et donc, il y aura une prise en charge qui devra intervenir sauf que selon les informations dont je dispose et cela relève de la communication officielle qu'a faite également la Fédération des Resto du cœur, donc, ce n'est pas trahir un grand secret, ils ont pour volonté de vouloir changer encore un peu plus l'équipe, voilà, je ne vais pas m'avancer, je ne vais pas donner des éléments ni personnels ni de gestion mais donc, tant qu'on reste sur ce nœud-là, il y a bien évidemment deux problèmes. Le premier, c'est l'absence de label Resto du Cœur et on le sait, c'est quelque chose qui est mobilisateur et aussi l'absence de soutien financier parce que j'ai pu voir dans la presse que la Fédération avait refusé, il y avait une dette par rapport à l'ASBL mais en fait, ils ont refusé de verser parce qu'à leurs yeux, en tout cas, l'ensemble des conditions de gestion ne sont pas réunies, donc, sans dire à l'un ou à l'autre ce qu'il a à faire, je pense qu'on peut faire des réunions

jusque demain, à partir du moment où la Fédération considère qu'une partie de la Direction, à tout le moins, présente, est problématique, il n'y a pas beaucoup d'espoir à obtenir de ce côté-là, donc, la Ville ne sait pas faire non plus grand-chose, hormis, sur la mise à disposition du bâtiment mais par contre, si je peux me le permettre, pourquoi, alors, la Ville a décidé d'envoyer un renom immédiat et puis de revenir en arrière, est-ce que la Ville a également eu une évolution dans les informations qui lui ont été communiquées. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, M. John JOOS et puis je répondrai à votre question. Oui.

M. John JOOS, Conseiller : Concernant la reprise de l'activité temporaire par les services officiels de la Ville, c'est parce que je sais que le Président du CPAS ne peut pas répondre, il n'est pas là mais il y a une inquiétude, il y a apparemment mais si j'ai bien compris, c'est SOREAL qui redistribuerait les colis mais alors, il y a une inquiétude qui s'est inscrite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et l'ESCALE aussi, oui.

M. John JOOS, Conseiller : Pour les repas chauds, le réfectoire a été fermé aussi et c'est pour savoir sur les repas chauds, en tout cas, est-ce qu'il y a eu une initiative qui a été prise ou est-ce que ce service a été abandonné ou j'ai mal entendu, je ne sais pas si....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'ESCALE fera les repas chauds en attendant, donc, je vais répondre aussi à M. le Conseiller BOUCHEZ, donc, dans ce conflit que vous connaissez bien par ailleurs, la Fédération avait demandé qu'on donne le renom et nous pensions objectivement que c'était avec la volonté de suppléer la situation, c'est-à-dire la Fédération reprenant elle-même les Resto du Cœur, le temps passe et ici, c'est vrai qu'on est dans une situation qui mérite qu'on poursuive les discussions même si je ne suis pas sourd à ce que vous avez dit, il y a 11 personnes dans la structure et donc, on ne peut pas faire abstraction de cette réalité et donc, nous en avons discuté au Collège et nous avons dit « on suspend notre renom, on va participer aux discussions » et j'espère qu'on pourra avoir un dialogue, soit avec d'autres, soit direct avec la Fédération pour comprendre que souhaite réellement la Fédération et si la Fédération pouvait indiquer clairement son souhait et les conditions pour agréer à nouveau un Resto du Cœur et le cas échéant, avec un nouveau Conseil d'Administration ou largement un nouveau Conseil, ce serait bien qu'on puisse le savoir d'une manière nette, nous pourrions alors travailler dans une plus grande clarté que celle que nous connaissons pour le

moment. Ca va ? Alors, j'en arrive à vous, M. BOUCHEZ et une interpellation relative aux nuisances subies par les habitants de la rue Massart à Mons-Nimy. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. J'ai mis Mons-Nimy parce que là, on est à la frontière selon la rue dans laquelle on se trouve, les riverains se plaignent de trois types de problèmes. Tout d'abord, il y a donc une impasse juste à côté, l'Impasse Navez, qui génère apparemment des nuisances importantes parce qu'il y aurait des locataires indécents dans ces logements. Le dernier exemple en date serait une voiture incendiée. Alors, pour être tout à fait de bons comptes, les riverains estiment qu'il y a déjà quand même une évolution de la situation, elle n'est pas tout à fait réglée mais effectivement il y a déjà un travail qui est fait. Je vous interroge pour savoir comment on compte ramener l'inquiétude de manière totale en sachant aussi qu'une série de logements dans cette impasse sont en charge du CPAS donc ça nous donne, quand même et ça fait écho d'ailleurs à une interpellation de mon collègue Hervé JACQUEMIN...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse trente secondes, quand vous dites 'en charge', ça veut dire ?

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ça veut dire que la location est assurée par le CPAS...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est une sous-location.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est une sous-location qui est assurée par le CPAS et donc là il y a un moyen de levier quand même à ces locataires qui est un peu plus important que quand on est dans le système privé. Deuxième volet des inquiétudes, ce sont les ateliers LEBRUN. Ils sont actifs apparemment dans l'industrie lourde, on me parle de tests de moteurs de refroidisseurs de moteurs d'avions, et apparemment puisqu'il y a des travaux à cet endroit, leurs camions ont dû dévier leur route, ce qui génère un inconfort assez important et donc par rapport à cette route, trois sous-questions. La première, est-ce qu'à l'avenir, il est envisagé que ces ateliers LEBRUN puissent peut-être rejoindre une zone moins densément peuplée parce que c'est vrai que ça n'est pas simple d'avoir de l'industrie dans un lieu aussi habité et aussi dense sur le plan urbanistique. Deux, est-ce que l'accès des camions tel qu'il est prévu pour le moment durant les travaux peut-il être revu ? Et enfin, il semblerait que la Ville de Mons ait aménagé un parking durant la période des travaux, d'ailleurs assez frais, va-t-il perdurer ? Par qui est-il pris en charge ? Et surtout, qui en aura la jouissance au terme des travaux ? J'ai parlé du voisinage, j'ai parlé des travaux, maintenant troisième volet, les

déchets qui se trouvent systématiquement dans le contrebas du talus, le long de la voie ferrée. Il y a même des riverains qui ont décidé de les nettoyer eux-mêmes. Vous avouerez que ce n'est quand même pas leur rôle. Donc, qu'en est-il sur ce point ? Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le premier point, vous pouvez avoir la gentillesse de le répéter ?

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, bien sûr. Ce sont les déchets qui sont le long du talus de la voie de chemin de fer. Apparemment, quelques-uns s'amuse à considérer ce recoin comme un dépotoir où ils pourraient aller jeter leurs déchets ménagers. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord merci. Je me souviens d'ailleurs, je pense que c'est en février, notre collègue, Monsieur le Conseiller DUPONT Xavier était intervenu sur le même sujet. Quelques informations. D'abord, l'Impasse Navez. Oui, il y a des problèmes à l'Impasse Navez. Je demanderai au CPAS d'examiner ce qu'il peut faire mais j'ai surtout demandé à la Police, qui est déjà intervenue à plusieurs reprises, dont j'ai lu le rapport encore aujourd'hui, d'intervenir d'une manière encore plus active car si j'en crois ce que disent des riverains, les difficultés et les troubles sont sérieux. Donc, la Police est bien aux faits et nous allons intensifier et avec la volonté de trouver des solutions définitives. La Police a ses techniques, je ne vais pas entrer dans le détail mais on continuera le travail. Pour ce qui concerne, alors, l'Etablissement LEBRUN, que nous connaissons bien. Monsieur le Premier Echevin et moi-même, d'ailleurs, avons rencontré le responsable très longuement pour le tenter de le convaincre qu'à tout le moins, une, si pas les deux entreprises, s'il y avait des possibilités de déménagement. Ce que l'on sait pour le moment c'est que dans les deux entreprises il y a d'abord les Ateliers LEBRUN et puis Chimiderouil. Pour Chimiderouil, il y a un permis qui a été introduit et qui est en attente de complément d'informations, pour le localiser dans le zoning de Ghlin-Baudour. Alors, donc, normalement, si je suis bien informé, l'entreprise s'implanterait sur le site des anciens établissements Sapa. Pour LEBRUN lui-même, la Direction a demandé un permis unique de régularisation, parce qu'il y a eu des aménagements sans permis. Pour l'heure, ce que je peux vous dire, c'est que la demande a été déclarée incomplète et les services poursuivent bien sûr l'examen. Pour ce qui concerne la circulation des camions, qui est un des éléments de l'étude dans la demande de permis, actuellement on dénombre, me dit-on, une trentaine de camions, le charroi venant de Nimy traverse la rue Franche et emprunte le même chemin pour le retour. Un test a été réalisé la semaine dernière afin d'examiner la possibilité d'orienter les camions qui se dirigent vers Mons par la rue Massart. Je vous passe le détail technique à l'égard d'un égout, etc. Ça

semble pour le moment être l'un des rares tracés possibles qui permettrait à l'entreprise de poursuivre ses activités. Pour les autres phases du chantier – car vous savez que les travaux se font en plusieurs phases – notamment lors de la rénovation de la rue Massart, le charroi sera réorienté vers Nimy. Pour le parking, ça a été négocié dans le cahier des charges avec l'entrepreneur et bien sûr c'est pris en charge par la Ville. Et pour les talus, là, c'est au bord du pont ou en tout cas tout autour, si je peux ainsi dire, du pont de la Nationale 6, rue des Viaducs, ça relève du SPW et celui des environs de la voie ferrée notamment aux alentours du passage à niveau, dépendrait quant à lui d'INFRABEL. Donc, nous allons solliciter les deux institutions pour qu'elles assument leurs responsabilités. Donc, dans l'état actuel des choses, nous agirions de la sorte. Voilà, je pense avoir répondu à vos questions en tenant compte de l'état actuel de la situation.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre pour les réponses. Il y a juste un point c'est sur qui va pouvoir exploiter le parking après les travaux. S'il est pérenne et si oui, est-ce qu'alors la Ville va pouvoir continuer à l'exploiter ?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ça je ne suis pas sûr que ça soit faisable. Ça retournera à l'entreprise. C'est l'entreprise, de mémoire, qui l'a mis à disposition.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Qui l'a mis à disposition et l'aménagement a été prise en charge par la Ville pour la période momentanée.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est pour la période des travaux.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ok ! Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Alors, j'en viens à une interpellation de vous, je crois, asphaltage mais on ne dit pas de qui c'est... de la part de Georges-Louis BOUCHEZ, donc ça doit être vous. Interpellation relative à l'asphaltage du sentier de la Croix Blanche et la destination des terrains. Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. En fait, le sentier de la Croix Blanche, c'est une perpendiculaire à la rue de Villers à Harmignies, qui est quand même un axe important à Harmignies et donc apparemment en tout cas sur plan, il semble être un sentier privé, or, ce sentier a été asphalté et donc, première question : par qui le coût de cet asphaltage qui est déjà arrivé y a plusieurs mois, voire plusieurs années, par qui le coût a été assumé ? Mais un aspect qui est peut-être encore plus fondamental, c'est que six maisons ont été construites, donc justifiant l'asphaltage et selon la destination du terrain ce serait intéressant de savoir qui l'a pris en charge, mais les terrains adjacents apparemment se sont vu refuser le passage de terrains agricoles en terrains constructibles. Et donc, est-ce que

vous pouvez nous expliquer pourquoi il y a eu une autorisation sur ces six maisons uniquement et que, apparemment, il ne rentre pas dans la volonté de la Ville de modifier la topographie et le paysage adjacent à ces six maisons. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin.

Monsieur Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre, merci, Monsieur le Conseiller pour votre question. Je vais essayer de répondre de manière complète et technique. Le sentier de la Croix Blanche est un sentier vicinal, qui, comme vous l'avez dit, évolue parallèlement à la Rue de Villers et dessert entre autres de bâtiments 43 à 53 de la voirie communale, dénommée également le Sentier de la Croix Blanche. La voirie communale en hydrocarboné dénommée Sentier de la Croix Blanche n'est pas issu du sentier vicinal du même nom, cette voirie émane à son origine d'une création privative, cadastrée ou l'ayant été à Mons au niveau de la 16^{ème} division. Je vous passe les détails techniques. La voirie communale et le sentier ne doivent donc pas être confondus. Pour la voirie communale dénommée Sentier de la Croix Blanche, la notion de servitude publique de passage est acquise, considérant l'accessibilité et la circulation sans restriction du public en cette voie de communication par terre. Cette voirie communale possède un éclairage public communal et est dénommé officiellement par la Ville de Mons Sentier de la Croix Blanche avec un code très précis, je pourrais vous le communiquer par écrit. Par ailleurs, la demande de modification de plan de secteur à laquelle vous devez faire référence, concerne, sauf erreur de ma part, une demande d'obtention de certificat d'urbanisme numéro 2, visant la construction d'une habitation unifamiliale, située Rue de Villers à Harmignies en dérogation au plan de secteur. Un certificat d'urbanisme 2 consiste non pas en une demande de permis de bâtir mais en une demande d'avis préalable auprès des différentes administrations concernées, généralement, lorsque le porteur de projet sait que le projet envisagé suscitera des questions, notamment au niveau juridique. En l'occurrence, comme vous le savez, la possibilité de déroger au plan de secteur ne relève pas de la compétence communale mais de la région wallonne et la demande de certificat d'urbanisme a ainsi fait l'objet d'un double avis défavorable, tant de la part des services communaux que de la part des services de Monsieur le Fonctionnaire délégué de la région wallonne, dont l'avis est prépondérant et ce, pour les raisons suivantes : tout d'abord le terrain dont question se trouve en zone agricole au plan de secteur, le CWATUP prévoyait à cet égard que la zone agricole ne pouvait comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dans l'agriculture constitue dans la profession. Ce n'était manifestement pas le cas du demandeur en l'espèce. Le nouveau CODT reprend d'ailleurs cette disposition. J'attire également votre attention sur

le fait que les 6 habitations auxquelles vous faites référence, ont été érigées avant l'entrée en vigueur du plan de secteur, et ne peuvent donc servir de référence. Ensuite les conditions de l'article 112 du CWATUP, la règle du remplissage n'était pas rencontrée en l'espèce, ce qui ne permettait pas de déroger à l'affectation du plan de secteur. J'ai cependant demandé au service de réexaminer le projet à l'aube du CODT, puisque vous savez qu'il vient de rentrer en vigueur le 1^{er} juin dernier afin de vérifier si la nouvelle réglementation ne changeait pas la donne. De cette analyse informelle, il ressort que l'avis défavorable déjà remis ne pourrait être que confirmée mais il est bien entendu loisible au porteur de projet de déposer une nouvelle demande de CU2 si celui-ci le souhaite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur l'Echevin. Donc, en ce qui concerne la servitude de passage telle que dénommée Sentier de la Croix Blanche, pour répondre directement à la question, cela veut dire que l'asphaltage a aussi été pris en charge par la Ville. Dans ce cas, puisque vous avez parlé de l'éclairage communal, sauf si j'ai été inattentif, mais je suppose qu'il y a une logique également à ce que l'asphaltage pris en charge aussi par la Ville.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Donc, simplement, Monsieur le Conseiller, pour être tout à fait complet, je n'ai pas confirmation que cela a été le cas. D'informations informelles qui nous reviennent de collègues bien informés, qui ont consultés des riverains, il semblerait que ce soit une demande qui a été faite par les pompiers, il y a une quinzaine d'années et que l'asphaltage a été fait. On n'a pas de confirmation quant à l'autorité ou la personne qui l'aurait réalisé. Tout ce que je peux vous dire, c'est que des informations que l'on nous a données, il y a une intervention régulière de la part des services communaux. Enfin de temps en temps, ponctuelles devrais-je dire pour être plus précis pour faire des interventions spécifiques, pour boucher les nids de poule ou ce genre de choses mais on n'a pas d'autre information de la part des services à ce sujet-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Alors j'en viens à, c'est toujours vous, Monsieur le Conseiller, sur la réfection de la Rue des Groseilliers. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Lors de l'été 2014, le Collège avait promis de refaire la Rue des groseilliers dans le centre de Mons après Mons 2015. On voit tous où est la Rue des groseilliers, c'est quand même fortement habité, vraiment dans le centre. Alors, aujourd'hui, à ce jour, rien n'a été fait. On voit des effondrements qui ont lieu de manière régulière, alors voilà, sans être médisant, on y met tout le temps des rustines, on vient un petit peu mettre de l'asphalte rapidement pour dire que ça

ne se voit pas. Alors l'asphalte maintenant se mélange avec les pavés, on a des hauteurs de rues très différentes et donc comme il y avait eu un engagement du en la matière, est-ce que vous pouvez nous indiquer de 1 si le budget est prévu pour cette rue en particulier et de 2, si c'est le cas, est-ce qu'il y a un échancier pour l'exécution des travaux ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame l'Echevine, je vous en prie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Monsieur le Conseiller, l'état dégradé de la Rue des Groseilliers et de son réseau d'égouttage ne nous est pas passé inaperçu.

Sa réfection (trottoirs et voirie en pierre naturelle) a été budgétisée par le service voirie et cela représente +/- 650.0000 euros. Actuellement, aucun crédit n'est disponible pour mener à bien ce chantier. Cette rue faisait partie des rues potentiellement sélectionnable dans le cadre d'un plan d'investissement communal subsidié par la Région Wallonne mais aussi par la SPGE. Néanmoins, le montant cumulé des travaux sélectionnables dépassant largement, on l'a évoqué tout à l'heure lors des points précédents du Conseil, donc dépassant largement les subsides disponibles, des choix doivent être opérés préalablement à l'envoi de ce plan aux autorités subsidiantes. Et comme cela a été le cas lors du Collège d'août 2013, auquel vous assistiez, pour l'élaboration du PIC 2013/2016. Donc, évidemment, le Collège reste attentif à toute possibilité de financement permettant de mener à bien ces travaux. Mais comme vous le savez, sur fonds propres, ces travaux ne seront pas réalisables mais nous irons chercher néanmoins les subsides là où c'est possible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci pour la réponse. Je ne peux pas ajouter grand-chose si ce n'est que la situation est difficile, elle l'est de toute façon dans d'autres rues montoises. On peut juste regretter, comme je l'ai dit tout à l'heure, que la SPGE soit dans la situation qui est la sienne. Une meilleure gestion aurait peut-être permis alors d'intervenir dans cette rue. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors c'est toujours vous, sur une interpellation sur le pot d'Elio. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Vous aimez la clarté donc l'idée de cette interpellation est de clarifier les choses, puisque c'est une question que j'avais déjà lorsque j'étais dans la majorité, je ne m'étais pas privé de la poser d'ailleurs en Collège, sans avoir sincèrement une réponse satisfaisante. Alors, il y a le fameux « Pot d'Elio », bien connu au même titre que le « Pot du MR », celui d'Ecolo, du CDH, qui d'ailleurs le nôtre est en concurrence, décidément, nous sommes amenés à être en concurrence régulièrement. Les autres ont choisi d'autres créneaux horaires ou d'autres jours,

mais ce « Pot » en tout cas, de l'extérieur, donne le sentiment d'être un petit peu un événement hybride. C'est-à-dire que d'un côté, il est présenté comme un événement de type partisan, ou en tout cas, de type favorable à une personnalité politique et je vous ai mis dans l'interpellation plusieurs sites internet qui renvoient à cela, dont le site de votre formation politique par ailleurs. Mais, ce « Pot » jouit également d'une série de facilités venant de la Ville de Mons, dont la mise à disposition des Abattoirs qui est le lieu où les choses se passent. Même chose pour les barrières Nadar. Et il était toujours un peu compliqué de savoir si nous étions dans le cadre du verre du bourgmestre, en tant que institution de la Ville, mais là, il n'y a aucune indication qui apparaît de ce type dans l'invitation puisque il n'y a même pas le logo de la Ville de Mons qui intervient et d'un autre côté, si c'est un événement qui lui est totalement partisan, alors on peut aussi avoir un débat sur le paiement ou non, la prise en charge ou non, de certains éléments. C'est d'ailleurs pour cela que dans ma question j'ai été très prudent. Je vous ai posé la question de savoir ce qui se passait les 5 dernières années, parce que je sais ce qui a été décidé lorsque j'étais en Collège, je ne sais pas ce qui s'est décidé depuis lors, en tout cas pour cette année et donc, je m'interroge sur ce biais-là. Si cela devait être un événement partisan et que l'ensemble des frais sont pris en charge soit par vous-même, soit par votre formation politique ou par n'importe qui d'autre, cela ne nous regarde pas. C'est très bien, vous employez le fichier par exemple que vous souhaitez. Si maintenant il s'agit d'un événement public, s'il s'agit d'un événement Ville, alors que ce soit dans la prise en charge, que ce soit dans la publicité, que ce soit également dans les invitations, et bien, bien évidemment les choses seraient extrêmement différentes. A titre de comparaison, le verre de ma formation politique ne souffre d'aucune ambiguïté en la matière puisque tout est payé, pris en charge par ma formation politique, il n'y a pas de gratuité. En tout cas pas de gratuité qui viendrait d'un pouvoir public quel qu'il soit. Dernier point, Monsieur le Bourgmestre, si jamais dans votre réponse il devait apparaître peut-être une confusion et qui n'était certainement pas volontaire, est-ce que vous pourriez envisager alors une évolution à la fois dans le mode de communication et d'organisation de ce pot. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, merci infiniment pour votre sollicitude, c'est-à-dire que quand j'ai vu votre interpellation, j'ai trouvé que c'était quand même sympa de vous intéresser d'aussi près au pot d'Elio, vraisemblablement au nom de la transparence et comme je suis partisan aussi de la transparence, ça ne pose aucune difficulté. Donc, d'abord, quel est le statut du pot d'Elio ? C'est un événement, qui est une initiative du parti socialiste. Comme vous venez de dire que vous aviez des initiatives du MR et en aucun cas, un événement de la

Ville. Il y a d'ailleurs jamais eu la moindre ambiguïté à ce sujet, vous l'avez dit vous-mêmes, nous n'avons jamais utilisé le logo de la Ville. Les canaux de diffusion, sont bien sûr pris en charge par le PS et les invitations sont envoyées sur base d'un fichier du PS. Je ne vais pas entrer dans le détail, Monsieur le Conseiller, mais reconnaissez que, parfois, on a utilisé les adresses mail de la Ville pour diffuser certaines invitations notamment des invitations d'anniversaire. Et c'est vrai que ce sont des choses que je n'ai jamais faites pour des raisons éthiques. Bien sûr, quand on parle du pot d'Elio, j'ai la faiblesse mais tout à l'heure vous m'avez dit qu'il y avait 50% des gens qui ne votaient pas pour moi, etc, ce qui me peinait beaucoup, parce que cela fait quand même un potentiel important pour l'avenir mais, j'ai comme le sentiment que quand même pour une large majorité des Montois, et je ne demande rien à la Ville, Elio, c'est quand même un prénom qui est associé au Bourgmestre. Mais je peux peut-être me tromper sur cet aspect. Alors, qui prend en charge le coût ? Et bien l'intégralité du budget du pot d'Elio est prise en charge par mon parti politique. Depuis, la sonorisation jusqu'à la sécurité, la location des toilettes et tout ce que vous pouvez imaginer, en ce compris un groupe électrogène et même le raccordement à l'eau. Aucun euro n'est versé par la Ville. Même si au fil des ans, le pot d'Elio est fréquenté, il faut le dire par toutes les personnes qui le souhaitent, personnes invitées ou non. Je me demande, d'ailleurs, si vous n'êtes pas venu ! Vous n'êtes pas encore venu, pas encore ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous pouvez venir au verre du MR, je vous y invite avec beaucoup de bonheur, c'est avec plaisir. On va s'arranger pour l'année prochaine.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Alors, quelles sont les prestations également en nature assurées par la Ville de Mons depuis 5 ans, dans le cadre de cet événement et le coût ? Alors jusqu'à il y a 2 ans, la seule intervention de la Ville se limitait à la mise à disposition de 40 barrières Nadar et 7 barrières Erras. Et c'est vrai qu'à la Ville, c'était un coût estimé à 209 euros, pour la soirée. Depuis 2 ans, ce n'est plus la Ville qui met à disposition ces barrières, les organisateurs se sont tournés vers d'autres prêteurs. Je tiens par ailleurs à préciser que toutes les personnes qui travaillent ce soir-là, derrière le bar, cela doit être le cas chez vous aussi, le font bien sûr à titre bénévole, en dehors de leurs heures, et pour les voir à l'œuvre, je crois pouvoir dire en leur nom qu'il s'agit pour eux d'un investissement personnel et surtout d'une envie de partager un bon moment de ducasse entre amis. La seule et unique intervention de la Ville revient donc à la mise à disposition du site des anciens abattoirs. A ce titre, un courrier de demande officielle est envoyé chaque année à la Ville, par le PS et chaque année, cette demande est traitée par le Collège en toute transparence, comme nous l'avons fait quand vous y étiez. Vous avez d'ailleurs vous-mêmes, vous venez de le dire et vos prédécesseurs

acceptez la mise à disposition, comme d'ailleurs la Ville le fait pour tous les partis démocratiques qui le demandent et toutes les associations proches des partis. Est-il nécessaire de revoir le mode d'organisation ou la prise en charge de cet événement, en ce compris l'octroi de facilités en nature ? La question que l'on est en droit de vous poser est simple. Est-ce que vous vous voulez dorénavant interdire à la Ville de mettre à la disposition des locaux, du matériel, à toute organisation politique démocratique ou une organisation étiquetée politiquement ? Si vous répondez oui, on se trouverait, me semble-t-il, dans une attitude qui n'est pas conforme à la tradition de la Ville de Mons qui a toujours, toujours, accepté le pluralisme démocratique. Et donc, pour nous, la réponse est non, nous voulons continuer dans ce pluralisme politique et on continuera à honorer les demandes des partis politiques dont le vôtre, ainsi que les demandes des organisations étiquetées politiquement. Voilà, et pour clôturer, l'an prochain je vous invite bien volontiers au pot d'Elio, même si je sais que peut-être vous ne rencontreriez pas là le grand succès politique que vous espérez depuis si longtemps.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : pas si longtemps que cela Monsieur le Bourgmestre, je suis fort jeune, vous savez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : quand même, j'ai des mails de vous quand vous étiez beaucoup plus jeune, vous étiez déjà très actif, avec ce désir exprimé de me remplacer très vite. Bon, voilà, il faut attendre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Au moins, vous me laissez la cohérence. J'ai le mérite de cette cohérence.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai aucun problème à cet égard.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais par contre, j'aimerais bien que vous m'envoyiez le mail parce que je n'ai pas le souvenir de vous avoir adressé des courriels mais ça serait vraiment un grand plaisir de les retrouver. Même chose pour l'anniversaire, parce que c'est des dehors très sympathiques, il y a toujours des petits croche-pieds, c'est d'ailleurs votre anniversaire ce soir ! Et je vous le souhaite ! Regardez, on va, je suis vraiment désolé de vous imposer cela pour le jour de votre anniversaire, vous auriez certainement préféré mieux. Mais c'est vous qui avez choisi la date du Conseil. Pour l'anniversaire, vous faites certainement allusion au verre que j'ai offert à mes agents à l'occasion de mes 30 ans, intégralement payé par mes deniers personnels sur un temps de midi et pour faire transiter l'information, effectivement, il y a eu l'utilisation de l'intranet de la Ville, parce que c'était quand même plus simple que d'aller frapper à chaque bureau. Mais si vous considérez qu'il y a un scandale avec cela, je vous invite certainement à le mettre sur la place publique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais moi, je n'ai jamais parlé de ce verre-là !

M. Georges-louis BOUCHEZ, Conseiller : non, mais vous avez fait une petite allusion, vous savez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vous ai même cité !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On sourit, non, non, on sourit mais je reconnais bien là l'animal politique. Par contre, c'est un petit peu ennuyeux ce que vous me dites parce que quand je vais sur le site de la Fondation Mons 2025, il est indiqué faites escale ce vendredi au pot d'Elio, aux anciens abattoirs, et après ils expliquent autre chose. Donc, voilà, c'est un site officiel, c'est un exemple, je viens juste de la taper ainsi rapidement, sur Google, donc pour le caractère hybride, bah, vous me permettez de vous inviter à être très attentif à ce genre de chose. Parce que jusqu'à preuve du contraire, la Fondation est payée par les impôts de tout le monde, au-delà même des Montois. Quant aux abattoirs, aux abattoirs, et bien je vais rejoindre la position d'Ecolo, est-ce que cela pose problème que l'on donne des bâtiments de la Ville gratuitement à des partis politiques ? En soi, non, mais ce qui est dérangeant, c'est que : quelle est la différence de statut entre un parti politique et une ASBL qui pour une raison X ou Y a besoin d'une salle, organiser son repas, par exemple, une ASBL de Sports, une ASBL culturelle et qui elle, va peut-être devoir payer sa salle. Parce que avec cette logique-là, est-ce que les abattoirs seraient mis à disposition gratuitement de toute structure qui respecte la convention européenne des droits de l'homme, mais qui a une autre finalité qu'être un parti politique ? Et donc, je pense que par rapport à ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Essayez de clôturer parce que vous êtes à 11 minutes !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : oui, je clôture mais par rapport à ça, il est véritablement important de remettre de l'ordre sur ce genre de question. Et donc, je ne crois pas que les partis politiques doivent jouir d'un statut particulier par rapport aux autres associations dans notre Ville. Cela serait de jouir finalement d'un statut privilégié, alors soit on offre des gratuités à toute structure selon des critères bien déterminés, soit les partis politiques sont alors soumis aux mêmes règles que l'ensemble des ASBL. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Je partage votre opinion, il ne faut pas de favoritisme et au Collège, chaque semaine, 10, 15 associations demandent de pouvoir bénéficier d'endroits ou de locaux et nous acceptons et jusqu'à aujourd'hui, pour ceux qui concernaient nos propres partis politiques représentés au sein de cette honorable assemblée, ainsi que les associations proches de partis, cela peut être le PAC, cela peut être le MOC, cela peut être des organisations proches de la vôtre, nous ne faisons pas payer. Mais bien sûr, on peut changer et on changerait pour tout le monde. Mais dans l'état actuel des choses, il n'y a

aucun, aucun, privilège, et c'est quand même un pot qui est entré dans la tradition. Mais, voilà, je crois que vous vous allez au Conservatoire

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Nous payons. Dont nous payons intégralement la location à la Communauté française.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En plus, je l'ai dit toute à l'heure, je m'occupe de mes propres salades, j'en ai déjà assez, je ne m'occupe de celles du MR. Mais donc, si nous devons changer d'attitude, on changerait pour tout le monde mais dans l'état actuel des choses, ce n'est pas l'orientation que le Collège compte prendre. Alors nous en arrivons à encore une interpellation, de Monsieur DUFRANE, sur la bâche, la célèbre bâche située dans la cour du Carré des Arts, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Effectivement, la célèbre bâche ! Comme vous le savez, le Festival au Carré s'est déroulé récemment du 30 juin au 08 juillet 2017, on peut parler de franche réussite tant au niveau de la programmation que de l'affluence constatée. La bâche géante a joué un rôle visuel positif, rehaussant la majestuosité des lieux mais également une protection contre les intempéries, fort présentes dans notre plat pays. Néanmoins, et comme cela a été rappelé de manière rigoureuse par l'opposition CDH, en Conseil communal en 2013, le coût de l'installation initiale de cette fameuse bâche avoisinait les 800.000 euros. Son installation, en général, dure de juin à septembre, quand la météo est normalement clémente et rappelons que chaque désinstallation et réinstallation, chaque année couterait plus ou moins 20.000 euros. Donc, la gestion du site, elle n'est pas simple non plus, vu qu'elle est tripartite : art au carré, l'administration de MARS, ex Manège et Télé MB gèrent ensemble le site. Donc, dans ce contexte, le Collège pourrait-il m'informer quelle était l'influence constatée des éditions 2016 et 2017 du Festival au Carré ?

Cette bâche donne une plus-value au bâtiment mais excepté cette grosse semaine d'activités que nous ne contestons pas, mais quelle sera l'occupation effective du site durant le laps de temps jusqu'en septembre, mi-septembre ? Enfin, il y a quand même une donne politique qui a changé ici à la Ville de Mons, c'est qu'on a un Echevinat de la culture plein et entier recréé en avril 2016 et donc, je me demande quelle sera l'action de la Ville et de l'Echevinat pour utiliser cette cour de manière effective et la présence intensive et la présence de cette bâche durant ces 3 mois ? Parce qu'il faudra quand même justifier le prix de celle-ci, on a rappelé les coûts engendrés et enfin, on peut se poser aussi la question et cela ça me vient de plusieurs discussions lorsque nous étions au Festival, c'est le poids des différents acteurs dans la

programmation des activités dans la cour du Carré des Arts, si un des acteurs n'a pas plus de poids que d'autres et entraîne des résistances? Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, Madame l'Echevine, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Alors, Monsieur le Conseiller communal, merci pour votre question et donc vous rappelez déjà que ce bâtiment est un bâtiment de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il est occupé toute l'année, majoritairement par l'école Art au Carré et en partie par Télé MB, puisque depuis quelques temps l'administration de Mons Art de la Scène s'est concentrée sur l'espace du 106 qui est d'ailleurs aussi un espace de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et donc, il revient à MARS de gérer l'occupation de ce site bâché durant les 4 mois que vous avez mentionné. Pour répondre à votre question par rapport à l'affluence, en fait le Festival au Carré a encore été une belle réussite vous le soulignez cette année et donc, on atteint les 6.000 entrées qui sont le maximum que l'on peut atteindre et l'année dernière et cette année-ci, avec peut-être en prime cette année-ci, ce qui est fort bien, c'est une organisation en clôture commune à MARS et à Télé MB, puisque la soirée a été organisée pour les 30 ans de notre Télé locale. Alors en ce qui concerne le développement des activités, dans un premier temps, je vais peut-être vous inviter à prendre contact avec MARS puisqu'ils ont déposé pour le moment un contrat programme qui n'a pas encore été validé par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais dans lequel ils présentent leur projet pour l'occupation du site. En ce qui concerne l'Echevinat, à l'époque, quand j'avais une autre fonction et tant que parlementaire, j'interrogeais la Ministre Milquet à ce sujet qui me répondait que le projet de la bâche était essentiellement voué à des associations en dehors du Festival au Carré et que donc, c'était l'occupation par les associations qu'ils privilégiaient. A titre personnel, je n'ai pas rencontré beaucoup d'associations qui étaient pour le moment intéressées par le site, si ce n'est une récemment que j'ai renvoyé vers MARS et donc en septembre, il y aura une foire aux vinyles, qui sera un premier essai sous cette bâche et qui si il remporte un succès pourrait perdurer à l'avenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : C'est un peu bizarre comme réponse que j'entends bien les 6.000 entrées, c'est parfait, on est tous très contents, les 30 ans de Télé MB, pareil, mais au niveau de l'occupation du site, cette année encore, c'est un peu le flou. Vous renvoyez vers MARS et si moi je pose la question à MARS et qu'ils me renvoient vers Télé MB, Télé MB me renvoie vers vous. Qu'est qu'on fait ? Ce que je crois, c'est que, vous avez fait, on peut dire que MARS et le Manège ont collaboré avec la Ville de Mons de façon très proche sur certains dossiers et effectivement, ici dans le cadre du Carré, pourquoi il en serait autrement et

c'est ça que je me pose comme question et on n'est pas capable de me dire ce que l'on va faire durant 4 mois, ici avec cette bâche où il faut un return sur investissement. Et vous me citez l'événement qui aura lieu en septembre fort bien mais vous me renvoyez vers MARS pour avoir toutes les informations. Cela ne fait toujours qu'une location et vous me dites en septembre mais en attendant, il rester quand même tout le mois d'août et on n'est pas capable de me donner une programmation claire comme souvent je dois

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne veux intervenir Monsieur DUFRANE, j'essaie de vous suivre mais que nous demandez-vous à nous, au Collège, qu'est-ce que vous voudriez que l'on fasse ? Expliquez-moi un peu.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Au niveau de la communication, que vous soyez un peu plus proactif, d'autant

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Communication, nous ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui, la communication au niveau de la programmation, de ce qui va se passer durant ces 3 mois, avec de la disposition et de l'occupation des lieux au niveau du Carré et de la bâche.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais le pôle muséal n'a rien à voir avec cela, la Ville n'a rien à voir avec cela. C'est un bâtiment qui appartient à la Fédération, et la bâche, de mémoire, était gérée jadis par le Manège en collaboration avec la Fédération et aujourd'hui, c'est MARS, qui gère, du moins je l'espère, la bâche toujours en collaboration avec les services culturels de la communauté.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui, j'entends bien Monsieur le Bourgmestre mais la Ville a quand même un rôle proactif en la matière. D'autant plus que l'Echevinat de la Culture lui appartient. C'est un lieu éminemment culturel.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en sais quelque chose, c'est moi qui l'ai transformé quand j'étais Ministre de l'Education.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Eh bien, je vous en félicite parce qu'il est très beau.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Il faut aussi que vous ayez un rôle. Le politique doit aussi sortir de son rôle pleinement institutionnel pour aussi donner l'envie, donner l'envie à ce lieu d'exister, d'autant plus qu'il y a une bâche qui est quand même, c'est vrai, elle est magnifique, il faut lui laisser. Mais si vous n'avez aucune occupation durant 3 mois, moi, je suis désolé, effectivement, au niveau institutionnel cela ne vous concerne pas, mais au niveau politique, moi je trouve que cela vous concerne quand même un petit peu. Et que c'est aussi votre rôle de pousser

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais qu'est-ce que vous nous demandez ? C'est d'avoir plus d'activités sous la bâche, de retirer la bâche, qu'est-ce que vous souhaitez ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Qu'il y ait une occupation de ce lieu véritable durant ces 3 mois, pour pleinement profiter de cette bâche géante. C'est ça que je dis. C'est simple. Et je crois que des réunions de travail avec MARS et avec Télé MB vous en avez au niveau de

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Oui, j'en ai de trop ! J'en ai de trop !

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Vous en avez de trop ! Eh bien voilà ! C'est ça que je demande. C'est qu'il y ait une occupation pleine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais, vous n'avez personne au Conseil d'administration de MARS pour poser ces questions ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Mais à chaque fois, vous nous dites ça. Mais quand même. Enfin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vais pas me fâcher mais si c'est pour moi, et nous gérer ce que fait MARS, mais, alors, qu'il n'y ait plus de MARS, que le Conseil d'administration soit le Collège et vous, vous contrôleriez le Collège. Moi, je n'ai pas de difficulté avec cela. Mais ce n'est pas demain la veille qu'il en sera ainsi. MARS a un budget propre, a un contrat particulier, a un conseil d'administration, il y a un Président, il y a un Directeur. Mais posez toutes ces questions. Moi, je n'ai pas de difficulté. Voilà. Vous avez un avis aussi ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Si vous permettez de me joindre rapidement, parce que je suis cité dans cette affaire. Je pense que la question c'est simplement dire maintenant que ce lieu est utilisable et praticable, que la Ville puisse par exemple réorienter vers MARS pour des demandes de location. Je pense à des mariages, je pense à des concerts d'associations, etc. Et que la Ville communique l'information.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous ne nous demandez quand même pas d'organiser les fêtes de mariages !

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Mais non, que le lieu soit

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai déjà fait beaucoup de choses,

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Que la communication par rapport à la disponibilité du lieu soit claire au niveau de la Ville et de MARS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, Madame l'Echevine, est-ce que vous êtes prête à

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Mais ce n'est pas du tout dans le contrat programme de MARS, qui doit gérer l'espace qui est un espace qu'il doit gérer dans son contrat

programme d'organiser des mariages. Donc, ça peut être une possibilité, mais ce n'est pas la mission d'un centre culturel.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : N'essayez pas de ridiculiser les choses. C'est la mise en location, comme cela se fait au Théâtre, comme la concession ici au Théâtre royal, comme la Maison Folie peut se louer, des choses comme cela pour des mariages, ou des fêtes de tout ordre.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : cela ne rentre pas dans le contrat programme d'un centre culturel de mettre ses espaces à disposition pour des fêtes particulières. Et comme je vous le disais, la Ministre a rappelé que ceci doit être utilisé par des associations. Donc, on les renvoie systématiquement quand elles viennent chez moi, vers MARS pour trouver des possibilités, ça, on le fait systématiquement, mais c'est à MARS, Centre culturel de gérer l'espace scénique qui est à disposition dans la cour du Carré des Arts.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, l'incident est ... , oui, vous voulez dire encore quelque chose ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : J'ai le dernier mot. Moi, je vais juste prendre un dernier exemple, c'est durant Mons 2015, c'était la même situation, il y avait la Fondation beaucoup de choses et effectivement le Collège déléguait mais vous avez mis toute votre énergie quand même dans ce qui était la capitale culturelle et ici en fait, je demande un peu la même chose avec la bâche, c'est-à-dire que cette bâche, vous devez aussi mettre toute votre énergie du Collège politique à ce qu'il y ait une utilisation effective durant ces 3 mois, pour que ce soit une réussite. C'est tout ce que je dis. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup,

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Par ailleurs, Monsieur le Bourgmestre, juste vous étiez, puisque moi aussi dans le jury qui a sélectionné Monsieur DEGENEFTE, je ne peux pas croire que vous ne puissiez pas de temps à autre lui faire passer un message. Tout cela est une question de bonne volonté et donc, vous pourriez au moins vous engager par rapport à votre position de Bourgmestre à essayer de faire avancer les choses dans le sens indiqué par mes 2 collègues. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je me garde bien d'utiliser la moindre influence pour le moindre avantage, je ne voudrais surtout pas que l'on me le reproche un jour. Voilà, nous sommes au moins sur la même longueur d'ondes. L'incident est clos. J'en viens à vous Monsieur JACQUEMIN, pour une exclusion du CPAS suite à des faits criminels.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Ces dernières semaines, on a pu voir naître dans la presse et un peu partout dans les hémicycles, un débat

par rapport au secret professionnel des agents du CPAS. Nous ne sommes évidemment pas ici pour mettre en cause les décisions des divers gouvernements mais ce débat m'a fait un peu réfléchir et me renseigner.

En effet, comme dans toutes les composantes de la société, il doit exister dans les bénéficiaires du RIS des personnes qui ne respectent pas la loi. Or, il est possible pour les CPAS d'exclure temporairement, avec maximum 4 mois, les bénéficiaires qui d'une façon ou d'une autre seraient confondus en enrichissement personnel d'une façon que le RIS et donc, ma question c'est : quelle procédure est mise en place quand on découvre par exemple que des bénéficiaires du RIS ont commis des faits criminels, je pense à des trafics de drogue, à des recels d'objets volés, c'est-à-dire de revenus non déclarés. Je vous remercie. Et pour le volet statistique, je le veux bien par écrit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je vais vous répondre par élégance. Mais vous n'avez pas de conseiller au CPAS, vous ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Si, tout à fait, mais

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous préférez vous adresser directement à moi

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Vu que c'était éminemment politique et pas technique, je pensais que le débat pouvait avoir lieu ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah bon, d'accord. L'article 39 de l'arrêté royal qui porte règlement général en matière de droit à l'intégration sociale du 11 juillet 2002, prévoit la suspension du revenu d'intégration d'une personne placée dans un établissement de quelque nature que ce soit en exécution d'une décision judiciaire ainsi que dans le cas d'une peine privative de liberté. Et donc, le paiement du RIS est établi au terme de l'exécution de la décision judiciaire ainsi qu'en cas de libération provisoire ou conditionnelle. Le bénéficiaire peut également prétendre au RIS afférent à la période de sa détention préventive dans le cas où il aurait été acquitté de l'infraction liée à cette détention par une décision judiciaire. Le CPAS suspend le versement du RIS dès qu'il est averti de la décision judiciaire.

Pour ce qui concerne les demandes d'ordre statistique et juridique, là, je vous invite vraiment à adresser un courrier, vous pouvez le faire chez moi ou directement au Président du CPAS.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Et par rapport à la procédure parce que quand le CPAS est averti, est-ce qu'il est averti de façon régulière, par les tribunaux, est-ce qu'il y a une démarche proactive par rapport à cela ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je ne connais pas bien ce que fait le CPAS en la matière mais moi, si j'étais Président de CPAS, à moins d'enquiquiner les services judiciaires

tous les jours pour savoir ce qui se passe, j'attendrais une notification officielle des autorités. Donc, j'imagine que ils attendent la notification officielle à cet égard.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je ferai la demande par écrit au Président du CPAS à son retour.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, j'en arrive à une interpellation, toujours de vous, Monsieur JACQUEMIN, concernant le guichet électronique.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci. Il y a quelques jours, nous avons pu apprendre par la presse que le service de l'Etat Civil lançait un service administratif à la maison (SAM) pour les personnes de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite. C'est une excellente initiative du Collège et nous la saluons. Toutefois, en novembre dernier et à plusieurs reprises parce que c'était déjà dans notre accord de majorité et je pense que c'est toujours dans l'actuel, en novembre, on nous avait promis l'existence du guichet électronique, un réel guichet électronique, permettant de commander ses documents en ligne, en janvier, on nous renvoyait en avril et donc, Monsieur l'Echevin, on nous annonçait régulièrement dans cette enceinte que nous pourrions enfin bénéficier d'un guichet électronique à Mons, aucun esprit chagrin ne bloquant le projet, nous nous étonnons de la lenteur de sa mise en œuvre. Il faut savoir que la Ville de Bruxelles, en a un effectif depuis 2008 et donc, pourriez-vous nous préciser quels sont les prestataires contactés pour la mise en œuvre de ce guichet ? Existe-t-il un cahier des charges dans le cadre d'un marché public et quels sont les délais espérés de réalisation de ce marché ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin pourriez-vous avoir la gentillesse de répondre ?

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie une nouvelle fois de votre intérêt pour notre service population ainsi que vos encouragements pour les projets novateurs que nous portons.

Pour le guichet électronique, je vous annonçais en janvier une mise en œuvre pour 2017, sans m'avancer sur l'échéance du printemps. Je vous ai précisé également que le marché a été attribué à la firme CIVADIS en date du 22 décembre 2016. Cette firme a installé le guichet électronique bruxellois.

Nos services sont actuellement en dialogue constant avec la firme pour élaborer le paramétrage exact de la plate-forme qui sera mise en ligne. Le travail devrait être finalisé dans les toutes prochaines semaines. Je tiens à rappeler aussi que le service population a encore été soumis à une affluence record du 1^{er} juin à début juillet, nous avons reçu plus de 20.000 citoyens, soit une moyenne de 650 personnes par jour. Le futur guichet électronique aura ainsi

un double avantage : amener plus de service public au citoyen montois et à désengorger l'administration. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je suppose que c'était bien 2016 et pas 2006 pour l'avancement du marché public. Et bien se reverra en septembre sur le sujet alors.

M. Achile SAKAS, Echevin : Avec plaisir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, l'incident est clos.

J'en viens toujours à vous. Ah ! Le Tour de France. Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci Monsieur le Président. Il y a des sujets plus légers que d'autres ! Le mois de juillet est traditionnellement l'époque des vacances et pour les amateurs de cyclisme des après-midi bercées par le Tour de France. Cette année particulièrement, les Wallons et les Montois ont la chance de voir une équipe locale, groupe Gobert, pour ne pas la citer, briller par de nombreuses participations aux échappées et avec quelques coups d'éclat en plus. Les villes de Liège et Verviers ont également eu la chance cette année d'être mises en valeur lors de l'arrivée et le départ d'une étape pour l'autre. Après quelques recherches, il apparaît qu'accueillir une étape de ce tour légendaire engendre un coût compris entre 65.000 pour un départ et 11.0000 euros pour une arrivée, auquel s'ajoutent évidemment les frais de sécurisation des voiries. Ce qui apparaît surtout, c'est qu'avec des retombées, d'après ce que j'ai pu lire, comprise entre 30 et 50 euros par visiteur, les budgets de réfection de voirie qui ont été octroyés par la Région à la Ville de Liège et à la Ville de Verviers, ainsi qu'une superbe vitrine partout dans le monde, c'est une opération qui s'avère très rentable pour les villes/étapes. En effet, si on prend la moitié de l'assistance qu'a pu connaître Liège, c'est-à-dire 25.000 personnes, une dépense de 40 euros par personne, les retombées peuvent s'estimer à 1.000.000 d'euros pour les commerçants. Un rapport de 1 à 10, sans compter les rénovations de voiries et la publicité pour notre région, ainsi que le bonheur procuré aux nombreux amateurs. Un peu mieux que Mons 2015. Monsieur le Président, la question est simple : la Ville de Mons a-t-elle l'ambition d'accueillir un jour, et pourquoi pas en 2019, avec le départ à Bruxelles, une étape du Tour de France ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord merci et je peux vous confirmer que la Ville de Mons a de grandes ambitions. Et je suis un peu comme vous, j'aimerais vraiment que l'on puisse accueillir une étape du Tour de France, pas en 2018, parce que pour cela il est un peu trop tard et puis, votre chef de groupe dirait que c'est pour des raisons électorales et ça pour rien au monde, pour rien au monde, je ne voudrais m'inscrire dans une telle dynamique. Ce

que je voudrais vous dire, c'est ceci : c'est que nous nous sommes renseignés bien entendu. Liège, ce que l'on nous dit, c'est que ça dépasse les 500.000 euros dont 365.000 de dotations directes pour les responsables du tour. Ils n'ont reçu aucun subside de quelque nature que ce soit pour la réfection de voiries et ils ont dû bien sûr faire face à tous les frais annexes. Et donc, ce sont des montants qui objectivement sont des montants très importants, une course qui me tient vraiment à cœur qui est l'euro-métropole, et avec beaucoup de tristesse, le Collège a dû y renoncer. Or, c'était nettement moins cher. Et, je vous dirais très sincèrement, si je trouvais 500.000 euros, voire plus encore avec tous les frais, je conseillerais au Conseil communal de les mettre tantôt à la police, tantôt dans les domaines sociaux pour la cohésion sociale mais voilà, en tout cas, merci de votre interpellation et si un jour on revient en meilleure fortune, il ne faut pas l'exclure mais je ne m'engage pas pour 2019. Mais, je ne sais pas 2020 et quelque chose cela pourrait se produire.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je vous remercie pour votre réponse. Après sur les 500.000 euros de coût à Liège, je ne demande qu'à vous croire. J'approfondirai les recherches mais ce ne sont pas les chiffres que j'ai pu trouver. Par contre, ce qui est étonnant, c'est qu'ils disent ne pas avoir reçu de subside, alors que dans la presse, ils le disent ! Et c'est Monsieur HUPKENS, je retrouverai l'article et je vous l'enverrai, qui est quand même de votre formation politique et je pense collègue de Monsieur MARTIN, maintenant à la fédération liégeoise et donc voilà. Par contre, au niveau du ratio, même si la course devait coûter 365.000 euros, je pense que cela resterait un bon investissement et je ne désespère pas parce que ma question estivale de l'année passée portait sur la Fête Nationale à Mons, on m'avait répondu que le coût était trop élevé mais je vois ici en grande affiche qu'on en fait une quand même cette année. Donc, je ne désespère pas pour avoir le Tour de France en 2019 ou en 20.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voyez que vous ne parlez pas dans le désert ! Bien, allez, l'incident est clos. Mais vous avez toujours la parole. Il vous reste très exactement 4 minutes 31 secondes. Pour le marché de Noël.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est un peu moins gai même si les réjouissances de décembre sont toujours sympathiques mais la problématique ici est un peu voilà. Nous avons pu apprendre par la presse que le Collège souhaitait voir débiter le marché de Noël « Mons Cœur en Neige » le 15 décembre de cette année. Habituellement, vu la foire d'automne et le temps de montage, il est vrai que le marché de Noël débute habituellement entre le 4 et le 12 décembre, en fonction des week-ends. Toutefois, les commerçants pouvaient toujours compter sur 3 week-ends avant Noël afin de rentabiliser leur location. Ici visiblement, le Collège, tellement aux côtés des commerçants habituellement, a dû omettre que vu la distribution des

week-ends du mois de décembre, il n'y a plus que 2 week-ends avant Noël, ce qui entame sérieusement la rentabilité de cette entreprise pour nos commerçants. De plus, le Collège avait annoncé son intention de renouveler le parc des chalets et de ne plus proposer qu'un seul type de chalets, pour éviter la concurrence déloyale des terrasses chauffées avec les plus petits chalets. D'après les informations qui me sont revenues, ce ne sera pas le cas cette année. Encore, nous avons discuté à l'époque d'une éventuelle extension au-delà de la seule Grand-Place, via par exemple un parcours passant par la Rue de la Coupe afin de diversifier les produits proposés et de rencontrer la demande de certains commerçants. Monsieur le Président, le Collège pourrait-il m'éclairer sur les points suivants : - Le Collège compte-t-il permettre aux commerçants d'ouvrir 3 week-ends avant la Noël, en avançant par exemple la foire d'automne, également tributaire des week-ends. Des discussions ont-elles été menées depuis le début de ce mois ? Dans la négative, quel pourcentage de commerçants ne participerait plus au marché de Noël ?

- Le renouvellement des chalets est-il toujours d'actualité ? Si oui, confirmez-vous que plusieurs tailles seront à nouveau disponibles ? Si oui, encore, pouvez-vous nous éclairer sur les critères d'attribution, les plus grands étant évidemment les plus rentables ?

- Le marché de Noël a-t-il toujours vocation à s'agrandir ? Et si oui, selon quels modèles et dans quelles rues ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien, merci Monsieur le Conseiller pour votre interpellation.

Quelques éléments pour que vous puissiez comprendre les éléments liés à ce dossier.

Tout d'abord, comme vous le savez, la Ville délègue la gestion du Marché de Noël à l'ASBL Gestion Centre-Ville et à ce titre, c'est l'ASBL qui est chargée de faire monter ses propositions pour approbation, qu'il s'agisse des dates, des lieux d'implantation ou du concept par exemple.

La première proposition de l'ASBL qui tenait compte du planning de la foire, dont le départ est prévu le 3 décembre était de démarrer le marché de Noël le 15 décembre. Alors, je fais le calcul avec vous, pour que vous puissiez me suivre, le départ de la foire a lieu le 3 dans la nuit, le montage du marché de Noël se fait à partir du 4, il faut 9 jours ouvrables pour le montage, ce qui nous emmène au 14 et donc une ouverture officielle le 15. Alors le 15 décembre, c'est effectivement une date qui est beaucoup trop tardive aux yeux du Collège communal, pour commencer le marché de Noël, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Collège n'a pas attendu votre interpellation pour demander une révision de cette date et en tout cas, que l'on puisse étudier toutes les formules pour qu'il en soit ainsi. Cette dernière, l'ASBL Gestion Centre-Ville a formulé une nouvelle proposition qui implique soit un

déménagement partiel, soit total de la foire, soit la révision du calendrier ou la tenue de la foire sur la Grand-Place, selon les us et coutumes habituels. Alors, en conclusion, les dates du marché de Noël ne sont pas encore arrêtées, une réunion avec les forains est fixée afin de trouver le meilleur compromis possible entre la tenue de la foire et le commencement du marché de Noël. Ce sont des contraintes que vous connaissez par ailleurs, j'imagine, puisque vous êtes Montois comme nous depuis longtemps et ce ne sera pas une surprise pour vous de savoir qu'il y a une foire au mois de novembre. Concernant vos autres questions, pour ce qui concerne le renouvellement des chalets, la Ville a inscrit un budget de 150.000 euros au budget extraordinaire, pour pouvoir prévoir l'acquisition d'un nouveau parc de chalets. Ils seront vraisemblablement disponibles non pas pour cette année mais pour l'année prochaine. Pour ce qui concerne les lieux d'implantation, l'actuelle proposition prévoit une occupation de la Grand-Place et du Marché aux Herbes. Je vous rappelle que lorsqu'on avait essayé d'étendre la superficie et l'espace occupé par le marché de Noël aux artisans, nous avons été confrontés à une difficulté très concrète, puisque ceux-ci ne souhaitent se concentrer que sur la Grand-Place. Il est très difficile de pouvoir attirer des artisans ailleurs que sur la Grand Place. Lorsqu'on a essayé de le faire, c'était au Marché aux Herbes, il y a une dizaine d'années et ceux-ci sont partis au milieu du marché de Noël, faute de clientèle suffisante. Et c'est la raison pour laquelle nous essayons d'animer le Marché aux Herbes avec des activités familiales depuis lors ou en lien avec l'association de commerçants. Toujours est-il que nous sommes au mois de juillet et que le Collège se donne encore le temps de trouver des pistes de solutions qui lui permettent de rallier le consensus entre les positions des forains et des commerçants. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si Monsieur l'Echevin me l'autorise, avant de vous céder la parole, sachez aussi que pour 2018, nous serons alors en novembre, donc en dehors de la période suspecte, électorale, il y aura une commémoration très importante sur la Grand-Place, bien sûr de la libération de Mons en 14 et donc, ça va être extrêmement compliqué, voire impossible, de pouvoir accueillir la foire en 18 sur la Grand Place. Donc, voilà, l'Echevin travaille, mais les professionnels doivent savoir que peut-être, en tout cas pour cette année-là, je n'ai pas d'apriori et il faut laisser l'Echevin et ses services travailler, mais à un moment donné, compte tenu aussi de la demande de la population, des commerçants, etc., on peut faire peut-être, je dis bien peut-être, comme dans des grandes villes où on a une foire dans un lieu, dans un endroit localisé et où on fait une très grande publicité pour la foire, pour que les gens s'y rendent. Mais là aussi, c'est une question qui n'a jamais été réellement tranchée parce que il y en a qui veulent le faire mais en même temps, en tout cas pour ce qui me concerne, on m'a

toujours dit « on a toudis fait ainsi ». Apparemment maintenant, il y a une interrogation nouvelle que l'on doit résoudre. Je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui mais donc, si vous me le permettez, quelques pistes de réflexion, je reviendrai sur le renouvellement des chalets si ce n'est pas d'actualité cette année. Concernant la date, en fait, c'est vraiment le calendrier des week-ends et je peux comprendre la Gestion Centre-Ville par automatisme a proposé la date du 15, sans vraiment regarder à cela mais je pense que la problématique des week-ends est la même pour les forains et donc la réunion qui devrait avoir lieu je ne sais pas à quelle date mais je pense que les forains seraient à mon avis réactifs par rapport à cela et donc évidemment la question de 2018 va se poser en même temps, lors de cette réunion.

Pourquoi ne pas imaginer que les plus grosses attractions qui demandent quelques jours de montage de la foire partent au niveau de l'esplanade de Mons Congrès et que les remorques qui peuvent se déplier en une heure ou deux, puissent revenir assez facilement. Ce sont juste des pistes de réflexion. Pareil pour le marché de Noël et l'extension, parce qu'à l'époque ça partait d'une bonne intention, j'en suis certain, on avait mis des artisans sans HORECA, sans rien au marché de Noël en deux rangées sans lien entre les deux, sans réel village, si vous allez à Aix-La-Chapelle ou à Cologne, c'est vraiment un parcours qui est proposé et je pense que les commerçants de la Rue de la Coupe, et de la Rue de Clef seraient peut-être réceptifs à ce genre de chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK. Merci l'incident est clos.

J'en arrive à la dernière interpellation, celle de Madame DE JAER, qui est relative au stationnement payant en intra-muros. Je me trompe ? Je me trompe, mais c'est formidable. Nous en arrivons alors. Vous êtes sûre que vous ne voulez pas parler ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je suis sûre, je n'ai pas posé d'interpellation sur le stationnement payant en intra-muros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais ce n'est pas grave. Ecoutez, c'est ça qui est formidable, c'est que parfois, nous recevons des mails qui viennent comme ça, voilà et notre générosité fait que on inscrit à l'ordre du jour mais avançons, j'en connais même qui seront contents si on peut terminer avant minuit. Mais je peux me tromper. Alors, moi j'ai épuisé, non pas nos collègues Conseillers communaux, mais j'ai épuisé l'ordre du jour de la séance publique. Je voudrais remercier à nouveau le public présent, ainsi que les membres de la presse qui nous font le plaisir de nous suivre dans nos travaux.

La séance s'ouvre à huis clos avec 35 présents

Sont absents : MM. LAFOSSE, BARVAIS, J.-P. DUPONT, MILLER, TONDREAU, Mme JUDE, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BONJEAN, Fr HAMBYE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

19^e Objet : CTX/DIVIS1/Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive - Renonciation à l'audition - Prise d'acte

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

20^e Objet : CTX/DIVIS1/Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive – Décision

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

21^e Objet : APE-Mise à disposition d'un O.N.Q. au Port de plaisance (F.M.)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

22^e Objet : APE-Mise à disposition d'une E.A. (chargée l'accueil) au sein de l'O.T. - S.A.

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

23^e Objet : PA-Mobilité volontaire d'un gradué en informatique vers le CPAS

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

24^e Objet : GRH-GG-PA/Octroi d'une IC à 1/5 temps à une employée d'administration jusqu'à l'âge de la pension (MS)

REMIS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

25^e Objet : GRH/SH/ST - Désignation d'agents constatateurs au Service Urbanisme suite à l'entrée en vigueur du CoDT

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

26^e Objet : GRH-GG-PA/Octroi d'une IC à mi-temps à une employée d'administration (IG)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

27^e Objet : GRH-GG-APE-Personnel des musées/Octroi d'un Congé Parental pour un Chef de Bur. (Conserv.Dir.) - (MV)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

28^e Objet : GRH - PERSONNEL D'ENTRETIEN, démission honorable d'une aux. prof. définitive (M. J.)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

29^e Objet : GRH-GG-Personnel des musées/Congé Parental une employée d'administration (JR)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

30^e Objet : PA - Démission honorable d'une employée d'Administration (F. M.)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

31^e Objet : APE-Fin de la mise à disposition d'une E.A. au sein de l'ASBL "Mons Métropole"-Régularisation

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

32^e Objet : Octroi d'un congé parental à 4/5 temps à une graduée en comptabilité (B.C.)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

33^e Objet : GRH/SH/11269 - Octroi d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration déf.

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

34^e Objet : GRH- Démission d'une employée de Bibliothèque (V.M)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

35^e Objet : GRH/10/2017 - Réserves de recrutement et de promotion – prorogation

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

36° Objet : Reprise par la Zone de secours Hainaut-Centre des agents mis à sa disposition

ADOPTE

37° Objet : GRH-GG-Personnel Définitif/ Octroi d'une IC à 1/5 temps à une Première Directrice (DV)

REMIS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

38° Objet : GRH-GG-Personnel des musées/Démission honorable d'un Chef de bureau (conservateur dirigeant)

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

39° Objet : GRH/SH/ST - Démission d'un Attaché spécifique (ingénieur industriel) définitif - responsable Entretien Bâtiments

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

40° Objet : CTX/RTBF - COPROPRIETE - REPRESENTATION A L'AG ET AU COMITE CONSULTATIF - remplacement d'un membre suppléant

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

41° Objet : APPARTEMENT SIS RUE DE BERTAİMONT, 33-5 - LOYERS IMPAYES : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

42° Objet : APPARTEMENT SIS RUE DE BERTAİMONT, 33-3 - LOYERS IMPAYES : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

43° Objet : Désignation des représentants aux instances des ASBL "Maison du Tourisme de la Région de Mons" et "Port de Plaisance du Grand-Large"

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

44° Objet : 3036/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

45^e Objet : 3800/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

46^e Objet : 4050/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

47^e Objet : ACAMUS/6450/démission honorable d'un professeur de percussions pour mise à la retraite

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

48^e Objet : 3917/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

49^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

50^e Objet : 3890-Désignation d'un instituteur maternel à titre temporaire dans un emploi vacant

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

51^e Objet : 4131-Désignation d'une maîtresse de psychomotricité organique à titre temporaire dans un emploi vacant

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

52^e Objet : 3888/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

53^e Objet : 3036/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

54^e Objet : 8089/Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

55^e Objet : 4050/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

56^e Objet : 4009/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

57^e Objet : 3800/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

58^e Objet : 3918/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

59^e Objet : 7888/Mise en disponibilité pour maladie d'un instituteur primaire définitif

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

60^e Objet : 3475/Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive pour l'année scolaire 2017-2018

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

61^e Objet : 4174/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire à dater du 26.05.2017

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

62^e Objet : 3917/Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

63^e Objet : 4050/Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire à dater du 23.05.2017 au 24.05.2017

ADOPTE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

64^e Objet : Démission et remplacement d'un Administrateur de Mons Expo

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO
